

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LA RÉGION DE L'ORIENTAL

Par l'Ambassadeur de France au Maroc

2

LA COOPÉRATION ESPAGNOLE DÉCENTRALISÉE DANS LA RÉGION DE L'ORIENTAL

Par l'Ambassadeur d'Espagne au Maroc

4

LE RENFORCEMENT DES RELATIONS BILATÉRALES PAYS-BAS-MAROC

Par l'Ambassadeur des Pays-Bas au Maroc

7

ÉDITORIAL

La coopération internationale :
un soutien enrichissant à la stratégie de
développement régional
Une tradition d'ouverture sur le monde

1

LE POINT

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : BILAN ET PERSPECTIVES

La coopération décentralisée dans
la région de l'Oriental

2

SEM Jean-François THIBAUT,
Ambassadeur de France au Maroc

La coopération espagnole décentralisée
dans la région de l'Oriental

4

SEM Luis PLANAS PUCHADES,
Ambassadeur d'Espagne au Maroc

Le renforcement des relations
bilatérales Pays-Bas-Maroc

7

SEM Sjoerd LEENSTRA,
Ambassadeur des Pays-Bas au Maroc

COOPÉRATION TECHNIQUE : QUELLES PRIORITÉS DANS L'ORIENTAL

La coopération technique française
et l'Oriental

9

François LAGIER, Directeur du groupe AFD au Maroc

L'Oriental, un grand potentiel
de développement

12

Monica STEIN-OLSON, Directrice de l'Agence
Américaine pour le Développement International
(USAID/Maroc)

La coopération Italienne dans la Région
de l'Oriental,
recherche d'une concertation
durable avec les partenaires

15

Sergio PALLADINI, Directeur du Bureau de
la coopération au développement de l'Ambassade
d'Italie au Maroc

PROJETS EN COURS

Migration & Développement économique
dans la région de l'Oriental,
le Projet UE/GTZ

17

Torsten STRIEPKE, Projet UE/GTZ MIDEO

Le village de pêche de Sidi Hsaine,
un pôle de développement sur
la façade méditerranéenne
(avec l'appui de la Coopération japonaise)

19

Abdelouahed BENABBOU, Directeur de la Coopération
au Ministère de l'Agriculture, du Développement rural
et des Pêches maritimes

Une belle réussite pour le
romarin dans l'Oriental

20

Karima RHANEM, Spécialiste en communication
(USAID/Maroc)

D'autres voyages en vue
ou le diagnostic des potentiels de
l'Oriental dans le domaine du
tourisme rural

22

Annie BECQUET, Ingénieur en projets de
développement à l'Association CEFIR

L'Université Mohammed Premier
mène différents partenariats

24

Saida BELOUALI, Professeure chargée de mission
à la Communication, Université Mohammed 1^{er} d'Oujda

L'ENJEU DE LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME E-REGULATIONS POUR L'ORIENTAL

Nezha BENABBÉS,
Chef de Division de l'Investissement
à la CNUCED

26



PRODUITS DU TERROIR ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS L'ORIENTAL

Jean-Luc BERNARD,
Représentant de l'ONUDI au Maroc

30



UN EXEMPLE DE LA COOPÉRATION MAROC-UNICEF DANS L'ORIENTAL

Lenin GUZMAN,
Représentant Adjoint de l'UNICEF

32

REPÈRES

INTERVIEW

de M. Menouar ALEM, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi
auprès de l'Union européenne

Le formidable maillage humain
qui unit le Maroc à l'Europe...

35

INTERVIEW

de M. Bruno DETHOMAS, Délégué de la Commission
européenne à Rabat

Dans sa coopération, l'UE fait sienne
les priorités du gouvernement marocain...

37

Le secteur de l'énergie électrique, maillon fort
de la coopération inter-maghrébine

39

Younès MAAMAR, Directeur Général de l'Office National
de l'Électricité (ONE)

L'Accord d'Agadir,
opportunités pour la région de l'Oriental

41

Abdellatif MAZOUZ, Ministre du Commerce Extérieur

La coopération internationale en faveur de l'Oriental,
un enjeu stratégique du développement régional

44

Taoufik BOUDCHICHE, Directeur de la Coopération
Internationale, Agence de l'Oriental

ENCADRÉ

Un Projet de jumelage institutionnel pour
le renforcement des capacités
d'intervention de l'Agence de l'Oriental

47

Mohamed DOUBI KADMIRI, Directeur de l'Unité de Gestion
du Programme d'Appui à l'Accord d'Association Maroc-UE,
Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération

Berkane 2010
Les perspectives d'un avenir prometteur

49

Mimouna JEFFALI, Chef de la Division des Affaires
Juridiques, de la Documentation et de la Coopération,
Secrétaire particulier de M. le Gouverneur de la Province de Berkane

ENCADRÉ

Du déficit commercial régional et des
moyens de le réduire

51

Omar ALOUI, Directeur Général d'Agro Concept

L'Institut français de l'Oriental,
un établissement culturel et un relais de coopération

52

Yves DE LA CROIX, Directeur de l'Institut français de l'Oriental

De la coopération décentralisée,
exemple de la Région de l'Oriental

54

Mohammed ZAOUI, Délégué Général de l'Agence Régionale
de Coopération et de Développement (ARCOD-CA), Oujda

ÉCLAIRAGES

COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Informar les investisseurs et faciliter les procédures,
l'enjeu de la mise en place du système
e-regulations pour l'Oriental

26

Nezha BENABBÉS, Chef de Division de l'Investissement
(CNUCED)

Le Programme ART GOLD-Maroc,
Appui aux Réseaux Thématiques et Territoriaux
pour la Gouvernance et le Développement
local • 2007-2009

28

Myriam ZNIBER, Directrice du Programme GOLD-Maroc

Produits du terroir et développement
industriel dans l'Oriental

30

Jean-Luc BERNARD, Représentant de
l'ONUDI au Maroc

Développement humain et développement
durable,
un exemple de la coopération
Maroc-UNICEF dans l'Oriental

32

Lenin GUZMAN, Représentant Adjoint
de l'UNICEF

oriental.ma

Directeur de Publication : Mohamed MBARKI • Directeur de Rédaction : Taoufik BOUDCHICHE

Secrétaire de Rédaction : Salwa CHAADI • Conception : Clé Concept Communication, Rabat

Dépôt légal : 24/07 • ISSN : en cours • Crédit photos : Saâd Tazi, Clé Concept, ADO, AFD, Coopération italienne, UNICEF

Agence de l'Oriental : 12, rue Mekki Bitouri, Souissi - Rabat • Tél. : (+212) 37 63 35 80 • Fax : (+212) 37 75 30 20

Site web : www.oriental.ma

Éditorial



La coopération internationale : un soutien enrichissant à la stratégie de développement régional

Une tradition d'ouverture sur le monde

Au lendemain de la création de l'Agence, il fallait octroyer une dynamique nouvelle à la coopération internationale en appui à la stratégie de développement régional impulsée par l'Initiative Royale pour le développement de l'Oriental. Les atouts de la géographie, les liens d'ouverture sur le monde déjà existants, l'importance de la diaspora issue de la Région, ainsi que l'image positive de notre pays au plan international y ont beaucoup contribué.

La Région de l'Oriental dispose en effet d'une proximité remarquable avec les marchés européen et maghrébin. Oujda et Nador sont à une demi-heure d'avion de Malaga, une heure et demi de Marseille, deux heures et demi de Paris ou de Francfort, une demi-heure d'Alger... Les aéroports d'Oujda et Nador connaissent un trafic aérien quotidien plus dense vers l'Europe que vers l'intérieur du pays... en attendant demain les liaisons inter-maghrébines.

Dans cet esprit, l'Agence de l'Oriental, a œuvré à consolider, élargir et à l'occasion coordonner les activités de coopération déjà nombreuses initiées au sein de la Région : coopérations décentralisées, coopération technique bilatérale, riche plateforme de relations inter-universitaires élaborée patiemment par l'Université Mohamed Premier d'Oujda, partenariats multiples avec les ONG... Par ailleurs, de grands projets de développement régional touchant aux infrastructures de base, aux filières sectorielles de production, à la formation... ont reçu l'appui d'organismes de coopération technique comme l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération technique Japonaise (JICA), les Coopérations techniques belge, française, espagnole, allemande, l'USAID... Enfin, de nouveaux partenariats ont été noués avec les organisations des Nations-Unies, le PNUD, la CNUCED, l'ONUDI, l'UNICEF, mais aussi avec la GTZ, les agences de coopération régionales... pour apporter un soutien concret et précieux à nos projets de développement, avec, en ricochet, le souci d'enrichir la notoriété et le prestige de la Région.

A l'heure de l'ouverture croissante de notre pays sur d'autres espaces économiques importants au plan mondial, à la faveur, notamment, des accords de libre échange (*Etats-Unis, Turquie, Pays Arabes, etc.*) et du nouveau « statut avancé » avec l'Europe qui honore notre pays, la proximité géographique de notre Région, renforcée par les liens humains, culturels et socio-économiques transfrontaliers tissés historiquement par les hommes et les femmes de l'Oriental, contribue donc à placer notre coopération internationale dans un processus clairvoyant et dynamique d'accompagnement stratégique du développement régional.

Ce numéro spécial témoigne de l'importance accordée par l'Agence à ce thème et de sa vigilance à en préserver la pertinence opérationnelle. Il rend compte également du dynamisme de la Direction de la Coopération internationale, qui en a été l'instrument réfléchi et compétent. Il fournit enfin une information précise autant sur sa dimension stratégique que sur les projets de coopération mis en œuvre dans la Région.

Des diplomates de haut rang, des personnalités de haut niveau, des hommes politiques et des experts internationaux ont bien voulu apporter leur éclairage sur les programmes de coopération conduits dans l'Oriental. Je leur exprime, au nom de toute l'équipe de rédaction et des lecteurs d'*oriental.ma*, mes vifs remerciements.

M. Mohamed MBARKI,
Directeur Général de l'Agence de l'Oriental



La coopération décentralisée dans la région de l'Oriental

S.E.M. Jean-François THIBAUT,
Ambassadeur de France au Maroc

De plus en plus nombreuses sont les collectivités locales françaises à s'engager dans des actions de coopération décentralisée avec leurs homologues marocains, reflet du caractère étroit des liens qui unissent nos deux pays. Près de quarante accords de partenariat ont ainsi été conclus au fil des ans, faisant du Maroc un des tous premiers partenaires des collectivités locales françaises. Au total, la coopération décentralisée entre la France et le Maroc est à l'origine de la mobilisation d'une aide publique au développement estimée à plus de 2 millions d'euros par an.

La région de l'Oriental témoigne à sa manière de la richesse et de la densité des relations que la France entretient avec le Maroc. L'Oriental, avec sa façade méditerranéenne et son arrière-pays montagneux et désertique, est une des principales régions d'origine des Marocains résidant en France.

L'importance des échanges humains entre cette région et la France se reflète quotidiennement dans l'activité de notre Consulat général à Fès. La France est par ailleurs le seul partenaire du Maroc à disposer d'une présence culturelle dans cette région : l'institut français de l'Oriental est un pôle reconnu d'animation culturelle, mais aussi de formation au français de même qu'un relais de notre coopération.

L'effort sans précédent que les autorités marocaines ont entrepris pour développer l'Oriental, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, trouve donc dans la France un partenaire actif. Les grandes infrastructures urbaines qui voient le jour dans la région comptent parmi elles des projets majeurs

financés par l'Agence Française de Développement. Je pense au réseau d'eau potable d'Oujda ou encore à l'assainissement liquide de la ville de Nador.

C'est pour témoigner de notre engagement que je me suis rendu en visite à Oujda du 15 au 17 juin dernier, ce qui m'a donné l'occasion de faire signer une importante convention entre la Région de l'Oriental et la Région Champagne-Ardenne.

Cela fait plus de vingt ans que ces deux régions travaillent ensemble pour le Maroc, et depuis lors, trois autres grands jumelages sont venus enrichir cette coopération décentralisée : Aix-en-Provence et Oujda, la Seine Saint-Denis et Figuig, Lille et Oujda. Par la coordination croissante qu'ils impriment à leurs efforts, ces acteurs apportent une contribution importante au développement de l'Oriental.

Si l'on ajoute aux efforts fournis par la France ceux des autres partenaires européens du Maroc, notamment l'Espagne et les Pays-Bas, sans oublier la Commission européenne, c'est l'Union

européenne toute entière qui se trouve être aujourd'hui un partenaire de choix de la région de l'Oriental. L'Union pour la Méditerranée, lancée à l'occasion du Sommet de Paris le 13 juillet dernier, et à laquelle le Maroc a réitéré tout son attachement, ouvrira la voie à des coopérations entre cette région montante et d'autres régions du pourtour méditerranéen. ■



Saïdia, une destination touristique internationale



Municipalité d'Oujda

La coopération décentralisée dans la région de l'Oriental

La région de l'Oriental reflète bien, à son niveau, le caractère exemplaire de la coopération entre collectivités locales françaises et marocaines. Elle constitue un laboratoire de bonnes pratiques en matière de coopération décentralisée.

Quatre cas de coopération décentralisée éligibles au programme PAD Maroc – Projet d'Accompagnement au processus de décentralisation – peuvent ainsi être mis en avant.

- La plus ancienne des coopérations décentralisées au Maroc est celle unissant la **Région Champagne-Ardenne** à la **Région de l'Oriental**, avec la mise en place, dès **1986**, de programmes de développement économique. Les actions de coopération décentralisée entre les conseils régionaux de ces deux régions ont notamment pour objectif d'accompagner le développement socio-économique de l'Oriental.
- La **ville d'Aix-en-Provence** et la **Commune Urbaine d'Oujda** ont signé, en **1998**, une convention-cadre de partenariat qui s'articule autour d'un programme d'actions de coopération dans les domaines du patrimoine culturel et du tissu associatif, de la coopération universitaire, de l'eau et de l'assainissement

– avec un financement AFD important – ainsi que de la circulation et des déplacements urbains.

- Le partenariat, engagé le **8 juin 2000**, entre le **Conseil général de Seine Saint-Denis** et la **commune de Figuières**, en relation avec la ville de Stains, s'est fixé trois axes prioritaires que sont : la participation et la citoyenneté, la santé et la prévention, et enfin, l'environnement, l'urbanisme et le développement local.
- La **commune urbaine d'Oujda** et la **ville de Lille** sont liées, depuis **avril 2005**, par un accord-cadre de partenariat, confirmé en juillet de la même année par la signature d'une Charte de jumelage. La coopération entre ces deux villes reste encore aujourd'hui embryonnaire mais la venue à Oujda d'une délégation de la Mairie de Lille à la fin du mois de juillet dernier devrait permettre d'impulser une nouvelle dynamique à une coopération qui pourrait se révéler prometteuse.

Au total, pour les seuls volets de coopération éligibles au programme PAD, la répartition du financement se fait de la manière suivante : 4 768 000 dirhams engagés par les collectivités françaises et 3 099 000 engagés par l'Etat français à travers le PAD Maroc, pour un total de 7 767 000 dirhams.



La coopération espagnole décentralisée dans la région de l'Oriental

S.E.M. Luis PLANAS PUCHADES,
Ambassadeur d'Espagne au Maroc

L'Oriental est la troisième région marocaine bénéficiaire de la coopération espagnole décentralisée en terme de volume. Cette coopération se compose d'une pluralité d'acteurs et de sources financières. Par ailleurs, la totalité des Communautés espagnoles (*autonomes, provinciales et locales*) sont présentes au Maroc à travers cette coopération.

Le Maroc est un pays prioritaire pour la Coopération espagnole en raison d'une multiplicité de facteurs auxquels ne sont pas étrangers la proximité et l'existence d'importantes collectivités de Marocains en Espagne et d'Espagnols au Maroc. Ceci se traduit par une forte présence de différents acteurs espagnols de la coopération, en soulignant l'activité significative des ONGD notamment dans le domaine social, ainsi que la participation, de plus en plus importante, de la coopération décentralisée, qui concentre la plupart de ses actions dans le Nord du pays. La région de l'Oriental est la troisième du Maroc en importance, en terme de fonds, de la Coopération espagnole, avec un chiffre global d'environ 10 millions d'euros en 2008.

La décentralisation de la gestion du modèle administratif espagnol se reflète également dans la coopération internationale pour le développement. C'est à ce titre que se trouvent, en plus de l'Administration Générale de l'Etat (*l'AGE*), les Administrations régionales (*comunidades autónomas*) et locales. Les ressources affectées par ces deux administrations au cours des dernières années méritent une considération particulière, face à la planification de l'avenir de la coopération espagnole. Le

Plan directeur de la coopération espagnole soulève cette réalité car il intègre, dans son texte, le principe de coordination et de collaboration avec la coopération municipale et des régions autonomes.

Du fait de la pluralité du schéma, dont la coopération espagnole fait partie, il est nécessaire de favoriser les mécanismes permettant le consensus et la coordination entre les différents acteurs publics et privés dans le cadre de la politique de coopération internationale. Cette pluralité d'acteurs contribue à la particularité du système espagnol qui le distingue du reste des donateurs, du fait qu'elle le dote d'une grande richesse, grâce à sa variété. Mais elle rend également nécessaire la mise en œuvre de mécanismes permettant la coordination entre les acteurs afin d'éviter l'atomisation des interventions. La coordination devra s'effectuer entre tous les agents de coopération : au sein de l'Administration, entre l'Administration Générale de l'Etat, les Communautés Autonomes (CCAA) et les entités locales, d'une part, et entre l'Etat et la société civile, d'autre part. Les principes du modèle de participation plurielle dans la politique de développement international sont la collaboration, la complémentarité et la qualité.

L'Administration Générale de l'État débourse autour de 69 % de l'AOD espagnole au Maroc, essentiellement par le biais des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération, de l'Economie et des Finances, ainsi que du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme. Hormis ces trois ministères, il en existe d'autres qui mènent des interventions de coopération en relation avec leurs domaines respectifs.

La coopération décentralisée espagnole au Maroc n'a fait qu'augmenter quantitativement et qualitativement. Il s'agit aussi bien de la coopération des communautés autonomes que de celle des « *diputaciones provinciales* » et municipalités espagnoles. Au sein de la coopération décentralisée, les communautés autonomes représentent environ 27 % de l'AOD non remboursable espagnole pour le Maroc. Il faut souligner que la majorité de ces fonds de coopération se concentrent dans les régions du Nord et de l'Oriental.

Toutes les communautés autonomes espagnoles sont présentes au Maroc grâce au financement de projets de coopération, généralement réalisés par l'intermédiaire des ONGD. Il faut citer en particulier les Communautés d'Andalousie, des Canaries, de Catalogne, de Castille-La Manche, de Valence et de

Madrid. S'y ajoutent une longue liste d'entités locales, aussi bien des « *diputaciones provinciales* » que des municipalités. La Coopération de la Junta (ou *Conseil*) d'Andalousie, principal opérateur décentralisé en terme de volume financier, et le plus ancien historiquement, témoigne de la présence active de nos communautés autonomes. Il s'agit d'une politique de coopération vaste et variée. En 2007, la Junta d'Andalousie a approuvé des fonds pour un montant de plus de 13 millions d'euros, destinés à des actions en cours de réalisation par l'intermédiaire de « *la Consejería de Presidencia* » (Ministère Régional de la Présidence), de la « *Consejería de Obras Públicas y Transportes* » (Ministère Régional des Travaux Publics et des Transports) et de la « *Consejería de Medio Ambiente* » (Ministère Régional de l'Environnement).

de sa valeur ajoutée dans le transfert de l'expérience en décentralisation et développement local, l'AECID est un des principaux bailleurs de fonds du Programme ART-Gold du PNUD. D'autres acteurs espagnols de coopération décentralisée appuient aussi financièrement ce programme, tout en agissant comme partenaires de ce dernier. L'importance de l'initiative ART réside, entre autres, dans la promotion des partenariats basés sur une coopération décentralisée concrète entre autorités locales et acteurs sociaux des secteurs privés, publics et associatifs du Sud et du Nord.

Il existe aussi un important instrument dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne, les jumelages avec les pays membres de l'UE, qui ont eu un grand impact au niveau national mais

développement de l'Oriental » et « Renforcement des capacités de la wilaya de l'Oriental en matière de développement économique intégré et durable de la Région » viennent de démarrer. Dans ces deux cas, ce sont des institutions espagnoles qui vont fournir de l'assistance technique aux institutions concernées de la région de l'Oriental.

Dans le premier cas, c'est la Junta d'Andalousie qui conduit le jumelage avec la participation de différentes institutions espagnoles. Ce projet, qui dispose d'un budget d'environ un million d'euros, vise à développer les capacités d'intervention de l'Agence – dans un cadre d'objectifs institutionnels propres – pour l'appui au développement intégré et durable de la région de l'Oriental dans le domaine du partenariat, en coordonnant l'action d'acteurs publics, privés, professionnels et associatifs.

Dans le cas de la coopération avec la wilaya de l'Oriental, le projet de jumelage sera conduit par la Junta de Galice, et plus concrètement par le Ministère Autonome de l'Economie et du Trésor Public. Les actions prévues visent à renforcer les capacités de la wilaya de l'Oriental en matière de conception, d'implantation, du suivi et d'évaluation de ses politiques publiques pour atteindre un développement intégré et durable de la région. Le budget engagé pour ce projet est de 1,1 million d'euros.

Il faut souligner que, dans le domaine de la coopération décentralisée, les ONGD constituent un acteur adapté et indispensable autant pour la mise en œuvre d'interventions déterminées d'aide au développement que pour la participation sociale dans la conception et l'exécution de la politique de coopération. Les ONGD sont aussi un agent du changement, qui aide à introduire, au sein de la société espagnole, une nouvelle conception dans la pratique du développement, et constituent un espace d'association, de débat et d'action au service des citoyens. Les ONGD représentent un opérateur indispensable dans le cadre de la coopération espagnole au Maroc, notamment dans le domaine social.

Leur proximité avec le terrain facilite un plus grand rapprochement avec les populations les plus vulnérables et leur confère une valeur ajoutée par rapport aux autres opérateurs. Dans le cas de

Déboursements bruts d'AOD par agents	€ 2007	% 2007
Communautés autonomes	22 051 125	27,08
Andalousie	13 158 733	16,16
Aragon	176 985	0,22
Asturies	198 000	0,24
Baléares	238 484	0,29
Cantabrique	491 990	0,60
Canaries	663 878	0,82
Catalogne	3 592 352	4,41
Castille-La Manche	750 729	0,92
Castille-Leon	69 518	0,12
Extremadura	262 560	0,32
Galice	60 000	0,07
La Rioja	80 000	0,10
Madrid	1 065 489	1,31
Murcie	45 000	0,06
Navarre	44 865	0,06
Pays Basque	13 500	0,02
C. Valenciana	1 109 042	1,36
Entités locales	2 837 592	3,48

Source : Suivi du PACI (Plan Annuel de Coopération Internationale), 2007.

Les Communautés autonomes disposent d'une expérience propre de développement dans de nombreux secteurs, avec un parcours législatif et réglementaire qui peut être utile pour les administrations des pays du Sud, sans compter le potentiel des ressources humaines des administrations autonomes. De plus, l'expérience en décentralisation de politiques peut être particulièrement utile pour des pays engagés dans ces processus.

Conscients de cette multiplicité d'acteurs de coopération décentralisée et

aussi dans la région de l'Oriental. L'Union européenne finance, depuis 2003, un Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association, conçu pour accompagner l'administration marocaine et toutes les institutions qui contribuent à la mise en œuvre de l'Accord d'association. Ce programme a permis le financement de jumelages dont deux d'entre eux vont appuyer directement le renforcement institutionnel de la région de l'Oriental. En effet, les projets « Renforcement des capacités d'intervention de l'Agence pour le

> Le point

l'AECID, elles gèrent plus d'un tiers du budget total au Maroc.

L'Espagne est le pays qui a le plus grand nombre de ce type d'opérateurs de développement au Maroc, où 70 ONGD, dont 30 présentes de manière permanente, développent des actions.

La pluralité du système de la Coopération espagnole admet d'autres acteurs traditionnellement considérés minoritaires mais qui ont acquis néanmoins une grande importance en matière de coopération pour le développement.

L'Université représente un domaine privilégié pour la coopération au développement, sur deux plans essentiels :

- en tant qu'institution dotée de ressources techniques et humaines hautement qualifiées, recouvrant tous les domaines de la connaissance, et dont

l'apport aux processus de développement des pays destinataires de l'aide espagnole peut revêtir une grande importance.

- comme espace d'intérêt majeur pour la sensibilisation et l'éducation d'un segment significatif de la population, et pour la diffusion de valeurs de solidarité et d'universalisme auprès de la jeunesse, appelée à jouer un rôle social important dans l'avenir.

Le monde entrepreneurial espagnol, reconnu par la loi de coopération internationale en tant qu'acteur de la coopération au développement, a tenté d'orienter ses efforts dans ce domaine vers le renforcement des secteurs privés dans les pays les moins développés avec la mise en œuvre d'une série d'actions destinées à fournir un tissu économique et entrepreneurial et à consolider le tissu existant.

Les syndicats jouent un rôle très important dans la construction des modèles sociaux et économiques de leurs pays, du fait de la forte corrélation qui existe entre le niveau de développement social et économique et la force du mouvement syndical. La tâche fondamentale que mènent ces organisations au Maroc repose sur la défense et la promotion des droits syndicaux et du travail.

En conclusion, l'implication de la société civile et la présence d'une remarquable coopération décentralisée confèrent une importante valeur ajoutée à la coopération espagnole dans la région de l'Oriental. Notre coopération avec la région a constitué un pari dans le passé et représente un important défi pour le futur. Les capacités de développement de la région de l'Oriental et les efforts publics initiés méritent d'être accompagnés et appuyés. ■



L'Oriental, une diversité de paysages et d'activités



Le renforcement des relations bilatérales Pays-Bas-Maroc

S.E.M. Sjoerd LEENSTRA,
Ambassadeur des Pays-Bas au Maroc

Les trois projets retenus ici, parmi tous ceux initiés dans la cadre de la coopération bilatérale, visent à intensifier les contacts et sont liés au processus de démocratisation et d'ouverture pour une société pluraliste. L'association Bassin Guir, à Aïn Chouater, près de la frontière algérienne, renforce les capacités des ONG locales. L'association des amis de Taforalt vise la sauvegarde du site d'intérêt biologique Beni Snassen. La plateforme de coopération inter municipale maroco-néerlandaise constitue quant à elle un jumelage fructueux.

L'ambition des projets et activités réalisés par le Royaume des Pays-Bas au Royaume du Maroc est de contribuer à l'établissement et au renforcement des relations bilatérales entre les deux pays. Nous disposons pour cela de divers programmes destinés à renforcer cette ancienne et précieuse relation.

Le flux d'immigration de ces dernières décennies (*spécialement issu de la région Nord du Maroc*) a tissé des liens particuliers entre le Maroc et les Pays-Bas, et ces derniers peuvent tirer profit de leur expérience de l'intégration de la communauté marocaine dans les projets visant à intensifier ces contacts. La présence de plus de 350 000 Marocains aux Pays-Bas est un élément d'importance dans notre relation.

Nous proposons le financement de projets émanant de la société civile marocaine ou nés de jumelages entre les organisations non-gouvernementale néerlandaises et marocaines.

Dans ce cadre, nous soutenons plusieurs projets de toute taille dans la région de l'Oriental. Ces projets concernent divers secteurs mais sont tous

liées au processus de démocratisation et d'ouverture d'une société pluraliste.

Le projet d'Aïn Chouater

C'est un bel exemple d'une action initiée dans cette commune rurale, près de la frontière algérienne, et touchée par des problèmes socio-économiques (*chômage, pauvreté*) dus à la sécheresse de ces dernières années. Les ONG locales, désirant gérer ces problè-

mes, sont confrontées à un manque de capacités institutionnelles et techniques pouvant freiner une action efficace.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas a donc décidé de soutenir ce projet porté par l'Association Bassin Guir de développement et de protection de l'Environnement d'Aïn Chouater et visant à renforcer les capacités des ONG locales. Cet objectif est atteint par l'organisation de différentes activités



L'olivier, une valorisation agricole

(cycle de formation, aménagement d'un centre commun, mise en place d'un réseau et création d'un site web) et par l'implication des autorités et collectivités locales.

Une action environnementale à Taforalt

L'Association des Amis de Taforalt (dans la province de Berkane), ONG axée sur le développement local, a pu, avec le soutien de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, exécuter un projet d'une année visant la sauvegarde du Site d'Intérêt Biologique (SIBE) Beni Snassen, actuellement menacé de surexploitation. Ce projet vise essentiellement à provoquer une modification des pratiques patrimoniales des usagers de la forêt et à modifier certains aspects de la conduite des visiteurs et

touristes qui fréquentent le site pour les loisirs. Afin d'atteindre cet objectif, l'association organisera, pendant une année, des activités diverses comme les journées de sensibilisation, les journées de ramassage, le développement des outils informatiques et les ateliers d'information. Chaque action vise un groupe cible comme les enfants, les responsables, les lycéens ou les élèves. Nous espérons que la sensibilisation et l'éducation des acteurs locaux aux valeurs écologiques et culturelles du SIBE Beni Snassen contribueront à sa valorisation et à sa conservation.

L'échange par le jumelage

Un exemple de jumelage fructueux entre le Maroc et les Pays-Bas est cette plate-forme de coopération inter-municipale maroco-néerlandaise, initiée par

l'Association des Communes Néerlandaises (VNG). Cette plate-forme existe au Pays-Bas depuis 2000 et s'est fixée pour objectif la stimulation des activités d'appui et d'échange avec les communes marocaines. Dans ce cadre, plusieurs visites entre responsables de divers communes néerlandaises et marocaines ont eu lieu entre 2005 et 2008. En résulteront fort probablement des projets concrets. Plusieurs conférences pour les jeunes des deux pays ont été également organisées au sein de ce projet pour renforcer le dialogue mutuel.

Nous espérons de bons résultats avec nos projets, et la continuation de cette excellente coopération avec les représentants de la société civile et naturellement l'Agence de l'Oriental. ■



Taforalt (gorges du Zegzel)



La coopération technique française et l'Oriental

François LAGIER,
Directeur du groupe AFD au Maroc

Le groupe AFD, opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement, place le Maroc comme l'un des premiers bénéficiaires depuis 1992. La hauteur des engagements financiers en atteste. Les axes prioritaires de son intervention visent l'Environnement, l'environnement économique et la cohésion sociale. Dans cet esprit, trois grands projets sont en cours de réalisation dans la région de l'Oriental à Oujda, Nador sur le littoral méditerranéen.

Le Groupe de l'Agence Française de Développement intervient au Maroc à travers ses trois composantes :

- l'AFD, Agence Française de Développement, qui est une institution financière spécialisée relevant de la loi bancaire et qui apporte son concours, sous forme de prêts concessionnels à long terme accordé à l'Etat marocain, au secteur parapublic et au secteur privé ;
- la PROPARGO, Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique, filiale de l'AFD, dédiée au financement du secteur privé (*prêts, octroi de garanties, participations...*) ;
- le CEFEB, Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires, organisme de formation, basé à Marseille, qui propose des séminaires spécialisés en France ou à l'étranger.

L'AFD gère également des opérations pour le compte de tiers, comme le Ministère des Affaires étrangères et celui de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, ou encore la Commission Européenne, et assure le Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement

Mondial (FFEM) et du Fonds de Garantie Français (FGF). Le suivi des projets est assuré à partir de l'agence de Rabat et de son bureau de Casablanca.

Un engagement au Maroc

Le Maroc est l'un des premiers bénéficiaires des financements du Groupe AFD avec plus de 1,4 milliard d'euros engagés depuis 1992. Cet engagement illustre les liens étroits qui unissent le Maroc et la France. Ils ont été renforcés en 2006, lors de la 8ème Rencontre franco-marocaine des Chefs de gouvernement, au cours de laquelle le niveau des engagements de l'AFD, pour la période 2007-2009, a été porté à 460 millions d'euros.

Les interventions de l'AFD répondent aux contraintes de développement et aux priorités nationales du Maroc, notamment à ses efforts d'intégration à l'économie mondiale. Elles se sont ainsi concentrées autour de trois axes stratégiques :

La promotion d'un environnement économique stable et efficace par :

- la mise à niveau et le renforcement de la compétitivité des entreprises

marocaines (*appui à la formation professionnelle*) ;

- l'élargissement de l'accès au crédit, par le soutien du secteur de la micro-finance, et l'appui au développement des PME avec le Fonds de Garantie Français.

Ces actions sont complétées par les interventions de PROPARGO en faveur du secteur privé.

Un développement respectueux de l'environnement par :

- l'amélioration des services d'Alimentation en Eau Potable (AEP) et d'assainissement ;
- l'irrigation et la mise en valeur agricole ;
- la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources forestières.

Le FFEM complète les interventions de l'AFD en faveur de la protection de l'environnement.

La cohésion sociale à laquelle contribuent :

- la densification des infrastructures en faveur des populations mal desservies (*électrification rurale, réseau routier*) ;

> Le point

- l'amélioration de l'accès à un habitat décent (*appui au programme "Villes Sans Bidonvilles"*) ;
- le renforcement de l'accès et la qualité des services sociaux essentiels (*éducation, santé*).

Une présence forte dans l'Oriental

Trois grands projets, en cours de réalisation ou récemment achevés dans l'Oriental, illustrent les différentes interventions de l'AFD :

- le Programme eau potable et assainissement d'Oujda avec la RADEEO ;
- l'Assainissement du Grand Nador avec l'ONEP ;
- le projet de conservation du littoral méditerranéen.

Le Programme eau potable et assainissement d'Oujda avec la RADEEO

Le programme de réhabilitation et d'extension du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement d'Oujda s'est inscrit dans la politique de rattrapage en faveur des régions du Nord du Maroc, engagée par les autorités en 1992. L'agglomération d'Oujda comptait au démarrage du projet 420 000 habitants et devait faire face à une crois-

sance démographique supérieure à la moyenne du Royaume. Avec un réseau de distribution d'eau à faible niveau de performance, la régie (RADEEO), qui a récupéré l'assainissement à partir de 2001, ne pouvait alors assurer qu'un service partiel.

Le projet, d'un coût global de 16,15 millions d'euros (*en 3^{ème} phase*), et financé par l'AFD à hauteur de 12 millions d'euros, avait pour objectif central une amélioration du service de distribution de l'eau et une meilleure gestion de la ressource permettant de préserver la nappe.

La capacité de stockage de la régie a augmenté (*de 32 750 à 51 750 m³*), de même que l'autonomie de desserte. Le raccordement à l'eau potable de 10 quartiers périphériques sous-équipés, la réhabilitation de 36 Km de conduites et la remise en état de plus de 4 100 branchements ont également été réalisés, sans compter les prestations de formation et d'assistance technique en assainissement liquide, l'acquisition de matériels spécialisés et la construction de nouvelles agences de quartier.

Le taux de raccordement global de la ville d'Oujda était ainsi de 98% fin 2007.

L'Assainissement du Grand Nador avec l'ONEP

Le projet procède de la reprise par l'ONEP des services de distribution d'eau potable et d'assainissement sur tout le périmètre de la région du Grand Nador. Il consiste en une refonte globale du système d'assainissement de la ville de Nador et de ceux des centres avoisinants. Les 8 municipalités (*240 000 habitants*) ciblées par le projet sont toutes en bordure ou à proximité immédiate de la lagune Marchica où elles y déversent leurs eaux usées. La dépollution de la lagune, remarquable de par sa taille et son écosystème, constitue donc un enjeu écologique et économique fort.

Le projet comprend :

- la construction d'une nouvelle station d'épuration principale à boues activées, à Nador ;
- l'aménagement de 2 intercepteurs et de l'amenée des eaux usées à la nouvelle station, avec extension des réseaux de collecte dans et autour de Nador ;
- la création d'ouvrages d'assainissement distincts, de Kariat Arkmane, en partie sud-est de la lagune (*station de*



Projet d'assainissement du Grand Nador



Lagune de Nador (Mar Chica)

lagunage, réseaux de collecte et installations d'amenée).

Le coût du projet est évalué à 600 MDH, soit 55 millions d'euros. Il est financé à hauteur de 30 % par les communes, sur subvention du Ministère de l'Intérieur et du MEMEE (*Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement*). L'ONEP prend à sa charge 70 % des coûts du projet, le prêt de l'AFD couvrant la partie hors taxes de cette contribution soit 38 millions d'euros.

Les retombées économiques attendues concernent la valorisation foncière des terrains, les projets immobiliers et touristiques et la reprise des activités d'aquaculture et de pêche.

Pour un taux de raccordement moyen sur le Grand Nador de 59 % en 2005, l'ONEP se fixe comme objectif 95 % en 2020. Le projet s'inscrit donc dans une stratégie de dépollution et de protection de la lagune et de restauration de la qualité de son écosystème particulier.

La conservation des espaces littoraux du bassin méditerranéen (Med West Coast Maroc)

Le projet entre dans une stratégie de protection de l'ensemble du littoral impliquant tout le pourtour de la Méditerranée. Les Etats méditerranéens et l'Union européenne ont développé des politiques et des program-

mes communs pour la conservation et le développement durable de leur littoral avec des analyses et des approches communes (*Convention de Barcelone, Plan d'action pour la Méditerranée*), ou des programmes régionaux (*MEDWET, METAP...*). Il fallait compléter par des actions de terrain.

Avec l'appui financier du Fonds de l'Environnement Mondial (*FEM*), du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (*FFEM*), et l'appui technique du PNUD, il s'agissait d'établir des partenariats régionaux entre tous les pays concernés (*Maroc, Tunisie, Egypte, Liban, Territoires Autonomes Palestiniens et Albanie*) et les organismes français méditerranéens (*Conservatoire du Littoral, Station Tour du Valat et atelier technique des Espaces Naturels*).

Pour le Maroc, les Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (*SIBE*) identifiés et concernés par le projet sont situés dans les provinces de Berkane et de Nador. Ce sont la lagune de Nador, le Jbel Gourougou, le Cap des Trois Fourches, l'embouchure de la Moulouya et le massif de Béni Snassen.

Le projet d'un montant global de 5.445.537 d'Euros (2 790 000 de US\$ du *FEM* et 21 709 500 de dirhams de l'Etat marocain) ainsi que 607 471,22 euros en subvention du *FFEM*, a consisté essentiellement à :

- réhabiliter les écosystèmes et conser-

ver leur biodiversité dotée d'un intérêt mondial ;

- renforcer les capacités ministérielles et des autres acteurs concernés, en matière de gestion des zones humides et littorales ;
- renforcer le cadre législatif et institutionnel ;
- promouvoir des politiques nationales prenant en compte la conservation de la biodiversité de ces types d'écosystèmes, avec création, classement et mise en œuvre de plans de gestion pour les 5 aires protégées ;
- harmoniser les approches avec la composante méditerranéenne du projet.

L'exécution a été assurée par une Coordination Nationale et un Gestionnaire de projet, basés au Département de l'Environnement du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (*MATUHE*). Le Département des Eaux et Forêts a participé étroitement à cette opération.

Depuis son démarrage, le projet a réalisé un diagnostic exhaustif des sites (*faune, flore, fonctionnement des écosystèmes, aspects socio-économiques*), qui a permis l'élaboration des plans de gestion des sites. Il a également mis en place des mesures d'urgence de protection, et a développé une stratégie nationale de conservation des zones humides. Le projet s'est achevé le 31 décembre 2006. ■



L'Oriental, un grand potentiel de développement

Monica STEIN-OLSON,
Directrice de l'Agence Américaine pour
le Développement International (USAID/Maroc)

L'USAID investit dans l'éducation et la croissance économique de la région étant donné les potentialités multiples de ces territoires. Les choix de ces secteurs contribuent à développer toute une région de manière équilibrée, intégrée et durable. De l'agriculture à l'éducation en passant par l'élevage et la mise en valeur de savoir-faire et de ressources locales, agir sur des leviers diversifiés et complémentaires renforce les conditions de la réussite.

*« L'oriental est une région
qui recèle d'énormes
potentialités dans de
nombreux domaines, et il y
a une volonté réelle de
relever les défis et de saisir
toutes les potentialités.
C'était donc pour nous
autant de facteurs
déterminants qui nous ont
conduits à choisir cette
région, dans laquelle nous
avons trouvé des
interlocuteurs engagés
avec lesquels nous
pouvons travailler pour
construire quelque chose
de durable ».*

M^{me} Monica Stein-Olson,
Directrice de l'USAID.



L'intervention de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID/ Maroc) dans l'Oriental remonte à plusieurs décennies. Dans les années 60, le peuple américain a accordé au Maroc des fonds équivalant à 215 millions de dollars pour financer la construction de barrages et de réseaux d'irrigation dans la région de l'Oriental (*Mechraa Hammadi et Barrage Mohammed V*). Plus de 70 000 hectares de terres semi-arides ont pu être irrigués, la productivité agricole a augmenté et plus de 50 000 nomades ont pu se sédentariser. Ce partenariat bénéficie aujourd'hui à leurs enfants qui disposent d'eau potable et peuvent irriguer leurs cultures.

A ce jour, les principales activités que l'USAID/Maroc a mis en chantier concernent la croissance économique et l'éducation. Dans le cadre de son programme Agriculture et Agrobusiness intégrés (AAI), l'USAID a investi ses ressources matérielles et techniques dans la région de l'Oriental et a établi de solides partenariats afin d'augmenter la productivité, de valoriser des cultures à fort potentiel et de développer de meilleurs liens avec les marchés de la viande rouge ovine, notamment pour la mise à niveau des abattoirs et la mise en place d'un projet pilote de valorisa-

tion des plantes aromatiques et médicinales à Jérada. Ces partenariats se sont traduits par l'augmentation des investissements, des rendements et des ventes dans la région.

Amélioration de la viande ovine

L'élevage de petits ruminants sur parcours constitue l'activité principale de la population des Hauts Plateaux de l'Oriental. Le nombre élevé des effectifs et les vastes espaces pastoraux exploités (*environ 1,2 million de têtes sur 3,8 millions d'hectares*) constituent des atouts pour la filière. Cependant, la vulnérabilité aux aléas climatiques, la dégradation accentuée des parcours due à la sécheresse, s'ajoutant à une utilisation irrationnelle et à des pratiques inappropriées, constituent des contraintes majeures qu'il s'agit de contrecarrer par une meilleure gestion des effectifs couplée à un mode de conduite approprié.

Appuyées par l'USAID, les expertises ont abouti à concevoir un aliment équilibré pour engraisser rapidement les agneaux en vue de les retirer des troupeaux et de les vendre sur le marché à des prix intéressants. La première opération d'engraissement a été réalisée entre mai et juin 2006 et a donné des

résultats très positifs. Ce système a été disséminé en 2007 à travers deux autres opérations d'engraissement, et a été rapidement adopté par les éleveurs des Hauts Plateaux de la région de l'Oriental. La demande pour cet aliment a augmenté de 600% par rapport à la demande en 2005.

Par ailleurs, l'appui technique de l'USAID a aidé les agriculteurs à conclure des contrats de vente directe avec deux grandes chaînes marocaines d'hypermarchés (*Marjane et Metro*). En 2006, les producteurs de viande ovine ont signé des contrats de vente avec deux grandes surfaces (*Marjane et Metro*), et en 2007, avec trois autres hypermarchés *Marjane (Mohammedia, Fès et Oujda)*. Ils poursuivent actuellement des négociations en vue de conclure des contrats de vente annuels.

Pour contribuer au développement d'une filière intégrée et efficace de la viande rouge ovine dans la région, il s'est avéré que la mise à niveau de l'abattoir d'Oujda était une nécessité. Une convention a donc été signée entre l'USAID et la Wilaya d'Oujda-Angad, la Commune Urbaine d'Oujda et la Direction Provinciale de l'Agriculture pour une assistance technique appropriée.

Les études préliminaires ont révélé un certain nombre de dysfonctionnements dans la filière de la viande ovine (*mauvaises pratiques de gestion, systèmes de transport inefficaces, absence de conformité aux normes de production et d'hygiène*). L'équipe AAI a donc réalisé un audit de l'abattoir d'Oujda et a lancé une étude sur les étapes à suivre pour sa réhabilitation. L'USAID fournira l'assistance technique pour l'installation de la chaîne de froid, ainsi qu'une étude technique sur la réhabilitation du réseau électrique de l'abattoir. L'agence continue à travailler avec les bergers, les éleveurs et les techniciens de la région pour établir un système de traçabilité et veiller à la bonne santé des animaux.

Sur le plan national, l'USAID participe aux réunions sur les problèmes de la filière et le besoin de réformer la loi régissant la gestion des abattoirs.

Le potentiel des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM)

Dans la filière des plantes aromatiques et médicinales, le Programme AAI de l'USAID travaille sur la professionnalisa-

tion des coopératives pour accroître la compétitivité de la filière des PAM. Lorsque le programme a démarré, il n'existait qu'une seule coopérative dans la région travaillant dans ce secteur (*à Béni Yaala Zkara*). Aujourd'hui, il y en a cinq et d'autres sont en cours de création avec l'appui des partenaires régionaux du programme AAI, qui les aide à obtenir des concessions auprès du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts.

Traditionnellement, le romarin pousse de manière spontanée dans la région et il est récolté de manière informelle. L'équipe du programme a organisé plusieurs sessions et journées de formation sur le terrain, concernant les techniques de récolte du romarin à adopter pour assurer la conservation et la durabilité de cette ressource.

L'AAI travaille également avec son partenaire régional, la DPA d'Oujda, pour identifier les zones où le programme peut encourager la culture d'autres plantes aromatiques et médicinales avec une grande valeur commerciale sur le marché des huiles essentielles. Le programme envisage aussi la mise en place d'une pépinière de plantes aromatiques et médicinales dans la région.

Mieux insérer la région dans l'économie nationale

En 2007, l'USAID, à travers le Programme pour « L'Amélioration du Climat des Affaires au Maroc », a mené trois études destinées à caractériser l'environnement des affaires dans la région de l'Oriental. S'inspirant des méthodolo-

Les objectifs du Programme AAI pour la région

- Améliorer la productivité et la compétitivité de la filière ovine (*promotion d'ateliers d'engraissement*) ;
- améliorer les circuits de commercialisation et de distribution ;
- consolider et professionnaliser les associations de producteurs ;
- soutenir le développement d'un label de qualité pour la promotion du mouton de l'Oriental ;
- appuyer la mise en place des installations modernes de transformation (*pour une viande aux normes de qualité et d'hygiène*) ;
- contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de la filière.

gies « Doing Business » de la Banque Mondiale et « L'Opinion des Cadres sur la compétitivité » du Forum Economique Mondial, le Programme a publié un « Profil Economique Régional » qui articule les résultats des deux études avec ceux d'une troisième étude contextuelle, s'intéressant aux spécificités régionales permettant de prioriser les recommandations issues de l'analyse. Le profil régional est au service de tout organisme qui œuvre pour le développement d'un climat régional favorable à l'investissement.

Les études ont démontré que l'une des principales contraintes est le relatif isolement de l'Oriental par rapport aux centres de décisions, accentué par la vaste étendue de son territoire et l'insuf-



Développement d'une agriculture et d'un élevage modernes

> Le point

financement des infrastructures permettant de lier la région aux centres économiques du pays. Grâce aux technologies de l'information (TI), l'Oriental pourrait devenir la région la mieux connectée du Maroc. Ce constat a guidé les activités du Programme qui a lancé, en collaboration avec l'Agence de l'Oriental, la CNUCED et le CRI, le projet « régulations », un site web au service de l'investisseur, favorisant la simplification administrative et la transparence réglementaire.

Le profil économique d'Oujda peut être consulté sur le site web du programme de l'USAID :

www.climatdesaffaires.ma (rubrique ressources).

La carte de l'Education

Un autre volet important de l'intervention de l'USAID dans la région de l'Oriental est celui de l'éducation, conduit à travers le Projet ALEF en par-

tenariat avec le Ministère de l'Education Nationale.

L'objectif est d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement fondamental jusqu'à la 9ème année, en formant des éducateurs et en élaborant des modules et des outils pour favoriser l'adéquation entre l'éducation et les aptitudes requises dans le monde actuel.

ALEF appuie ainsi le Ministère dans la mise en place d'une pédagogie de pertinence et dans l'introduction d'Ateliers de partage, d'approfondissement et de régulation pour les enseignants.

Dans ses 127 établissements scolaires partenaires de l'Oriental, l'USAID vise aussi à renforcer la mobilisation sociale autour de l'école, en favorisant la participation active des parents, de la société civile, des secteurs économiques et des autorités locales à l'amélioration de l'enseignement.

Outre son programme d'alphabétisation de 1 300 femmes dans l'Oriental avec 10 associations, l'USAID s'efforce aussi de scolariser davantage de filles, en aidant l'Entraide Nationale à assurer l'accès des filles au collège, notamment en faisant des 24 "Dar Taliba" partenaires de l'Oriental, des lieux d'épanouissement scolaire et personnel. ■

Encore des défis à relever

Sur le plan économique, la région de l'Oriental recèle de grandes potentialités mais doit relever des défis : éloignement, climat, pauvreté.

L'USAID est engagée aux côtés des autorités, de la société civile, du secteur privé et des bénéficiaires pour relever ces défis et participer pleinement à l'épanouissement économique et social de la région.



L'Education, une des clés du développement



LA COOPÉRATION ITALIENNE DANS LA RÉGION DE L'ORIENTAL

La recherche d'une concertation durable avec les partenaires

Sergio PALLADINI,
Directeur du Bureau de la coopération
au développement de l'Ambassade d'Italie

La coopération italienne se caractérise par son intervention régionale sur un mode opératoire privilégiant la concertation et le partenariat. La région de l'Oriental est une de ses zones prioritaires. Les projets concernent trois domaines complémentaires : les infrastructures, le soutien au processus de décentralisation et les actions de proximité. Depuis 1998, le nombre de réalisations et de projets est croissant et a contribué à instaurer une collaboration fructueuse.

Les premières initiatives de la Coopération italo-marocaine remontent aux années quatre-vingt, tandis que le renforcement de cette coopération a eu lieu dans les années quatre-vingt-dix. L'ouverture d'un bureau de la coopération relevant de l'Ambassade d'Italie en 1999 témoigne de cette consolidation, ainsi que l'intérêt de l'Italie envers le Maroc pour la réalisation d'initiatives à même de soutenir le développement et de renforcer la coopération entre les deux pays.

Pour la période 2008-2010, l'action de la Coopération italienne prévoit une augmentation de l'engagement pour lutter contre la pauvreté et au profit d'initiatives spécifiques dans le domaine de la migration et du co-développement. L'intervention italienne se concentre dans cinq régions prioritaires, telles que les régions de Tanger-Tétouan, Taza-Al Hoceima-Taounate, l'Oriental, Chaouia-Ouardigha et enfin Tadla-Azilal.

La région de l'Oriental est donc parmi les zones prioritaires de notre coopération et répond à une demande d'appui du Gouvernement marocain dans l'effort de désenclavement des provinces du Nord et de l'Oriental pour pouvoir valoriser toutes leurs potentialités.

A ce titre, à partir de 1998, le soutien italien dans l'Oriental s'est orienté vers certaines priorités sectorielles, telles que la réalisation d'infrastructures, l'appui au processus de décentralisation ainsi que le soutien aux actions de proximité menées par la société civile marocaine et italienne.

Désenclaver

Pour ce qui est des infrastructures, l'ouverture au trafic, en septembre 2006, du tronçon routier Ajdir/Oued Kert (*financé par la Coopération Italienne*) de la Rocade Méditerranéenne a considérablement réduit le temps de parcours entre les villes de Nador et d'Al Hoceima (de 2h30 à 1h30). La contribution italienne a ainsi concrètement aidé au désenclavement des populations locales de ces provinces et s'insère dans l'initiative gouvernementale de construction de la rocade Tanger-Oujda.

Décentraliser

La Coopération Italienne a également soutenu et appuyé le processus de décentralisation en cours au Maroc par le biais de sa contribution au Programme ART-GOLD/Maroc, géré par le PNUD et lancé au Maroc en juillet 2005. Son

objectif est de favoriser et coordonner des partenariats entre les acteurs internationaux et ceux de la coopération décentralisée, afin de soutenir les stratégies de développement nationales et locales, en coordination avec l'INDH.

A la suite du diagnostic territorial mené dans la région de l'Oriental, dans le cadre du programme ART-GOLD/Maroc, 4 guichets « Femme » ont été ouverts dans les Provinces de Berkane, Figuig, Taourirt et la Préfecture d'Oujda-Angad. Le guichet « femme » a pour objectif d'améliorer l'accès des femmes aux services locaux en vue d'une meilleure insertion socioprofessionnelle.



Un tronçon de la Rocade méditerranéenne

Agir au plus près

En ce qui concerne les actions de proximité, il existe au Maroc plus de 10 ONG italiennes qui opèrent dans une vision de développement durable et intégré, dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement rural, de la mise en valeur de la migration, de la valorisation de la pêche artisanale, de la sauvegarde du patrimoine culturel et du soutien aux activités génératrices de revenus. La plupart de ces ONG, pour l'exécution de leurs projets, reçoivent une contribution de la Coopération Italienne. Il est important de citer les expériences les plus significatives de cette collaboration fructueuse entre les sociétés civiles des deux Pays, qui se manifeste surtout dans la région de l'Oriental.

Le projet de l'ONG « Ricerca e Cooperazione », qui est en cours de réalisation dans la province d'Oujda, en partenariat avec l'Association Marocaine de Planification Familiale, vise à sensibiliser la population locale aux thèmes de la santé reproductive. Le projet se déroule sur trois axes d'activité :

- la formation sociale et sanitaire ;
- l'information et la sensibilisation de la population locale en matière de démographie et de responsabilité liée à la santé reproductive ;
- la diffusion de services sanitaires, sociaux et de santé reproductive pour les habitants de la province.

L'ONG AFRICA 70 a réalisé plusieurs interventions dans la région de l'Oriental, à partir du projet de valorisation de la pêche artisanale, dans la province de Nador, mené dans les années 1998-2001.

Un Projet d'Appui à la Sauvegarde du Patrimoine Culturel (PASC) dans la ville d'Oujda a été mis en place depuis 2002 jusqu'en 2006. Il visait principalement l'amélioration des conditions de vie de la population de la Médina d'Oujda à travers la valorisation du patrimoine culturel et des ressources artisanales traditionnelles. Il a permis en particulier le développement des compétences techniques nécessaires à la sauvegarde du patrimoine physique et culturel, ainsi que la constitution et la consolidation des formes associatives et coopératives. La réalisation la plus significative de ce projet est représentée par l'aménagement d'un centre polyvalent, ouvert aujourd'hui aux associations et aux citoyens de la Médina. La Fondation marocaine Moulay Slimane, en partenariat avec l'ONG Italienne, a mis en place une action qui se propose d'accroître l'effica-

cité des acteurs, publics et privés, dans la gestion des transformations sociales et territoriales qui concernent les populations résidant dans la Médina d'Oujda, par le biais d'un processus de concertation sociale qui soit en mesure de sauvegarder les traditions culturelles et l'équité sociale.

L'engagement de l'ONG milanaise se poursuit dans l'un des plus beaux sites du Royaume : Figuig où un projet vient de démarrer dans la ville et vise à préserver et valoriser le patrimoine culturel de l'oasis, en partenariat avec la Commune et le tissu associatif local. Il a pour objectif la conservation de différents bâtiments et leur valorisation à des fins touristiques en vue de créer des sources de revenu intégratives et durables pour la population.

L'ONG GVC a conclu, en décembre 2007, dans la province de Nador, un projet de "Développement rural intégré dans la commune de Beni Sidel Jbel". Il faut aussi indiquer le projet réalisé par l'association marocaine SIDALIA, en partenariat avec GVC pour la "Promotion du rôle socio-économique de la femme rurale" dans cette même province de Nador. Le projet vise à améliorer la condition féminine par la sensibilisation, l'alphabétisation, la formation professionnelle et le soutien aux actions génératrices de revenu.

Un projet de l'ONG COOPI, toujours dans la province de Nador, est en cours d'exécution, intitulé « Soutien au secteur de l'artisanat ». Il représente la continuation, au niveau provincial, d'une initiative couronnée de succès conduite par la même ONG dans la ville de Nador. L'ONG COOPI, tout comme Africa'70, peut désormais compter sur une expérience de terrain de plus de dix ans avec des succès et des réalisations remarquables au profit de la population locale.

En matière de Développement Humain, la Coopération italienne finance aussi le programme PASC (*Partenariats en Appui à la Société Civile*), géré par le PNUD. En parfaite concordance avec l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), il contribue à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie dans les communautés les moins favorisées du Maroc, à travers la consolidation des projets de partenariat entre associations locales et associations italiennes. Plusieurs initiatives sont réalisées dans le cadre du PASC dans l'Oriental.

De nouveaux projets

En ce qui concerne les initiatives qui démarreront dans les prochains mois, il est important de citer le nouveau programme de conversion de la dette du Maroc envers l'Italie au profit de l'INDH et du Programme National des Routes Rurales. Dans ce cadre, les projets qui seront retenus prendront en compte l'engagement italien dans la Région de l'Oriental. Les projets actuels et les perspectives futures indiquent que l'Oriental restera une zone prioritaire de la Coopération italienne dans les domaines susmentionnés, afin d'enrichir les relations déjà établies et de faire fructifier l'expérience née grâce aux initiatives réalisées et en cours de réalisation.

Une coopération qui est fondée aussi sur un enrichissement social, économique et culturel et qui voit son action couvrir tout le territoire de la Région de l'Oriental. En conclusion, les initiatives de la Coopération italienne, grâce aux expériences vécues dans cette région, se distinguent par la recherche d'un haut niveau de concertation avec les bénéficiaires et les institutions, ce qui explique par ailleurs la présence durable des ONG italiennes sur le territoire. ■



Préserver et valoriser le patrimoine culturel de l'Oasis de Figuig



MIGRATION & DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DANS LA RÉGION DE L'ORIENTAL

Le Projet UE/GTZ

Torsten STRIEPKE,
Projet UE/GTZ MIDEO

Le projet opérationnel depuis juillet 2008 vise à faciliter les investissements des MRE dans l'Oriental. C'est à travers une large consultation auprès des opérateurs et des investisseurs potentiels que seront définies les conditions optimales d'investissement.

Depuis mi-juillet 2008 le projet "Migration & Développement Economique dans la région Oriental" (MIDEO) est fonctionnel. Il est cofinancé par l'Union Européenne (80 %) et le Ministère de la Coopération Economique et du Développement (20 %) de la République Fédérale d'Allemagne. La "Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit" (GTZ) est l'organisme réalisateur.

Le projet est lancé en partenariat avec "l'Agence de l'Oriental" et la "Fondation Hassan II". Le choix des partenaires indique qu'un accent particulier sera mis sur les investissements des "Marocains Résidant à l'Etranger" (MRE). Sur recommandation de l'Agence de l'Oriental, le siège du projet a été installé à Nador puisqu'un grand nombre de migrants en Allemagne proviennent de cette province.

L'objectif spécifique du projet est que « la région de l'Oriental dispose d'un environnement favorable pour mobiliser le potentiel de la migration ». Depuis cinq ans l'aspect de la migration et sa mise en valeur pour les pays d'origine sont en tête de liste des priorités de l'Union européenne. Le lancement du projet marque le début d'une approche pratique pour tester les outils jugés opportuns sur le terrain afin d'appuyer les migrants cherchant à investir dans leur pays.

Le projet en tant que tel ne dispose pas d'outils comme l'octroi de crédits, l'assistance au développement des business plans ou la mise en œuvre d'une banque de données, qui permettent d'appuyer les MRE de manière directe, mais il est plutôt tenu de collaborer avec des structures existantes telles que les "Centres Régionaux d'Investissement", les différentes Chambres et les délégations provinciales des différents ministères dans le but d'affiner leurs services aux investisseurs.

6 composantes pour un projet

- L'élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration du climat d'investissement ;
- l'amélioration des services des structures d'accompagnement ;
- l'élaboration d'un guide d'investissement ;
- l'élaboration de produits spécifiques bancaires adaptés aux PME ;
- le développement des relations structurées avec la Diaspora ;
- la diffusion des expériences du projet aux autres bailleurs de fonds.

Dans une première phase de trois mois (juillet-septembre 2008) le projet prendra contact avec tous les organismes concernés dans la Région de l'Oriental et à Oujda, en promouvant en même

temps l'idée d'investissement auprès des MRE intéressés dans les pays européens. Les travaux préparatifs pour les six composantes sont assez importants (sondages, contacts avec les concernés, formulation des termes de référence pour les interventions internationales, sélection des bureaux d'études, questionnaires pour les banques, etc.) de sorte que le mois de septembre y est entièrement consacré.

Après cette première phase de préparation et d'orientation les six composantes sont entamées plus au moins simultanément.

- Le plan d'action pour l'amélioration du climat d'investissement sera élaboré au bout d'une année en utilisant une approche participative qui s'adresse surtout aux entrepreneurs existants et aux MRE. Beaucoup d'études ont été effectuées sur la situation économique dans la région de l'Oriental par différents organismes nationaux et par certains bailleurs de fonds. Le Projet se base sur ces résultats en organisant des rencontres par province avec les acteurs les plus importants. Agir sur le climat d'investissement dans une région donnée nécessite de se concentrer sur les éléments-clé qui peuvent servir de levier pour déclencher d'autres améliorations par la suite.
- L'amélioration des structures des services d'accompagnement requiert

une analyse approfondie des structures existantes et un questionnement de leurs clients sur l'appréciation desdits services. En ayant recours aux consultants internationaux expérimentés dans ce domaine nous comptons présenter des résultats significatifs avant mi-2009. Le projet prévoit des formations spécifiques destinées aux agents desdites structures pour mettre en œuvre les propositions faites.

- La proposition d'un guide d'investissement s'inscrit dans les efforts qui ont été déjà fournis par la Fondation Hassan II qui avait publié différents guides par secteur en 2001/2002.

Ces guides seront actualisés et spécifiques pour informer davantage les investisseurs potentiels dans la région de l'Oriental. Néanmoins, vu la rapidité des changements dans la région et par la suite l'obsolescence rapide des données présentées dans un tel guide, ce dernier n'entrera pas trop dans les détails contrairement à celui d'un business plan. Il va plutôt indiquer les opportunités d'investissement par province et par sous-secteur en signalant les avantages et les menaces.

- L'élaboration des produits spécifiques bancaires adaptés aux PME, y compris les MRE désirant investir dans cette région, se basera sur un son-

dage des produits existants et de ceux en préparation par différentes banques qui sont en compétition intense pour capter le marché des MRE. A première vue, il semble facile d'avoir des micro-crédits avec un plafond de 50 000 Dh. Le problème se pose au niveau des soi-disant mezzos-crédits entre 50 000 Dh et 1 million de Dh. Selon les informations recueillies auprès des MRE, il s'agit exactement de cette fourchette moyenne dans laquelle ils sont capables d'investir.

- En ce qui concerne le développement des relations structurées avec la Diaspora, le Projet a déjà établi un outil d'informations mensuelles auprès d'une quarantaine de MRE en Allemagne avec l'aide d'e-mails circulaires en langue allemande. La réponse des MRE est favorable comme le montre le nombre de visites des destinataires des e-mails dans nos bureaux pendant le premier mois d'existence du projet. Au bout de six mois, un site web sera établi comme plate-forme d'informations et d'échanges. Il servira comme une bourse de demandes et d'offres de projets en reliant des promoteurs implantés au Maroc avec ceux installés à l'étranger. On sait aussi qu'il y a des MRE qui ont le désir d'investir uniquement dans des projets rentables sans s'engager eux-mêmes personnellement et physiquement.
- Quant à la diffusion des expériences du projet aux autres bailleurs de fonds, elle a déjà commencé avec des circulaires e-mails mensuelles en langue française sur les progrès du Projet. A mi-parcours, vers la fin de l'année 2009, nous comptons organiser une grande conférence pour communiquer nos expériences aux institutions partenaires, aux institutions nationales et aux bailleurs de fonds.



La recherche, un créneau pour l'Oriental (Centre de l'Oriental des Sciences et Technologies de l'Eau)



Une activité industrielle (sucrierie de Zaïo)



Le développement de l'offshoring (centre d'appel à Oujda)

Le Projet MIDEO vient de commencer et il est très intéressant de voir son évolution à travers de nouveaux mécanismes et de nouvelles structures qui se veulent utiles pour les investisseurs dans la région de l'Oriental. Parmi les investisseurs potentiels nous comptons des PME nationales existantes, des entreprises internationales et des MRE qui méritent un appui particulier s'ils veulent mettre leur savoir-faire et leurs moyens financiers à la disposition du développement économique de la région. ■



LE VILLAGE DE PÊCHE DE SIDI HSAINE

un pôle de développement sur la façade méditerranéenne

Abdelouahed BENABBOU,
Directeur de la Coopération au Ministère de l'Agriculture,
du Développement rural et des Pêches maritimes

La coopération entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime et le Japon, ainsi que la collaboration fructueuse avec l'Agence de Développement de l'Oriental ont contribué à la transformation du village de pêche de Sidi Hsaine.

La réalisation de ce village de pêche, qui s'inscrit dans le cadre du programme du Département de la Pêche Maritime pour la promotion et le développement de la pêche artisanale, vise principalement l'amélioration des conditions de vie et de travail de la communauté des pêcheurs artisans basés à Sidi Hsaine et la valorisation de leurs captures en dotant le village des infrastructures nécessaires à cet effet.

Etant donné l'ampleur de ce programme visant à ériger, à terme, tous les principaux sites de pêche des deux façades maritimes, en points de débarquement aménagés et en villages de pêche, appelés à devenir d'ailleurs des pôles de développement locaux, le projet de Sidi Hsaine a été financé par le Gouvernement du Japon qui a déjà réalisé trois autres villages de pêche à Imessouane (Province d'Agadir), à Cala Iris (Province d'Al Hoceima) et à Souiria K'dima (Province de Safi).

Cependant, le préalable à la réalisation de ce projet par le Japon, est la prise en charge, par la partie marocaine, de l'électrification du site, de sa connexion au réseau de l'Office National d'Electricité, de son approvisionnement en eau potable et de l'aménagement des pistes d'accès.

Le coût des composantes financées par le Japon, y compris l'étude du concept de base, la réalisation des tra-

vaux de construction, la fourniture et l'installation des équipements, est de 734 millions de yens (*environ 60 millions de Dh*).

Vu l'importance des trois composantes à la charge de la partie marocaine, l'appui de l'Agence pour la promotion et le développement des Provinces du Nord avait été sollicité, en vertu de la Convention la liant au Département de la Pêche Maritime, pour le financement de ces composantes.

L'excellence des relations de coopération entre notre pays et le Japon dans le domaine halieutique et la collaboration fructueuse avec l'ensemble des Agences

de développement nationales, a permis d'ériger le simple site de pêche de Sidi Hsaine en un village de pêche doté des infrastructures nécessaires pour permettre aux pêcheurs d'y opérer en toute quiétude pour leurs outils de production et de valoriser leurs captures.

Ce nouveau cadre de travail a permis également de mieux structurer l'organisation des pêcheurs en une coopérative responsable, chargée de la gestion directe des principales infrastructures de cette unité villageoise. Les résultats de l'activité halieutique à Sidi Hsaine se sont nettement améliorés depuis la réalisation de ce projet. ■



Port de pêche sur le littoral



Une belle réussite pour le romarin dans l'Oriental

Karima RHANEM,
Spécialiste en communication (USAID/Maroc)

Avec le soutien de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID/Maroc), la coopérative Beni Yaala Zkara, à Jerada, réalise sa première vente d'huile de romarin sur un marché britannique prometteur.

A travers son programme Agriculture et Agrobusiness Intégrés (AAI), l'USAID/Maroc apporte son soutien à la coopérative Beni Yaala Zkara pour conclure sa première vente internationale d'huile de romarin bio à une grande société britannique. Le programme AAI a travaillé avec la coopérative pour expédier un échantillon de son huile à l'entreprise et a négocié un contrat de vente. Ce dernier devrait être le premier d'une longue série que la coopérative passera sur le marché britannique.

La région de l'Oriental est riche en plantes aromatiques et médicinales et le romarin est le produit le plus important économiquement. Il est prisé depuis longtemps pour l'assaisonnement de nombreux plats méditerranéens et entre également dans la composition de savonnets et autres produits de beauté. Moins bien connues peut-être sont les vertus médicinales qu'on lui prête.

Selon le Centre de Médecine de l'Université du Maryland, le romarin, connu depuis 500 ans avant la naissance de Jésus-Christ, a longtemps été utilisé pour améliorer la mémoire et la pousse des cheveux, pour soulager les douleurs musculaires et rénales et pour ralentir le développement des bactéries nuisibles. Des chercheurs étudient également le pouvoir anticancéreux du romarin.

Au vu de l'intérêt grandissant porté dans le monde entier au commerce des produits nutraceutiques (*fabriqués à partir de plantes qui améliorent la santé humaine*), la commercialisation du romarin au Maroc est apparue comme une excellente possibilité de développement économique.

Suivant la voie tracée par le Gouvernement Marocain, l'USAID/Maroc conduit un programme qui œuvre à promouvoir différents produits agricoles. Dans l'Oriental, le programme se concentre en particulier sur la récolte du romarin et autres plantes aromatiques et médicinales, dans les régions de Jérada, Talsint et Debdou qui sont bien adaptées à leur production.

La coopérative de Beni Yaala Zkara est parmi les coopératives modèles dans la région de l'Oriental, bénéficiant du soutien de l'USAID. Avant l'arrivée de l'agence américaine, l'activité de la coopérative portait essentiellement sur la récolte et le séchage du romarin pour l'usage du marché intérieur. Elle employait, depuis 1975, des méthodes traditionnelles de récolte de cette plante. Les récoltes étaient payées au poids et tous les pieds étaient prélevés, sans renouvellement de plantation pour assurer la durabilité des récoltes. Cette surexploitation allait conduire inéluctablement à l'extinction de la plante.

Devant cette situation, l'USAID a formé des membres de cette coopérative et

d'autres aux meilleures pratiques de récolte du romarin. Les producteurs ont également reçu une assistance pour le conditionnement et l'étiquetage de l'huile essentielle de la plante, mais aussi pour la diversification de la production avec d'autres plantes de grande valeur, telles que le thym, le basilic et le safran.

Aujourd'hui, les ramasseurs ne coupent jamais plus de 50 % des plants de romarin. Les coopératives ont consenti à cultiver au moins 10 hectares de romarin chaque année et les cultivateurs taillent les plants anciens pour qu'ils se régénèrent et aient un meilleur rendement dans l'avenir. Beni Yaala Zkara a donc appris des techniques de récolte durable, a



Fleur de romarin

acquis la certification biologique de ses produits et a commencé à produire des huiles essentielles.

« Pour mieux se positionner sur le marché, il faut recourir à la certification biologique pour présenter un produit de plantes aromatiques et médicinales de haute qualité », explique Mohamed Chamarik, exportateur marocain de plantes aromatiques et médicinales (PAM).

Comme résultat direct de l'assistance de l'USAID, les revenus des membres ont augmenté et des opportunités d'emploi supplémentaires ont été créées au niveau de l'économie locale.

« Nous étions en chômage depuis presque 8 ans et nous devons affronter la sécheresse et les changements climatiques que subit cette région semi-aride ; l'activité de la coopérative avait presque cessé et, aujourd'hui, avec l'intervention de l'USAID, nous avons donné une nouvelle vie à cette coopérative ; nous avons créé des emplois directs et indirects et nous sommes arrivés à doubler nos bénéfices », affirme Le Président de la coopérative de Béni Yaala Zkara, Tayeb Errezougui.

En plus des emplois créés par la coopérative, l'introduction de nouvelles techniques d'exploitation du romarin a permis à ses membres d'améliorer les conditions de vie de leur famille, grâce à la préservation de la plante, l'augmentation des rendements et la meilleure qualité des récoltes.

L'installation d'un centre moderne de distillation, fruit d'un partenariat, signé en février 2008 dans la province de Jerada, entre l'USAID, le Département

des Eaux et Forêts, la Province de Jerada et la coopérative de Béni Yaala Zkara, a aussi permis à cette dernière de produire des huiles essentielles de qualité supérieure. Ces huiles devraient se vendre à des prix élevés, avec pour effet une augmentation des revenus des membres des coopératives.

Le Gouvernement Marocain espère reproduire le modèle de la coopérative de Béni Yaala Zkara dans différentes régions. En réussissant à moderniser la production de plantes aromatiques et médicinales, cette coopérative a contribué aux efforts déployés par le gouvernement pour réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie et intégrer la jeunesse dans la vie économique du Maroc rural.

« L'action de l'USAID dans la province de Jérada a contribué directement au développement économique local par la création de 150 à 200 emplois et la préservation des ressources naturelles au bénéfice des générations futures » a déclaré Monsieur Bahaji, spécialiste de l'aide au développement et chef de programmes à l'USAID-Maroc.

« L'USAID a aidé à rapprocher la coopérative des acheteurs, au niveau national et international, avec pour résultats une augmentation du volume des ventes et une augmentation de 20% du prix de vente du kilo de romarin. »

L'USAID collabore actuellement, avec des organismes publics et privés et d'autres bailleurs de fonds, tels que le Programme des Nations Unies pour le Développement, à la dissémination du modèle de Jerada dans d'autres régions. ■



huile essentielle de romarin



Modèle de distillerie



Production d'huile essentielle



Ramassage et distillation du romarin



D'autres voyages en vue

OU LE DIAGNOSTIC DES POTENTIELS DE L'ORIENTAL
DANS LE DOMAINE DU TOURISME RURAL

Annie BECQUET,
*Ingénieur en projets de développement
à l'Association CEFIR*

Comment une étude de terrain dans le domaine du tourisme rural, conduite dans le cadre d'un large partenariat, fait voir et valoir qu'une dynamique existe sur la base de projets en cours. Le diagnostic est prometteur et suppose une adaptation des conditions de réalisation.

Appréhendé par le Ministère du Tourisme marocain comme « vecteur de développement local, apportant une contribution à un développement harmonieux de zones défavorisées économiquement », le tourisme rural au Maroc se développe progressivement, résultat de la conjonction de diverses initiatives : du Ministère du Tourisme, des associations de développement local, des agences de développement, des ONG, des bailleurs de fonds et des acteurs de la coopération internationale.

Le tourisme rural au Maroc s'est ainsi avéré être porteur de retombées économiques bénéfiques pour les populations locales, moyen de les retenir sur place et d'éviter ainsi l'exode rural. Ne fermons pas les yeux, cependant, devant les retombées négatives possibles d'une forme de tourisme parfois facteur, lui aussi, de détérioration de l'environnement...

C'est dans ce contexte que l'Agence de Développement de l'Oriental et la ville de Lille, partenaire de la ville d'Oujda dans le cadre de la coopération décentralisée au Maroc, ont confié au CEFIR, ONG française du Nord-Pas de Calais, et à l'association marocaine ANAP (*Association Nature et Patrimoine*), une étude se voulant « projet de contribution à l'identification des potentiels de l'Oriental dans le domaine du tourisme rural ».

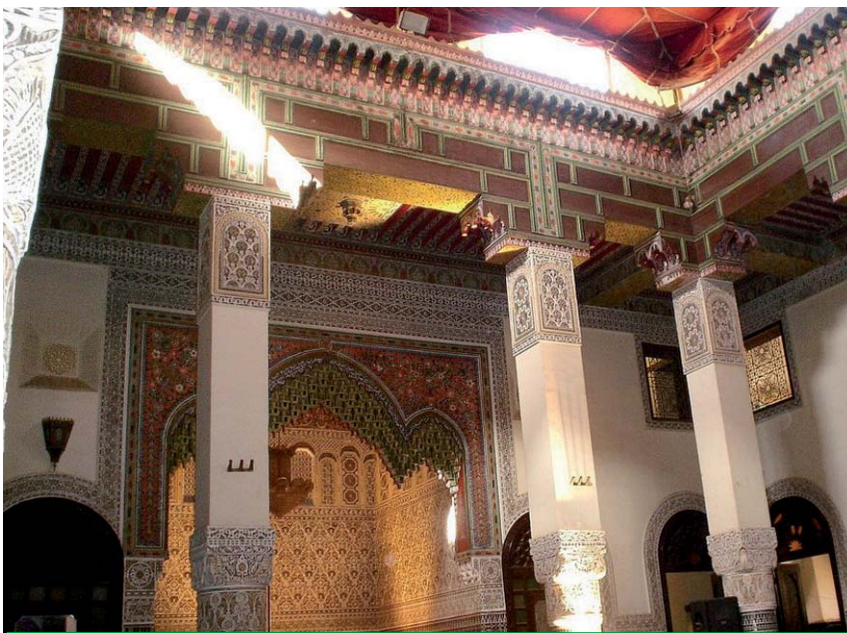
Cette étude est une mise en lumière, un focus sur des projets de développement rural menés dans le cadre d'initiatives locales par des associations de l'Oriental. Celles-ci souhaitent aujourd'hui réaliser des actions dans le domaine du tourisme rural, dans un contexte de tourisme solidaire, en réponse à des enjeux socio-économiques de leur territoire.

Nécessairement limitée dans le temps, et portant sur des projets étudiés entre novembre 2007 et février 2008, l'étude

bénéficiera des conseils avisés d'un Comité de pilotage constitué de l'Institut français d'Oujda, de l'Agence Régionale de coopération/développement Champagne-Ardenne et de l'ANAP.

Une dynamique en marche...

Cinquante associations de développement rural ont été identifiées dans l'Oriental, impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des projets de tourisme rural. Des rencontres, des entretiens avec leurs administrateurs, des



L'influence arabo-andalouse, Dar Sebt à Oujda

visites de terrain sur les projets menés, ont fait prendre conscience de la diversité, de la richesse, de la pertinence de ces initiatives. On pensait l'Oriental encore à l'écart du développement du tourisme rural. Impression erronée... Des associations sont aujourd'hui sur le point d'ouvrir leurs premiers gîtes, dont les agréments sont désormais en cours. Les projets foisonnent, mettant en avant les spécificités culturelles et environnementales du territoire, en mesure d'assurer un véritable rayonnement touristique de la région.

La richesse humaine est sans nul doute le point le plus marquant !

Le tourisme rural, tel que nous l'entendons, est un tourisme de petites et moyennes entreprises, un tourisme dont l'Homme est l'élément central, un tourisme local, « de pays », un tourisme de rencontres et de partage. Et à ce titre, l'Oriental recèle une véritable richesse, la « richesse humaine », car les actions menées localement sont le fait d'acteurs engagés, motivés, cherchant à répondre à des enjeux sociaux et économiques : alphabétisation, développement de l'artisanat, insertion des femmes, insertion sociale des populations nomades sédentarisées, protection de l'environnement, développement du commerce solidaire, organisation d'événements culturels, démocratisation des sports nautiques, protection des ressources maritimes...

Ces projets sont de nature à attirer le touriste qui souhaite partir à la recherche de la vie quotidienne : pastoralisme et quotidien du berger, du pêcheur, découverte de l'architecture rurale, de la flore et de la faune, des sites archéologiques... car le marché est bien là, celui de touristes, de plus en plus nombreux, qui recherchent la rencontre humaine et souhaitent voyager dans un contexte de tourisme responsable et équitable.

Des faiblesses, des besoins, des questions de fond...

Des lacunes, des faiblesses ont aussi été repérées, bien sûr. Des associations ont aussi exprimé des besoins ; besoins en formation, en qualification notamment. Il a aussi été clairement mis en évidence combien il sera important, dans ce contexte, d'identifier les rôles, les domaines de compétences de chacun des acteurs, leur complémentarité sur le terrain, notamment entre acteurs

de l'économie sociale et solidaire et pouvoirs publics. En nous posant de vraies questions de fond : comment permettre à un secteur associatif qualifié de jouer pleinement son rôle d'acteur du développement local ? Comment tirer pleinement partie du capital social, afin de contribuer aux besoins des communautés et permettre aux populations vulnérables de se prendre en charge, d'avoir des revenus, de devenir acteurs de leur développement ?

A l'occasion de la remise de l'Etude à l'Agence de l'Oriental, une journée de débat sur le tourisme solidaire s'est tenue à Oujda le 3 mai 2008, organisée par le Comité de pilotage.

Les représentants des associations, visitées par les enquêteurs lors de l'étude, participèrent à cette journée, ainsi que le représentant du Ministère du Tourisme, le Délégué régional du Tourisme de l'Oriental, le conseiller adjoint du Service de coopération de l'Ambassade de France, des représentants de l'Université Mohammed 1^{er} d'Oujda et de nombreux journalistes. Les débats ont mis en évidence les questions relatives au développement du tourisme rural dans l'Oriental : comment conserver la spontanéité des acteurs de terrain tout en les informant sur les exigences réglementaires ? Comment faire évoluer les lois et règlements pas toujours adaptés au contexte ? Comment mutualiser les expériences sur une région aussi vaste et riche de types d'environ-



Un site d'exception, l'oasis de Figuig

nement et donc de conditions d'accueil si différentes ?

Une première étape a été franchie avec la réalisation de ce diagnostic.

Il serait souhaitable, maintenant, d'apporter des réponses aux questions soulevées, ainsi qu'aux besoins identifiés.

Au vu des actions déjà engagées, au vu de la motivation de chacun, nous ne pouvons que souhaiter que ce superbe défi soit relevé. ■



Un patrimoine naturel, la grotte du chameau (Taforalt)



L'Université Mohammed Premier mène différents partenariats

Saida BELOUALI,
Professeure chargée de mission à la Communication,
Université Mohammed Premier

L'Université Mohammed Premier (UMP), acteur engagé dans le développement régional, a établi et mis en œuvre deux partenariats. Celui avec la CUD (*Commission Universitaire pour le Développement-Belgique*) accompagne et renforce les capacités d'intervention de l'UMP. Le second, avec le groupe français SQLI, vise le développement de l'emploi qualifié.

L'Université remplit souvent, à travers des programmes de coopération, le rôle d'ambasadrice de son pays ou de sa région. L'université marocaine a également très tôt pratiqué le développement local par la proximité. En effet, différents programmes de coopération internationaux ont bénéficié d'une approche généralement adaptée au contexte local.

L'UMP a participé à la promotion de l'attractivité de l'Oriental. Aujourd'hui,

alors que la question de la régionalisation est une stratégie du gouvernement et que l'offre territoriale est une responsabilité partagée par tous les acteurs, l'UMP prend part à la mobilisation de toutes les compétences afin de fédérer les efforts et soutenir un développement régional intégré.

Au niveau de la formation comme de la recherche, l'UMP fait le choix d'être à l'écoute d'une région en pleine expansion et demandeuse de formations ciblées, d'expertises, voire d'innovations.

Les tendances du partenariat que l'Université Mohammed Premier établit avec différentes institutions répondent donc, de plus en plus, à des interrogations locales.

L'environnement socioéconomique de la région de l'Oriental connaît des changements importants accompagnés d'une volonté politique régionale et nationale. Une université qui forme plus de 24 000 étudiants et qui met chaque année sur le marché de l'emploi plus de 2 000 diplômés, a la responsabilité citoyenne de se préoccuper des problématiques émergeant de ces grandes mutations.

Le partenariat demeure un des meilleurs moyens d'accompagnement des initiatives de l'UMP dans ce domaine. Celui initié avec la Commission Universitaire pour le Développement (*de Belgique*) et le partenariat « intelligent » avec le groupe français SQLI, sont exemplaires à cet égard.

UMP/CUD, un parcours différent

La Commission Universitaire pour le Développement est chargée de la mise en œuvre de la politique de coopération universitaire au développement. Elle met en commun les ressources et potentialités des universités francophones de Belgique pour réaliser des projets. Un accord existe entre la CUD et



Centre de la Société française d'informatique "SQLI" au sein de l'UMP

l'Université Mohammed Premier depuis 2004.

Il s'agit du plus important programme de partenariat avec une institution étrangère dans l'histoire de l'UMP. La CUI-Oujda est un programme global, transversal, cohérent et mesurable allant de 2004 à 2012, qui accompagne l'UMP dans son rôle d'acteur du développement.

L'accord s'inscrit dans la durée puisqu'il est basé sur le renforcement institutionnel des capacités de l'UMP. Les résultats recherchés à travers la CUI-Oujda vise essentiellement :

- l'amélioration de la qualité d'une offre de formation adaptée aux besoins réels de l'environnement socioprofessionnel ;
- la promotion d'une recherche de qualité, orientée "innovation" ;
- le renforcement des capacités stratégiques de gestion et d'interaction de l'UMP avec la société.

Le programme, d'un montant global de 3 722 000 euros, a permis, jusqu'en 2008, d'accompagner la création de 5 centres d'études et de recherche impliqués dans des thématiques fort actuelles dont certaines spécifiques à la Région de l'Oriental tel que le COSTE (*Centre de l'Oriental des Sciences et Technologies de l'Eau*), qui se préoccupe de la question prioritaire de la gestion intégrée de l'eau, ou encore le CURA (*Centre Universitaire pour la Recherche Appliquée*) dont les recherches portent sur des thématiques régionales prioritaires comme l'énergie propre, la valorisation des produits du terroir, la conservation des parcours, etc.

A travers ce partenariat, l'UMP a mis en place, jusqu'à ce jour, 85 formations de recyclage ou de spécialisation, 44 stages de perfectionnement, a accompagné la mise en place de masters et de doctorats et a signé une trentaine d'accords avec le milieu socioprofessionnel.

Le plan de partenariat, couvrant la période 2008-2012, vise à affermir les acquis du programme de coopération 2004-2008. La collaboration concernera toujours la recherche scientifique et le développement dans les domaines de l'agroalimentaire et de la santé, de la lutte contre la désertification, des énergies renouvelables, de l'eau, de la gestion du littoral, et l'étude des risques



Ecole Nationale des Sciences Appliquées à Oujda

naturels. Le partenariat prévoit de soutenir également le démarrage de la faculté de médecine.

La particularité d'un tel projet de partenariat est qu'il vise le « renforcement de la capacité institutionnelle » de l'UMP. Grâce à ce type d'approche, il a été possible d'aller au-delà du financement d'activités d'appoint, ce qui a permis d'entreprendre une collaboration à impact significatif sur l'ensemble de l'institution et de la société, dans le souci de renforcer des mécanismes cumulatifs de développement.

UMP/ SQLI, un partenariat "intelligent"

La nécessité de créer, dans la région de l'Oriental, un environnement de formation de haut niveau, s'appuyant sur un fort potentiel de recherche-développement, est un choix stratégique auquel adhère fortement l'UMP. Dans ce contexte, est née l'idée d'un partenariat UMP/SQLI. Le Groupe SQLI est leader français des sociétés de services spécialisées dans les N.T.I.C. Après divers contacts entre elles, les deux parties se sont rapprochées pour étudier les modalités d'un partenariat et une convention fut signée en septembre 2006. Cet accord concerne en priorité l'emploi. L'UMP forme chaque année des candidats potentiels à l'intégration d'une société comme SQLI. Le groupe a recruté, jusqu'à ce jour plus de 100 lauréats de l'UMP. Il compte recru-

ter 350 personnes supplémentaires à l'horizon 2010. La recherche dans le domaine de l'open source est également concernée. ■

Un programme commun

En 2006, lors de l'ouverture de son premier centre de recherche et de développement informatique et off-shore spécialisé, SQLI s'est engagé, avec l'Université d'Oujda, à contribuer au développement socio-économique de l'Oriental, comme vecteur d'emploi et promoteur de l'essor industriel local, à travers :

- la création de plusieurs centaines d'emplois hautement qualifiés dans les technologies de l'Internet ;
- la contribution au développement économique de la région (*plus de 100 MDH en rythme de croisière*) ;
- la création d'un pôle technologique d'excellence de niveau international (*Centre de Recherche et de Développement, certification CMM-I de plus haut niveau*) ;
- la création d'un écosystème autour des technologies Internet ;
- le partenariat avec l'Université en vue de mettre en place des formations de pointe.

Après SQLI, l'Université d'Oujda a pu signer deux autres conventions du même type avec les sociétés françaises Aréa et Teamnet.



INFORMER LES INVESTISSEURS ET FACILITER LES PROCÉDURES

L'enjeu de la mise en place du système e-regulations pour l'Oriental

Nezha BENABBÉS,
Chef de Division de l'Investissement (CNUCED)

L'accessibilité et la transparence de l'information concernant les règles et procédures liées à l'investissement et à la création d'entreprise constituent une nécessité. Déterminantes dans la prise de décision des opérateurs, elles permettent également à l'administration elle-même de clarifier et d'optimiser les démarches administratives. C'est pourquoi un volet important de la coopération entre la CNUCED et l'Agence de l'Oriental est consacré à la mise en place d'un système de procédures électroniques accessibles en ligne.

La mise en place de l'Agence de l'Oriental en mai 2006, intervenue dans le cadre de l'Initiative Royale pour le Développement de l'Oriental engagée depuis cinq ans, vise à répondre au relatif retard économique de la région au regard de nombreuses autres régions du Royaume. Ayant pour mission de favoriser le développement économique régional et de fédérer l'action des acteurs publics et privés autour d'une stratégie commune, les attributions confiées à l'Agence sont nombreuses, de la réalisation d'études au financement de grands projets d'infrastructures, en passant par le soutien aux pôles de compétitivité et l'accompagnement de projets sectoriels. Parmi ces fonctions, la promotion au Maroc et à l'étranger de l'investissement dans la région est essentielle.

En effet, l'attraction de nouveaux investissements sur le territoire dépend non seulement de l'amélioration de l'environnement économique et du cadre institutionnel, mais également de la capacité à informer efficacement les détenteurs de capitaux sur les conditions d'investissement. Or, l'entrée de nouveaux investissements productifs constitue pour la région un facteur fondamental de développement économique, de transfert de technologies et de création d'emplois. C'est la raison pour laquelle la majorité des pays, voire des régions, se sont aujourd'hui dotés d'institutions spécifiques ayant pour mission d'informer les investisseurs et créateurs d'entreprises potentiels et de faciliter leurs démarches.

La coopération entre l'Agence de l'Oriental et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), institution du système des Nations Unies ayant pour objet d'aider les pays en développement à intégrer et à tirer profit de l'économie mondiale, est précisément centrée, depuis juin 2006, sur la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion et de facilitation des investis-

sements dans la région. Dans ce cadre, le Centre Régional d'Investissement (CRI) d'Oujda a été retenu, après consultation du Ministère de l'Intérieur, comme entité pilote chargée de porter le projet, lequel pourra ultérieurement être étendu à d'autres CRI, voire généralisé à l'ensemble des régions du Royaume. Un volet essentiel de cette coopération porte sur l'élaboration et la mise à disposition d'une base de données informatique "e-regulations" répertoriant l'intégralité des démarches nécessaires à la réalisation des différentes opérations d'investissement. Ce dispositif constitue une bonne illustration de l'appui apporté par la CNUCED à l'Agence et du transfert de compétences pouvant s'établir entre les deux institutions en matière de facilitation de l'investissement.

Un outil précieux d'information

L'objectif de l'outil e-regulations est de permettre aux opérateurs de connaître rapidement et précisément, via internet, l'ensemble des démarches à suivre pour réaliser, dans l'Oriental, le type d'investissement souhaité. La description détaillée de chacune des étapes nécessaires précise notamment l'admi-



nistration concernée, les délais de réponse, les personnes nominatives en charge de la procédure, les documents nécessaires et les recours juridiques possibles. Ces informations doivent, de plus, être disponibles pour tous les types d'opération : création d'une société locale (*selon la forme juridique*), installation d'une succursale de société étrangère, enregistrement en tant que commerçant, acquisition de terrains ou emploi de personnel local.

Pour ce faire, la phase de collecte de l'information auprès des différentes administrations concernées est primordiale. Il s'agit non seulement d'étudier en profondeur le système administratif et juridique qui régit l'investissement dans la région, mais également de tester ces opérations en conditions réelles, le parcours effectif de l'investisseur se révélant souvent beaucoup plus long et complexe que ne le perçoit l'administration. Lorsque toutes les informations ont été recueillies, celles-ci sont organisées puis enregistrées dans la base de données après validation par chacune des administrations concernées.

Les phases suivantes du projet concernent essentiellement la mise à disposition et l'actualisation de l'information. Il s'agit, entre autres, du développement d'un site internet comme interface d'accès aux informations de la base de données, de l'identification et de la formation du personnel local chargé de l'administration du site et de la base de données (*notamment afin d'assurer une mise à jour régulière des informations*) et de la réalisation d'importantes opérations de communication et de publicité destinées à faire connaître le portail d'information au public. A l'issue du projet, les investisseurs et créateurs d'entreprises doivent être en mesure de prendre facilement connaissance de l'intégralité des démarches qu'ils doivent effectuer, en obtenant une information claire, précise, fiable et actualisée.

Transparence et amélioration des procédures

L'intérêt d'un tel outil peut paraître secondaire ; il est en réalité fondamental. Tout d'abord, l'accès à ces informations facilite, à l'évidence, la réalisation des démarches par l'opérateur, conduisant ainsi à un gain considérable de temps et d'énergie. D'autre part, le système e-regulations constitue une garantie de transparence administrative particulière-

ment recherchée par les investisseurs, lesquels sont trop souvent confrontés à des aléas administratifs, des délais et des coûts imprévus, voire des problèmes de corruption. La validation des étapes par les instances gouvernementales et l'indication des recours juridiques disponibles contribuent, en outre, à rassurer l'investisseur sur la fiabilité de l'administration et la sécurité des opérations.

Enfin, et c'est peut-être là le point essentiel, la collecte d'informations concernant les procédures requises pour chaque type d'opération, auprès des diverses administrations concernées, est susceptible de mettre en lumière de nombreux dysfonctionnements administratifs ainsi que la complexité ou la redondance de certaines procédures. Il s'agit donc d'un moyen d'information non seulement des opérateurs privés mais également de l'administration elle-même, devant conduire celle-ci à s'interroger, à terme, sur les moyens de simplification et de mise en cohérence de l'ensemble des démarches liées aux investissements et à la création d'entreprise. Ces progrès peuvent notamment se construire sur la base de la coopération établie entre les différentes administrations et les acteurs privés durant la mise en œuvre du projet.

Pour réaliser ce projet en coopération avec l'Agence de l'Oriental, la CNUCED dispose de compétences techniques et d'un important savoir-faire, éprouvés dans de nombreux autres pays. Des systèmes semblables ont ainsi été récemment mis en place avec succès au Salvador, au Nicaragua, au Mali et au Vietnam, et sont actuellement en phase d'approfondissement. Il est néanmoins essentiel de prendre pleinement en compte l'environnement administratif et juridique de la région de l'Oriental en s'adaptant au contexte, aux institutions, au système juridique et aux procédures particulières du territoire. C'est la raison pour laquelle, entre autres, la collecte et l'enregistrement des données sont confiés à un consultant national spécialiste du droit marocain des investissements.

Si l'ensemble des étapes du projet sont réalisées sous la supervision de la CNUCED, l'objectif est bien de permettre, en définitive, l'appropriation complète, la

maîtrise et la gestion autonome du système e-regulations par le personnel local en charge du dispositif. De même, la mise à jour de la base de données devrait progressivement être confiée directement à un référent au sein de chaque administration pour les démarches qui le concernent. A ce titre, une seconde phase du projet a pour objet de procéder à des formations élargies. A plus long terme, les voies d'approfondissement et d'extension du système sont nombreuses. Ainsi, la mise à disposition des formulaires sur le site, voire l'instauration de procédures automatisées en ligne, constitueraient des évolutions souhaitables. De même, l'administration gagnerait à étendre par la suite le système à d'autres types de procédures. De ce point de vue, l'échange de bonnes pratiques, avec les autres pays ou régions ayant mis en place un système similaire, pourrait être particulièrement bénéfique.

La pleine réussite du projet dépend néanmoins de la capacité des différentes administrations de la région à se



prêter à l'exercice et à faire preuve d'une réelle mobilisation, quitte à accepter de reconsidérer certains éléments afin d'améliorer les dispositifs d'accueil des porteurs de projets.

De même, la volonté des différents acteurs à travailler ensemble est primordiale, de manière à créer des synergies ainsi qu'à se rapprocher le plus possible d'un fonctionnement en guichet unique. Cet outil, replacé dans une stratégie générale d'amélioration du climat de l'investissement et de promotion du territoire, pourra alors contribuer pleinement au cercle vertueux se dessinant entre consolidation de l'environnement économique et développement de nouvelles entités productives. Dans cette dynamique, le renforcement de l'efficacité et de la transparence est capital. ■



Le Programme ART GOLD-Maroc

APPUI AUX RÉSEAUX THÉMATIQUES ET TERRITORIAUX POUR LA
GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL 2007-2009

Myriam ZNIBER,
Directrice du Programme Gold-Maroc

ART GOLD-Maroc est un outil fédérateur et de coordination des stratégies nationales de développement local. L'approbation du document de programme multi donateurs 2007-2009 apporte les éléments pour l'établissement de règles partagées, concernant tout mode de coopération, et contribue à l'articulation et à la cohérence des initiatives.

Le Programme ART GOLD- Maroc fait partie de l'Initiative ART (*Appui aux Réseaux Territoriaux et Thématiques de Développement Humain*), initiative internationale lancée en novembre 2004 par le PNUD, l'UNESCO, l'OMS, l'UNIFEM et l'UNOPS, récemment rejoints par le BIT et l'UNHCR. Elle vise à promouvoir un nouveau multilatéralisme dans le cadre duquel le Système des Nations Unies continue à collaborer avec les gouvernements en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en privilégiant la participation active des collectivités locales et des acteurs sociaux du Sud et du Nord.

L'Initiative ART a également pour objectif d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, qui a été signée par 120 Etats et Organisations et qui précise les objectifs définis en matière de gestion de l'aide, en proposant l'établissement d'un plan d'action qui permette d'appuyer les progrès attendus dans ce domaine, désormais reconnu comme prioritaire.

C'est dans ce contexte que le PNUD et la Direction Générale des Collectivités Locales (*Ministère de l'Intérieur*), en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et avec l'appui du FNUAP, soutiennent, au niveau territorial, le processus de

décentralisation dans lequel s'est engagé le Maroc. Lancé en 2005, le Programme ART GOLD-Maroc a pour objectif de renforcer les stratégies nationales de développement local et de gouvernance, à travers l'harmonisation de l'action des acteurs internationaux et de la coopération décentralisée opérant au niveau local. L'approbation du Document de programme multi-donateurs 2007-2009, à Rabat, le 14 février 2007, a marqué une nouvelle étape dans la mise en œuvre de l'Initiative ART au Maroc, étape caractérisée par l'engagement de plus en plus croissant des partenaires et bailleurs de fonds du programme.

La stratégie du Programme ART GOLD-Maroc se propose d'appuyer l'institutionnalisation d'instruments de coordination des apports des différents bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux et de la coopération décentralisée, ainsi que des instruments de suivi pour la réalisation des plans de développement local au niveau décentralisé.

Le but poursuivi est de profiter des opportunités offertes par la coopération décentralisée, entre les communautés locales européennes (*régions, provinces, municipalités et autres*) et leurs homologues marocains, en collaboration avec les acteurs publics et les secteurs privé et associatif, pour appuyer la

réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au niveau local.

Au niveau national, le Comité National de Coordination (CNC), mis en place dans le cadre du programme, est l'instance de concertation qui réunit les institutions clés du développement. Il est chargé de l'orientation et de la stratégie générale du programme, de sa mise en concordance avec les règles et procédures nationales, de la coordination avec les autres initiatives et programmes similaires et de l'articulation entre la dimension locale et les politiques nationales. Dans le cadre des activités du programme, la 7^{ème} session du Comité National de Coordination a eu lieu le 26 avril 2007 et a regroupé les partenaires nationaux, internationaux et locaux, dans l'objectif d'approuver le Plan Opérationnel Annuel 2007 ainsi que la structure du document de Lignes directrices.

Le Programme ART GOLD-Maroc cherche ainsi à faciliter la mise en place d'un contexte institutionnel organisé de façon à ce que les différents acteurs nationaux et internationaux puissent contribuer au développement humain de manière coordonnée et complémentaire.

Au Maroc, et pour la seule année 2007, outre la coopération bilatérale et multilatérale, plus de 42 acteurs de la coopération décentralisée espagnole, italienne, belge et française, ont inscrit leur action

dans le cadre technique et opérationnel du Programme ART GOLD : Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI) ; Fonds Catalan de Coopération au Développement (FCCD) ; Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD) ; Institut pour l'Emploi et le Développement Technologique-Province de Cadix (IEDT) ; Fondation Andalouse-Fonds de Formation et d'Emploi (FAFFE) ; Fondation ESAN ; Fondation LABEIN-Province de Como (Italie) ; Agence de Développement Intégré du Pacte du Sud Calatino-Simeto (Italie) ; Provinces de Florence, Prato, Toscana, Reggio, Emilia et Roma (Italie) ; Conférence des Régions Périphériques Maritimes-CRPM (EU) ; Réseau Européen des Villes et territoires pour l'Economie Sociale (REVES) ; Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes CIHEAM/IAMM (France), etc.

Les partenaires nationaux du Programme ART GOLD-Maroc sont : la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) et, au niveau local, les Conseils Régionaux, les Wilayas, avec les représentants du Haut Commissariat au Plan et des Ministères techniques, les Agences de développement régional (Nord, Sud, Oriental), l'Agence de Développement Social et la Société Civile (Universités, ONGs, Fondations, etc.).

Participent également aux activités du programme : le FNUAP, l'UNICEF, la Coopération bilatérale Italienne, l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale (AECI), la Coopération bilatérale Belge, ainsi que des ONG internationales et de nombreux acteurs de la coopération décentralisée.

Dès son lancement, le Programme ART GOLD-Maroc a également coordonné son intervention avec l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), lancée par le Maroc dans le but d'améliorer le niveau de développement dans les zones où la précarité est la plus forte.

Tout en renforçant les capacités nationales et locales en fonction des besoins, dans les régions pilotes, le Programme ART GOLD-Maroc appuie la mise en œuvre d'un processus de planification stratégique et de programmation locale qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie de coopération internationale pour cha-

Projets en cours dans la région de l'Oriental

- Projet « Modernisation de l'Administration publique » à Oujda, avec l'appui de la Wilaya et du CRI, et à Nador avec l'appui de l'Assemblée Provinciale. Partenaires : FAMSI, FNUAP, PNUD, ESAN.
- Projet « Guichet Femme » à Oujda, Figuig, Taourit et Nador. Le projet commencera avec des associations jusqu'à ce que l'administration locale se l'approprie pour en garantir la durabilité. Partenaires : FAMSI, FNUAP, Province de Huelva, Province de Séville, Reggio Emilia (Italie), Florence (Italie).
- Projet « Centres de santé » avec l'ONG internationale Medicus Mundi (Espagne).

- Montage en cours d'un projet dans le domaine agricole entre la Province de Berkane et l'Agence de Développement Intégrée de Caltagirone (Provinces du Sud de l'Italie). Une experte sera prochainement sur place pour formuler le projet et une jeune boursière, originaire de Berkane, a été recrutée par le partenaire italien pour effectuer le suivi sur place.
- Montage en cours d'un projet dans le domaine de la formation professionnelle entre la Province de Taourit, la Fondation Andalouse pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (FAFFE) et FAMSI.
- Mission de REVES, Italie, pour identifier une action de développement économique et social.

que région, l'objectif étant d'appuyer la réalisation des OMD. A cet effet, la mise en œuvre du Cycle de Planification locale au cours de l'année 2007 a permis de finaliser, sur une base participative, les documents des « Lignes Directrices du Programme ART GOLD-Maroc en appui à la stratégie régionale de coopération internationale » pour les régions de Tanger-Tétouan et de l'Oriental.

Pour l'Oriental, le Programme ART GOLD-Maroc s'est engagé dans sa phase opérationnelle en juillet 2007. Le Cycle de Programmation Locale a débuté avec la réalisation des premières formations destinées à renforcer les capacités des GTR et GTP en matière de gestion intégrée, participative et internationalisée du territoire : « Méthodologie ART GOLD » le 26 juillet à Oujda ; « Fonctionnement de la coopération internationale » le 27 juillet à Oujda ; « Analyse et compilation des données du territoire » les 2 et 3 août à Figuig.

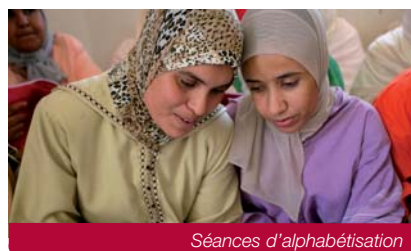
Par la suite, des ateliers participatifs de définition des priorités territoriales, réunissant l'ensemble des acteurs du développement (élus, administration, services déconcentrés, société civile), ont été organisés, d'octobre à décembre 2007, dans les provinces de Taourit, Berkane, Jerada, Figuig, la préfecture d'Oujda-Angad et la région de l'Oriental. La consolidation des travaux de ces ateliers, basés sur les axes prioritaires du Programme ART GOLD-Maroc (Gouvernance et décentralisa-

tion, Economie locale, Services sociaux, Environnement et Approche genre comme axe transversal), ainsi que les résultats obtenus à l'issue d'un Atelier régional de synthèse, ont abouti à la production du document des « Lignes directrices en appui à la stratégie régionale pour la Coopération internationale » pour la région de l'Oriental.

Enfin, dans le cadre du réseau ART International, la Région a eu l'occasion de participer à deux activités de promotion du territoire en Italie :

- le III^e Forum International des Apiculteurs, à Foligno, du 23 au 25 novembre 2007, qui a permis à une délégation de Berkane de participer à la promotion des produits du terroir de l'Oriental ;
- la Conférence Internationale sur les Changements Climatiques, à Como, le 26 janvier 2008, avec la participation d'un enseignant de l'Université d'Oujda.

Un dernier mot enfin pour remercier nos partenaires de la DGCL qui déploient les efforts voulus pour institutionnaliser les instances du programme et en assurer ainsi la durabilité à long terme. ■



Séances d'alphabétisation



Produits du terroir et développement industriel dans l'Oriental

Jean-Luc BERNARD,
Représentant de l'ONUDI au Maroc

La convention entre l'Agence de l'Oriental et l'ONUDI (2008-2009) vise l'amélioration des revenus des agriculteurs par la rationalisation des productions et de leur commercialisation, la valorisation, via des labels et certifications, l'exploitation des sous-produits dans les filières oléicole, phoenicicole, trufficole, mellifère et des plantes aromatiques.

Dans les pays en voie de développement et dans les économies en transition, les petites et moyennes entreprises sont responsables de la plupart des activités économiques qui soutiennent l'amélioration de la productivité et la réduction de la pauvreté. L'ONUDI, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, a, bien entendu, pris en compte cette dimension de la lutte contre la pauvreté via le développement des capacités productives, particulièrement en milieu rural.

Cette logique sous-tend la première composante du Programme Intégré de l'ONUDI au Maroc, et en particulier le projet de valorisation des produits de terroir dans la Région de l'Oriental, qui fait l'objet d'une convention entre l'Agence de l'Oriental et l'Organisation.

Pour lancer son programme d'action dans le cadre de ce projet, l'ONUDI a affiné, en étroite coopération avec l'Agence et les autres acteurs impliqués, son analyse des filières agro-industrielles qui pourraient faire l'objet du programme d'action pour 2008-2009.

Les filières retenues seraient : les filières oléicole, des plantes aromatiques et médicinales, phoenicicole, trufficole et mellifère.

La filière oléicole

La production oléicole participe actuellement, pour 30 à 40 %, au revenu des agriculteurs adhérents aux associations concernées. L'objectif général du projet sera d'améliorer cette contribution au revenu, d'autant plus que les agriculteurs commencent à privilégier l'olivier par rapport aux autres cultures. Il est vrai que la zone de l'Oriental jouit de disponibilités importantes en terres agricoles, et de conditions pédoclimatiques qui en font un territoire de choix pour le développement de ce type d'activité.

Il s'agira notamment de soutenir :

- la production d'huile d'olive vierge certifiée à haute valeur ajoutée ;
- la labellisation et la certification de certaines unités pour l'exportation d'huile, compte tenu de l'existence de zones de productions bien délimitées et homogènes quant à la variété plantée et aux conditions biologiques de production ;
- la valorisation des sous-produits de la trituration ;
- la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) pour assurer une production suffisante et régulière en quantité et en qualité, ainsi que les conditions nécessaires pour la vente à l'exportation ou au niveau national.

Les opportunités qu'offre le marché, aussi bien local qu'international, justifient

largement la mise à niveau de ces petites unités de trituration. Par ailleurs, la réussite de ces unités pilotes peut exercer un effet d'entraînement sur 121 « Maasra » traditionnelles de la région et les encourager à se moderniser et à se mettre à niveau. Enfin, ce projet s'inscrit parmi les actions prioritaires du Plan Oléicole Régional qui prévoit la plantation de 8 000 ha d'oliviers d'ici l'an 2010.

La filière des plantes aromatiques et médicinales

Le projet soutiendra :

- l'appui aux groupements professionnels locaux en vue d'asseoir une approche qui permet l'amélioration de la gestion durable des ressources de romarin ;
- la contribution à l'amélioration des revenus des populations locales à travers une valorisation des PAM et un commerce équitable ;

Notamment à travers :

- l'amélioration des techniques de transformation et l'obtention d'huiles essentielles de romarin de qualité et certifiées ;
- la valorisation des sous-produits du romarin après distillation.

La région de l'Oriental possède un grand potentiel pour le développement des plantes aromatiques et médicinales

spontanées. Les espèces les plus rencontrées sont le romarin, l'armoise, la lavande, le thym et le ciste ladanifère. Le romarin est de loin l'espèce la plus importante du point de vue économique. De vastes nappes existent en particulier sur les domaines forestiers des régions de Jerada, Debdou, Bouâarfa et Talsint. A titre indicatif, en 2003, environ 65 000 hectares de romarin ont été exploités pour un prélèvement de 31 000 tonnes de biomasse, produisant plus de 1 200 tonnes d'huiles essentielles. Pour cette campagne, les recettes enregistrées par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) sont estimées à environ 1,64 million de dirhams (*hormis celles versées dans les caisses de l'état et des provinces concernées*) avec la création d'environ 80 000 journées de travail.

Le HCEFLCD a estimé récemment que l'expérience des adjudications par les entreprises a induit des conséquences néfastes aussi bien sur la ressource que sur les populations locales. Il a donc formulé une nouvelle stratégie de gestion qui prévoit, d'une part, un système d'exploitation sur une période plus longue de trois années avec une rotation de mise en repos, et d'autre part, la concession de l'exploitation privilégiant les organisations professionnelles, notamment les coopératives à l'échelle locale.

Cette nouvelle forme de contrat envisagerait des clauses qui permettraient de réinvestir, de manière indirecte, une partie des redevances de la coopérative sur le lot exploité sous forme de journées de travail (*régénération du romarin, ouverture de pare-feux, guetteurs de feu, aménagement de points d'eau, etc*).

Cette stratégie a été proposée pour exécution pour la première fois dans le cadre d'une concession par entente directe avec la Coopérative Beni Yaâla Zkara de la Commune Rurale d'El Ouinate dans la Province de Jerada.

Par ailleurs, il est important de noter qu'une deuxième coopérative (*Coopérative de Développement Forestier*), à vocation d'exploitation du romarin, vient d'être constituée au niveau de la Commune Rurale de Sidi Ali Belkacem (*Debdou*).

Compte tenu de ce potentiel important et de la forte demande du marché international pour l'huile essentielle du romarin,

il semble tout à fait opportun de consolider le savoir-faire déjà existant au niveau de deux coopératives de la région.

La filière phoenicicole

Il s'agit d'améliorer le revenu des agriculteurs de l'oasis de Figuig à travers la valorisation des dattes et de leurs sous-produits. Pour ce, il convient de veiller à :

- promouvoir la variété de dattes Aziza, spécifique à Figuig ;
- valoriser les sous-produits de tri par la fabrication de pâtes, de confiture de dattes et utiliser les résidus comme aliments pour le bétail.

La production moyenne de dattes de Figuig est d'environ 2 600 tonnes par an soit 3,3 % de la production nationale. Pour la variété Aziza qui possède une qualité gustative exceptionnelle, on compte environ 9 000 palmiers avec une production de 200 tonnes (*25 kg par palmier*) soit un potentiel qui justifierait l'existence de plusieurs unités de conditionnement. Le marché intérieur est largement demandeur et il existe une coopérative déjà équipée et ayant le savoir-faire et l'expérience minimale pour la valorisation de dattes "Aziza".

La filière trufficole

Le projet soutiendra l'optimisation de la gestion et de la valorisation de l'espace pastoral ainsi que la création de sources de revenus complémentaires à ceux de l'élevage. Il contribuera à l'organisation de la filière Terfès et à la valorisation locale de la production de Terfès pour l'exportation.

En effet, la production de 3 à 4 000 tonnes de Terfès par an dans la zone du projet placerait la région au premier rang au Maroc. Cependant l'absence d'organisations structurées pour la collecte, le conditionnement et la commercialisation fait que cette ressource, vendue à l'état brut aux intermédiaires, n'est pas valorisée. De plus, la possibilité de produire, entre autre, du Terfès biologique (*aucun traitement chimique dans ces zones pastorales à ce jour*) est un atout supplémentaire pour mieux valoriser la production.

La mise en place de ce projet, en capitalisant sur le savoir-faire traditionnel de la population, permettra de générer des revenus substantiels pour aider à l'intensification de l'activité principale, à savoir l'élevage, et diminuer la pression sur les parcours pastoraux et leur dégradation.

La filière mellifère

Le projet s'attachera à l'utilisation des ressources florales naturelles régionales, via la création d'activités génératrices de revenus pour les jeunes diplômés, en vue de l'amélioration des revenus des agriculteurs. Il s'agirait de développer plus précisément la production de miel de romarin, de jujubier, de caroubier et de harmala certifiés biologiques.

L'économie pastorale demande à être mieux intégrée dans l'économie de marché tandis que d'autres secteurs économiques apparentés doivent être encouragés pour atténuer la pression sur les ressources naturelles. Pour les femmes et les jeunes au chômage, la recherche visant à aider les éleveurs à exploiter les produits locaux, notamment la valorisation des plantes médicinales et aromatiques et leur utilisation pour le développement de l'activité d'apiculture, constituent des créneaux à promouvoir pour la diversification des revenus.

La région de l'Oriental, et plus particulièrement la province de Taourirt, dispose d'un potentiel d'espèces endémiques et mellifères important et spécifique à la région, tel que le romarin ou le jujubier, permettant de produire une quantité significative de miel de qualité biologique. Le commerce de produits bio est un réel marché qui a l'avantage d'être encore ouvert. Il se développe à un rythme soutenu ; à titre d'exemple, la progression des ventes en France est de plus de 10 % par an.

Enfin, une activité traditionnelle et un savoir-faire existent déjà, constituant la base du développement de cette activité. C'est ainsi que la production de miel dans la région est assurée en grande partie par des ruches modernes implantées dans le périmètre de la Basse Moulouya. ■



Produits du terroir



DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un exemple de la coopération Maroc-UNICEF dans l'Oriental

Lenin GUZMAN,
Représentant Adjoint de l'UNICEF

Le partenariat « Enfance de l'Oriental » entre l'Agence de développement de l'Oriental et l'UNICEF (2007-2011) renforce la volonté nationale pour réduire la pauvreté dans le monde rural. Le programme est conduit en concertation avec les différents partenaires, piloté par la DGCL suivant des approches novatrices favorisant la participation aux diagnostics et l'intercommunalité. Il accompagne des approches de développement communautaire initiées par l'INDH, par la création de maison d'attente pour les femmes enceintes, la mutuelle et le préscolaire communautaires.

Nous sommes à Ouled Sidi Ali, Province de Jerada. Les nomades mènent ici comme ailleurs une vie simple mais heureuse. Aicha, mère d'une famille de cinq enfants, se tient devant l'entrée de sa tente. « Mon mari est absent. Il est allé chercher du travail. Il est difficile d'en trouver ces temps-ci surtout que le ciel n'a pas été clément cette année. » Abdellah, son fils, qui passe son temps libre à monter une bicyclette qu'il utilise pour aller aux champs, affirme, devant le regard médusé de ses frères, vouloir avoir une carrière de fonctionnaire. « C'est pour cela que je travaille dur à

l'école. » Oui, l'école continue toujours d'être un moyen d'ascension sociale et les études menées, notamment par l'UNICEF, aboutissent à cette conclusion.

Ce droit à l'éducation, garanti par la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), fait partie d'un tout qui comprend aussi le droit à la vie, au développement, à la protection et à la participation. Le Maroc a été l'un des premiers pays de la région à adhérer à cette convention adoptée en 1989. Le Programme de Coopération UNICEF 2007-2011 signé avec le Maroc, tout comme les précédents, traduit par ailleurs cette volonté de faire respecter, chaque jour un peu plus, les droits des enfants au Maroc. Le Programme de Lutte contre la Vulnérabilité des Enfants en milieu rural constitue l'une des principales composantes de ce Programme de Coopération.

Des approches novatrices

Le partenariat « Enfance de l'Oriental », objet de l'accord signé le 9 novembre 2006, entre l'Agence de l'Oriental et l'UNICEF pour la période 2007-2011, couvre les provinces de Figuig, Jerada

et Taourirt. Piloté par la Direction Générale des Collectivités Locales, le programme vise à soutenir la volonté nationale pour réduire la pauvreté du monde rural et pour améliorer la qualité



A Ouled Sidi Ali, Abdellah, issu d'une famille de nomades, s'accroche à son éducation.



Oujda : les enfants travaillent à plein temps ou pendant leurs vacances scolaires.



Nador, centre de santé : Mohamed, 4 ans et demi, est accompagné par sa mère pour une consultation médicale

de vie des populations marginalisées. Il cible l'institutionnalisation et la généralisation du processus de planification stratégique participative (*méthodes de diagnostic et de planification au niveau communal*) et développe des mécanismes opérationnels favorisant l'intercommunalité et l'ancrage durable des communes rurales, notamment les plus défavorisées, dans la dynamique régionale en faveur des droits des enfants et des femmes.

Le programme accompagne également le processus de réplcation au niveau de communes ciblées par l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), des approches de développement communautaire, visant la réalisation des Droits des enfants à la survie, au développement, à la protection et à la participation. Parmi ces approches, citons :

- **Dar Al Omouma (DAO)**, ou maison d'attente, qui accueille les femmes enceintes et accouchées, issues du milieu rural. Son objectif premier est de permettre aux femmes rurales des localités enclavées d'accoucher dans un milieu surveillé et contribuer ainsi à réduire la mortalité maternelle et néonatale.

- **La mutuelle communautaire**, mécanisme d'assurance, mis en place au profit des populations rurales démunies. Gérée par une association locale qui assure, entre autres, la collecte d'une cotisation annuelle de 150 à 200 dirhams par famille, la mutuelle communautaire assure l'accessibilité des soins en milieu rural en éliminant l'un des principaux facteurs dissuadant les populations de fréquenter les structures de santé publique, à savoir la non disponibilité des médicaments ou le manque de ressources pour les acheter.
- **Le préscolaire communautaire**, consistant en des unités préscolaires en milieu rural, créées par des associations de développement local et s'appuyant sur les ressources de la localité. Les éducateurs(trices) sont le plus souvent originaires de la commune (*jeunes diplômés, fquihs, etc.*). Le local utilisé est soit une pièce attenante à la mosquée (*ancien kuttab*), soit une ou deux classes mises à disposition par l'école primaire, soit un local neuf construit par l'association avec l'aide de la commune ou de bailleurs de fonds extérieurs.

2008, une année charnière pour le programme

Cette année, le plan d'action pour la région de l'Oriental prévoit, entre autres, la finalisation d'une analyse de la situation des enfants et des femmes dans la Région.

Cette étude permettra de mieux cibler les priorités, notamment dans le domaine des droits de l'enfant. A cette activité, s'ajoutent celles du renforcement des capacités des communes rurales prioritaires de l'INDH pour l'élaboration, d'une manière participative, de leurs plans de développement. Ils se basent sur :

- l'expérience du Plan de Développement Communal en faveur de l'Enfant (PDCE), menée dans le cadre du précédent Programme de Coopération ;
- le déploiement du Système d'Information Communal (SIC), en tant qu'outil de planification, d'aide à la prise de décision et de suivi-évaluation au niveau local.

S'y ajoutent aussi la promotion et la réalisation de projets de développement communautaire en faveur des Droits des enfants et des femmes tels la mise en place du projet Dar Al Oumouma au niveau de Ain Beni Mathar (*Province de Jerada*), Debdou (*Province de Taourirt*) et Talsint (*Province de Figuig*), et l'élaboration puis la mise en oeuvre d'une stratégie de généralisation du préscolaire communautaire, sur la base d'un diagnostic en cours de réalisation.

Perspectives prometteuses

Sur la liste des approches novatrices figurent aussi :

- la promotion de l'ingénierie sociale ;
- la mise en place de mécanismes d'appui et d'encadrement au profit des communes rurales ;



Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de généralisation du préscolaire communautaire

Des réalisations à l'échelle nationale

Le Maroc a indéniablement accompli des progrès notables en ce qui concerne la situation des droits de l'enfant. Ces accomplissements sont visibles dans différents domaines, notamment ceux du droit à la protection, du droit à l'éducation, du droit à la santé et du droit à la participation.

Ces réalisations ont pu voir le jour grâce à une volonté politique au plus haut niveau et à la mobilisation de tous les acteurs de la société marocaine avec, à leur tête, les différents départements ministériels en charge du dossier de l'enfant, de la femme et du développement social de manière générale, les acteurs de la société civile et les organisations internationales.

Ces progrès se quantifient, sur le plan normatif, à travers notamment l'adoption du Plan d'Action National de l'Enfant (PANE), du nouveau Code de la famille, de la réforme de la loi sur la nationalité et de celle de la justice pénale par l'harmonisation de ses dispositions avec la Convention des Droits de l'Enfant.

Sur le plan des réalisations, l'on peut citer aussi l'adoption du Code du travail et sa mise à niveau avec les conventions du BIT.

L'Assurance Maladie Obligatoire constitue aussi un acquis pour l'enfance marocaine puisque les soins néonataux et maternels sont désormais pris en charge.

A cela s'ajoute :

- l'extension de l'expérience de *Dar Al Omouma*, dans le cadre de l'INDH, qui contribuera fortement à la réduction du taux de la mortalité maternelle, néonatale et infantile ;
- la conception d'un système intégré de protection de l'enfant qui se traduit par la mise en place des Unités de Protection des Enfants victimes de violence, d'exploitation et d'abus.

Le Maroc est aujourd'hui, pour plusieurs pays de la région, une référence en matière de promotion de droits de l'enfant.



Un monde associatif diversifié...

grâce aux fonds mobilisés auprès de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et le Fonds des Nations Unies-Espagne pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

L'année 2008 connaît aussi la mise en œuvre, au niveau de la Région de l'Oriental, des Programmes sectoriels « Education de Qualité », « Santé de la Mère et de l'Enfant » et « Protection de l'Enfance ». ■

- la formation et la mobilisation des acteurs locaux, notamment les élus et la société civile, en faveur des droits des enfants et des femmes.

Aujourd'hui, et une année après sa signature, l'accord de partenariat ADO-UNICEF a déjà pu offrir des opportunités importantes en termes de perspectives.

A partir de cette année, la présence du Programme de Coopération Maroc-UNICEF dans la Région de l'Oriental sera élargie et les activités intensifiées



... et dynamique



Le formidable maillage humain qui unit le Maroc à l'Europe...

Menouar ALEM,
Ambassadeur de Sa Majesté le Roi
auprès de l'Union européenne

Propos recueillis par la rédaction de l'oriental.ma

La capitalisation des apports des MRE, la coopération transfrontalière, le rôle du Comité des Régions renforcent la dynamique de coopération décentralisée et de co-développement. Ces actions mettent en valeur les atouts de la région de l'Oriental et contribuent à concrétiser l'octroi du statut avancé avec l'UE. Le « processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » favorise ainsi une approche renouvelée.

>>> Comme vous le savez, de forts liens économiques et humains existent traditionnellement entre l'Oriental et certains pays et régions de l'Union européenne. Comment, d'après vous, peut-on améliorer l'ancrage de l'Oriental dans l'espace euro-méditerranéen dans le cadre de la coopération de notre pays avec l'ensemble européen ?

En fait, l'un des atouts fondamentaux de l'ambition du Maroc d'atteindre un Statut Avancé avec l'Union européenne réside précisément dans le formidable maillage humain qui unit le Maroc à l'Europe. Notre action, en l'occurrence, vise à capitaliser les apports de la diaspora marocaine établie en Europe afin d'en faire un atout pour promouvoir les échanges commerciaux et les flux humains entre notre pays et ceux de l'Union européenne. Nous visons également à explorer au mieux toutes les possibilités ouvertes dans le cadre de la coopération transfrontalière. Au vu de son périmètre d'action et du large éventail d'initiatives qu'elle propose, allant de l'aménagement du territoire à la promotion du travail transfrontalier, en passant par la protection de l'environnement, les échanges éducatifs..., cette coopération regorge de multiples opportunités désormais ouvertes au profit des régions et des entités territo-

riales de la rive sud de la Méditerranée. Je voudrais également rappeler le rôle éminent du Comité des Régions, institution communautaire, dans la conception et la mise en œuvre d'actions de coopération et de partenariat entre les entités territoriales européennes et qui pourrait offrir des perspectives d'élargissement de son champ d'action au voisinage de l'Union européenne.

De ce fait, cette dynamique répond à une Haute Orientation Royale, dans la mesure où Sa Majesté le Roi Mohammed VI a toujours accordé une place éminente à la coopération décentralisée dans laquelle la communauté marocaine établie à l'Etranger pourrait apporter ses apports et contributions et converge parfaitement avec les nouveaux paramètres de gouvernance locale mis en œuvre par le Maroc et qui visent à accélérer le processus de décentralisation et de régionalisation.

Au vu des immenses chantiers industriels et touristiques et des travaux d'infrastructure qui y sont menés, l'Oriental s'érige comme la région où cette coopération transfrontalière pourrait se développer et s'épanouir, à travers la mise en œuvre des complémentarités synergiques entre, d'une part, les acteurs publics et de l'autre les entités territoriales et les composantes asso-

ciatives pour mettre en œuvre les actions de développement local et pour mettre en valeur les nombreux atouts économiques de cette région.

La mise en œuvre de nouvelles "dynamiques territoriales" impliquant l'Oriental dotera le partenariat Maroc-Union européenne d'une teneur géographique appréciable et lui permettra d'anticiper de nouvelles formes de coopération régionale qui engloberaient l'Oriental avec d'autres entités régionales euro-méditerranéennes.

>>> La naissance de l'Union pour la Méditerranée permettra-t-elle de promouvoir d'autres formes de partenariat avec l'ensemble européen ? quelles implications pour une région comme l'Oriental ?

Vous savez, l'initiative « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » est venue répondre à des appels pressants, notamment du Maroc, en vue d'adopter une approche renouvelée du processus de Barcelone et d'essayer d'apporter des réponses solidaires et innovantes aux défis communs liés aux écarts de développement entre les deux rives, à la vulnérabilité des ressources naturelles, aux multiples pressions démographiques et migratoi-



Des infrastructures en constante extension... pour réduire les distances

ment les collectivités décentralisées, à travers l'enclenchement de nouvelles solidarités territoriales et l'implication du Comité des Régions, en tant qu'instance consultative de l'UE, avec les entités décentralisées marocaines, dans des actions en matière d'expertise, de gestion locale, de politiques urbaines, de management territorial...

A cet égard, je voudrais me féliciter des précieuses contributions de tous les acteurs locaux qui avaient pris part au colloque international organisé, en janvier 2008 par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, sur le Statut Avancé.

Les recommandations et suggestions formulées à cette occasion ont permis d'identifier de nombreux créneaux et des pistes d'action prometteuses qui seront mis en œuvre dans le cadre du Statut Avancé. ■

res, au changement climatique, à l'environnement...

de nouveaux acteurs dans le partenariat avec l'Union européenne, notam-

Compte tenu de la nature essentiellement locale de ces enjeux et de leur exacerbation dans les régions transfrontalières, l'intensification des partenariats territoriaux entre autorités régionales et locales est appelée à constituer un élément capital de cette nouvelle initiative. Dans ce sens, l'actionnement d'initiatives et d'actions de proximité entre diverses entités territoriales confèrera toute la visibilité politique à l'Union pour la Méditerranée, produira un impact réel et immédiat sur le terrain et se traduira surtout par un surcroît de légitimité citoyenne à cette nouvelle initiative. A cet égard, le Maroc a été le seul pays à plaider en faveur de l'inclusion dans cette initiative de la dimension territoriale. D'ailleurs, c'est avec satisfaction que je rappelle que la Déclaration de Paris mentionne avec pertinence l'importance avérée de cette dimension.

>>> Dans quelle mesure le Statut Avancé du Maroc favorise-t-il la coopération régionale entre les deux rives de la Méditerranée ?

Le Statut Avancé, en tant que nouvel horizon pour le partenariat entre le Maroc et l'Union européenne, appelé par Sa Majesté le Roi se veut un multiplicateur de forces et un accélérateur de la dynamique endogène que connaît le Maroc.

C'est dans ce sens qu'il s'agit d'appréhender l'ambition du Maroc d'impliquer



La région de l'Orient, une position géostratégique



Dans sa coopération, l'UE fait sienne les priorités du gouvernement marocain...

Bruno DETHOMAS,
Délégué de la Commission européenne à Rabat

Propos recueillis par la rédaction de l'oriental.ma

Hormis les programmes généraux d'application sur tout le territoire national, il existe des programmes spécifiques qui touchent la Région de l'Oriental et concernent son désenclavement, la réouverture de la frontière avec l'Algérie, un programme de coopération transfrontalière avec les provinces andalouses, la participation des MRE...

»»» *L'Union européenne a contribué de manière significative à la réalisation de grands projets sectoriels dans l'Oriental (rocade méditerranéenne, secteur de la santé, etc.) ; pourriez-vous fournir quelques informations au lecteur sur les motifs et les niveaux d'engagement de l'Union européenne dans la région ?*

Il est difficile de quantifier l'engagement européen dans l'Oriental car en plus de programmes spécifiques à votre région, il y a aussi la part de l'Oriental dans les programmes généraux d'application sur tout le territoire national.

Pour donner quelques exemples de programmes spécifiques, on peut citer la rénovation et l'équipement des cinq hôpitaux de la région et la construction d'une douzaine de dispensaires, le financement de l'autoroute Fès-Oujda, l'accompagnement de jeunes collégiens et lycéens d'Oujda pour qu'ils élisent un conseil municipal de jeunes qui devra initier des projets locaux, l'offre de nouveaux services de micro-finance en appui des petits entrepreneurs ruraux et l'appui aux populations rurales dans la gestion des ressources naturelles, la construction de la première station d'épuration à Oujda, ou encore deux jumelages – qui sont des transferts de savoir-faire administratif de fonctionnaires d'un Etat européen à leurs

homologues marocains – avec la Wilaya et avec l'Agence de l'Oriental.

Quant aux programmes généraux qui trouvent une application dans votre région, je peux citer par exemple le soutien à l'éducation de base au bénéfice des enfants, et particulièrement des filles, scolarisées ou non, âgés de 5 à 6 ans, avec une mise en œuvre de cet appui à Figuig, ainsi que des projets ayant pour objectif la sensibilisation des entrepreneurs à la lutte contre le travail des enfants ou l'information aux femmes sur leurs droits civiques et fondamentaux. Mais il y en a beaucoup d'autres.

Dans sa coopération, l'Union européenne fait sienne les priorités du gouvernement marocain.

La volonté de désenclavement de l'Oriental, la nécessité de préparer l'avenir et donc le jour où la frontière algéro-marocaine sera rouverte, le renforcement des initiatives locales pour contrer les effets négatifs de cette fermeture sont donc partagés par votre partenaire européen.

Non sans succès, puisque l'on peut dire, je crois, que ces dernières années l'Oriental a progressé de façon spectaculaire.

C'est, j'en suis sûr, l'avis des MRE qui reviennent régulièrement dans leur

région d'origine et qui en perçoivent les changements.

»»» *La région de l'Oriental est très liée à l'Europe, à travers sa position géographique, sa diaspora établie en Europe, etc. Comment renforcer ses liens et promouvoir un co-développement équilibré ?*

La proximité géographique de l'Oriental avec l'Europe est prise en compte, entre autres, par un programme de coopération transfrontalière avec les provinces andalouses de la façade maritime méditerranéenne et atlantique. Des sommes importantes y sont allouées pour appuyer des projets communs dans les domaines sociaux ou environnementaux qui devraient, je l'espère, être lancés dans les prochains mois et bénéficier ainsi des fonds communautaires 2009-2013.

Cette proximité géographique a fait également de l'Oriental une région éligible pour les programmes thématiques européens qui servent à la création d'un environnement favorable permettant de profiter des effets positifs de la migration pour le développement de la région. Cela a été le cas, pour la période 2004-2005 du programme européen AENEAS.

Pour la période 2007-2010, la suite du programme AENEAS sera assurée par

le programme Migration et Asile, dont l'objectif est de promouvoir la dimension "développement" de la migration et la bonne gestion des travailleurs migrants, ainsi que leur protection contre l'exploitation et l'exclusion.

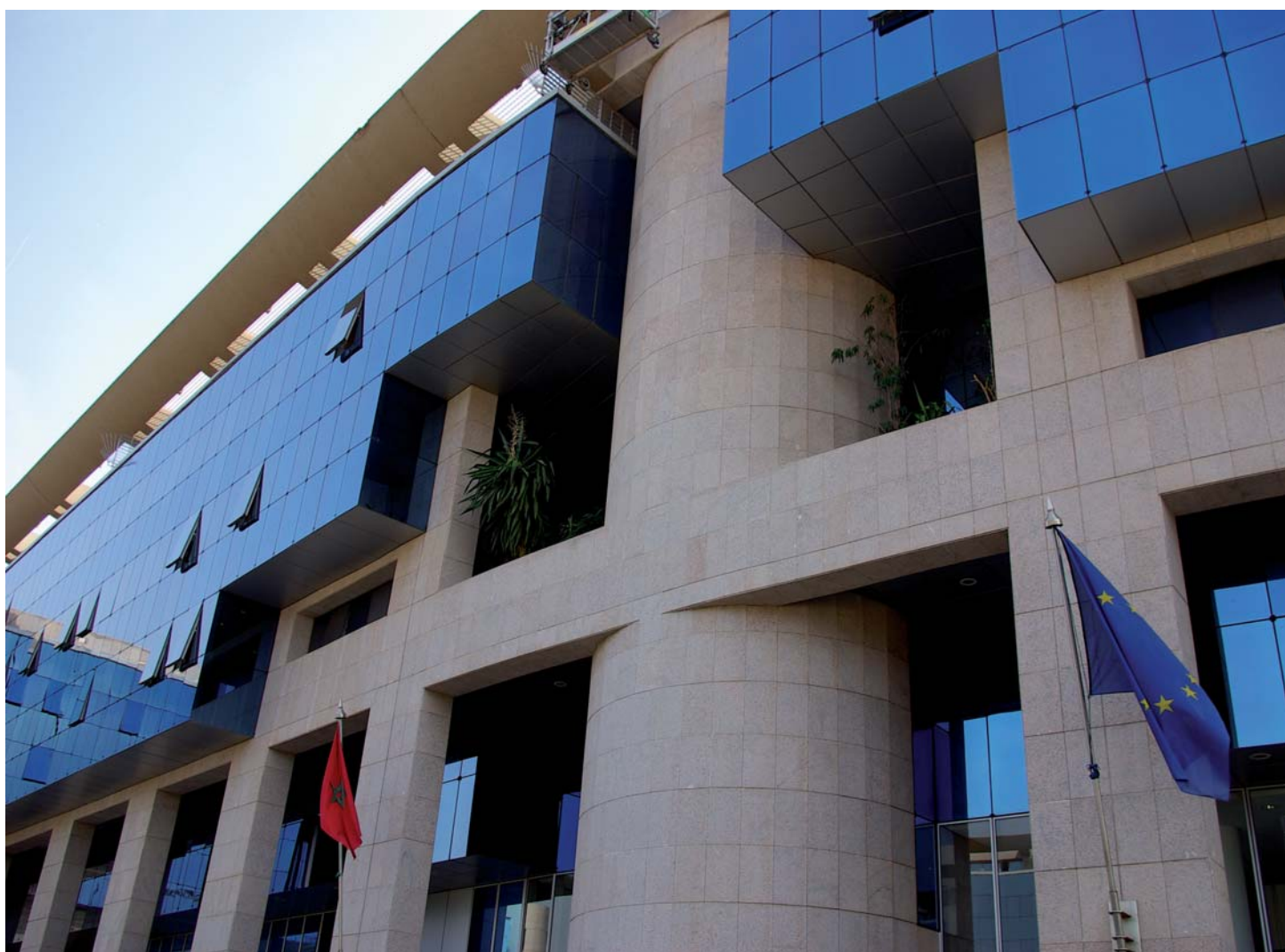
Mais, au-delà, une réflexion est en cours pour faire mieux participer les MRE au développement de leur région d'origine. Les transferts de ces marocains qui travaillent et vivent en Europe sont un apport considérable à l'économie marocaine. Abaisser les coûts de ces transferts et orienter une partie des fonds ainsi collectés vers des projets rentables de développement sont donc une priorité des années à venir.

»» La naissance de l'Union pour la Méditerranée permettra-t-elle de nouvelles formes de partenariat inter-

régional entre les deux rives de la Méditerranée et quelles implications pour l'Orient ?

Les chefs d'Etat ou de gouvernement euro-méditerranéens réunis à Paris le 13 juillet 2008 ont déclaré que « le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » était un partenariat multilatéral visant à accroître le potentiel d'intégration et de cohésion régionales sur une base plus équilibrée que par le passé. Ce nouveau cadre de coopération entre l'Union européenne et les pays de la rive Sud de la Méditerranée a obtenu, comme vous le savez, l'appui de Sa Majesté. Cette initiative rendra notre relation plus concrète et plus visible grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires, utiles pour les citoyens de la région. Déjà plusieurs projets ont été lancés – de la dépollution de notre mer commune à la

mise en commun de nos capacités en matière de protection civile ou à l'appui aux PME – dont le succès devrait démontrer l'ambition nouvelle de notre partenariat. Elle complètera ainsi notre partenariat bilatéral qui a pris un nouvel essor le 13 octobre avec l'obtention pour le Maroc d'un « statut avancé » qui en fait l'avant-garde du voisinage par l'approfondissement de la coopération politique, une intégration plus nette dans le marché intérieur européen et une dimension humaine plus forte. C'est dire que nous progressons. Encore ne devons-nous pas sous-estimer les difficultés politiques. Peut-on dynamiser la relation euro-maghrébine sans que soit mis fin à plus de vingt ans d'inertie de l'Union du Maghreb arabe ? Pour l'Orient, adossée à cette frontière fermée, la réponse à cette question est fondamentale. ■



Siège de la Délégation de la Commission européenne à Rabat



Le secteur de l'énergie électrique, maillon fort de la coopération inter-maghrébine

Younès MAAMAR,
Directeur Général de l'Office National
de l'Electricité (ONE)

La coopération électrique ininterrompue entre l'Algérie et le Maroc, les résultats encourageants enregistrés et les besoins contribuent à la réalisation d'un marché maghrébin de l'électricité. L'extension, la rénovation des lieux de production et les interconnexions ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour la région de l'Oriental.

Le secteur de l'énergie électrique constitue certainement un des maillons les plus forts de la coopération maghrébine grâce au rôle stratégique que jouent les interconnexions électriques. Ainsi, elles peuvent contribuer au secours mutuel et à la préservation de l'équilibre des systèmes de chaque pays. Entre le Maroc et l'Algérie la coopération électrique n'a jamais cessé de se développer, que ce soit de manière bilatérale ou dans le cadre du COMELEC (*COMité Maghrébin de l'ELECTricité*). Le Maroc joue d'ailleurs un rôle actif en tant que membre et Président du COMELEC.

L'Interconnexion Maroc-Algérie, un outil de coopération par excellence dans le domaine de l'énergie électrique

Deux lignes en 225 KV lient le réseau électrique Est du Maroc au réseau électrique Ouest de l'Algérie : la Ligne Oujda-Ghazaouet, en service depuis juin 1988, et la ligne Oujda-Tlemcen depuis février 1992, procurent une puissance de transit entre les deux pays de 200 MW sur chaque ligne. L'interconnexion a et continuera de jouer un rôle important pour l'ensemble des réseaux maghrébins. L'ONE apporte ainsi au réseau électrique algérien une source de stabilité significative.

Actuellement, les interconnexions maghrébines comprennent 2 liaisons dont une entre le Maroc et l'Algérie. Les résultats encourageants enregistrés ont conduit les organismes maghrébins de l'électricité à renforcer ces interconnexions en introduisant le réseau 400 kV pour la première fois dans les réseaux interconnectés du Maghreb. Le passage à ce niveau de tension constitue la condition nécessaire pour la réalisation d'un marché maghrébin de l'électricité pouvant s'intégrer au marché européen et méditerranéen, dans l'objectif d'une exploitation tant commerciale qu'industrielle de ces ouvrages. A noter à ce sujet que l'ONE préside aujourd'hui le MEDELEC, forum méditerranéen de l'électricité, dont la vocation est l'appui à la création d'un marché méditerranéen de l'électricité.

Parallèlement, et pour parachever le processus, un contrat commercial de transit d'énergie électrique vers le marché espagnol, via le réseau marocain, a été signé entre l'ONE et Sonelgaz. Les deux entreprises ont également conclu un accord d'échange bilatéral précisant les termes et conditions économiques d'achat et de vente d'énergie électrique entre elles.

Ces contrats viennent renforcer un partenariat déjà existant entre les deux entreprises. Ils contribueront à l'optimi-

sation des infrastructures électriques des deux pays et à la consolidation de la position du Maroc comme carrefour régional de l'électricité, un axe important de la stratégie de l'Office.

« Nous avons franchi aujourd'hui un pas important dans le partenariat entre l'ONE et la Sonelgaz. Les deux entreprises ont lancé des programmes d'investissement importants ; ces contrats apporteront des opportunités en terme de création de synergies nouvelles tant au niveau des échanges bilatéraux que de la commercialisation sur les marchés européens », explique M. Nourredine Boutarfa.

Le gazoduc Maghreb-Europe (GME)

Comme l'interconnexion, le Gazoduc Maghreb-Europe (GME) constitue un des outils de la consécration de la coopération maghrébine.

Ce Gazoduc permet d'approvisionner le marché espagnol et portugais à partir du grand gisement de gaz de Hassi R'Mel en Algérie, en passant par le Maroc et le détroit de Gibraltar. D'une capacité initiale de 10 milliards de m³ environ, il pourrait transporter à terme 20 milliards de m³. Actuellement, 10 à 12 milliards de m³ du gaz naturel algérien transitent par ce gazoduc pour être utilisé en Europe.

> Repères

Le Maroc consomme, annuellement, quelques 800 millions de m³ de gaz naturel, au titre du droit de passage. 450 millions sont utilisées depuis 2005 par la centrale à cycle combiné de Tahaddart (385 MW). L'autre partie est destinée à alimenter la future centrale thermo-solaire d'Ain Beni Mathar. D'une puissance de 472 MW, dont 20 MW à partir de la composante solaire, ce projet, qui participera pour 8,5 % de la production nationale et pour 10 % de la pointe du soir, sera réalisé à Ain Beni Mathar (86 Km au sud d'Oujda). Il s'agit également de la première centrale thermo-solaire à cycle combiné dans le monde.

Avec cette centrale, les moyens locaux de production de l'Oriental, qui couvrent actuellement 60 % des besoins de la région, deviendront excédentaires de 300 MW au bénéfice des autres régions du Royaume et permettront de renforcer également la coopération inter-maghrébine. Les perspectives d'évolution de l'utilisation du gaz au Maroc sont énormes. Le secteur électrique est le premier intéressé. Outre la production électrique, le gaz naturel peut séduire d'autres activités.

La Centrale thermique de Jerada, l'histoire d'une région

Avec ses trois tranches de 55 Mégawatts chacune, la centrale de Jerada, était, au moment de sa mise en service au début des années 70, la plus grande centrale du genre au Maroc puisqu'elle fournissait le tiers de la pro-

duction nationale d'énergie électrique : 33 % en 1976 et même 35 % en 1975. En 1999, un vaste chantier de TPM est lancé ; il sera suivi d'essais concluants sur le petcoque qui allait se substituer à l'anthracite que la mine ne pouvait plus fournir puisqu'elle sera fermée durant la même période. Ainsi la centrale de Jerada vivait sa « résurrection ». Aujourd'hui, son avenir, pour l'intérêt de la ville comme pour la région de l'Oriental, est plus serein. L'ONE compte la réhabiliter avec plus de 400 millions de dirhams qui seront investis. L'objectif est d'améliorer l'impact de la centrale sur l'environnement et de réduire la consommation d'eau. Les travaux de réhabilitation seront réalisés durant les années 2009-2010. Cette réhabilitation devrait permettre de rallonger la durée de vie de la centrale d'une dizaine d'année en attendant d'y substituer des nouvelles unités dans le cadre de son programme d'extension, avec la réalisation d'un nouveau groupe de 300 Mégawatts supplémentaires.

Par ailleurs, la réalisation de ces nouvelles unités aura un impact sensible sur le désenclavement de la région en permettant de dynamiser l'emploi à travers la création d'une industrie locale et de sous-traitance pour la centrale. Elle devrait également, grâce au partenariat conclu entre l'ONE et l'ONCF, permettre de renforcer les infrastructures ferroviaires de la région. En effet, l'accord prévoit désormais le transport des combustibles du port de Nador vers la centrale de Jerada par voie ferroviaire.

Ainsi, à travers l'exploitation de ce tronçon Nador-Taourirt, il pourrait être créé de nouvelles opportunités d'affaires pour le transport par rail dans la sous-région, notamment dans les secteurs de la petite mine et de l'agro-industrie.

D'autres retombées bénéfiques sur la collectivité et les populations vivant dans l'Oriental sont attendues, notamment en termes de désenclavement, de connexion interrégionale, de soutien et de promotion de l'activité économique, ou de préservation de l'environnement et des infrastructures routières de la région. ■

Une Kyoto-Pôle à Oujda

Dans le cadre de sa stratégie de développement et de promotion des énergies renouvelables, l'ONE envisage le projet de création d'une KYOTO-Pôle à Oujda. Ce projet de zone industrielle dédiée aux industries du développement durable (énergies renouvelables et efficacité énergétique) devrait être réalisé en partenariat avec la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Le Projet entend aussi offrir une plate-forme pour la recherche et le développement dans les industries du développement durable aux industriels et acteurs locaux et mondiaux dans les nouvelles technologies et dans le secteur des énergies renouvelables, ainsi qu'aux gestionnaires de capital risque.



Projet de Centrale thermo-solaire (Ain Beni Mathar)



L'ACCORD D'AGADIR

Opportunités pour la région de l'Oriental

Abdellatif MAZOUZ,
Ministre du Commerce Extérieur

Les accords de libre échange participent à l'instauration et à l'organisation de marchés qui offrent des opportunités. L'accord d'Agadir profite à la région de l'Oriental du fait de sa situation géographique qui lui confère un statut privilégié en matière d'attractivité des investissements étrangers.

L'ouverture et la libéralisation commerciales à l'échelle internationale sont devenues des choix irréversibles, à un moment où la mondialisation croissante de la production et l'innovation technologique ont fait du commerce extérieur un pilier central de la croissance et une source de richesse incontournable.

Les chiffres de l'évolution du commerce mondial au cours des dix dernières années montrent une augmentation plus rapide des échanges internationaux, progressant en moyenne annuelle au taux de 6,2 % contre 3,7 % pour la production mondiale.

Ceci témoigne de l'ouverture croissante des économies et du succès des politiques mises en œuvre dans le cadre de l'O.M.C. Cette évolution découle également de la conclusion d'accords commerciaux régionaux, considérés comme un instrument alternatif de généralisation du libre échange au niveau international.

Les politiques poursuivies font ainsi ressortir le caractère déterminant de l'intégration régionale comme condition sine qua non pour une participation profitable aux échanges commerciaux internationaux.

A cet effet, et compte tenu de l'importance primordiale que représente l'équilibre de notre balance commerciale dans l'économie du pays, le

Royaume du Maroc a initié, à partir des années 80, une politique d'ouverture économique et a engagé un programme de réformes. Dans ce cadre, la libéralisation de notre commerce extérieur vise la modernisation de notre économie et son ancrage dans le mouvement mondial de globalisation.

Aussi, le Royaume du Maroc a-t-il veillé, à travers cette orientation, à diversifier ses partenaires commerciaux par la conclusion d'une série d'Accords de libre-échange, que ce soit avec l'Union européenne, les Etats-Unis d'Amérique, l'A.E.L.E. (*Association Européenne de Libre Echange*), la Turquie ou les pays Arabes.

Concernant les Accords signés avec les pays Arabes, trois types sont actuellement en vigueur : La GZLEA (*Grande Zone de Libre Echange Arabe*) regroupant 17 pays arabes ; les accords de libre échange bilatéraux, et l'Accord d'Agadir signé entre l'Egypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

Nous nous intéresserons, à travers cet article, à l'Accord d'Agadir, à sa présentation et aux opportunités offertes en terme d'exportation pour le Maroc en général et pour la Région de l'Oriental en particulier.

« L'Accord d'Agadir », qui est une initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie, représente une con-

tribution aux efforts déployés pour l'instauration d'un marché arabe commun et permet aux pays signataires de se préparer aux échéances 2010 relatives à la création de la zone de libre échange euro-méditerranéenne.

Cet accord est entré en vigueur le 27 mars 2007. Il représente ainsi le premier pas vers une intégration Sud-Sud vivement soutenue par l'Union européenne. Le marché commun des 4 pays signataires compte plus de 125 millions de consommateurs et réalise un PIB cumulé de près de 150 milliards d'euros.

Son champ d'application concerne tous les produits industriels, agricoles et agro-industriels originaires et en provenance des 4 pays contractants.

Au niveau du régime préférentiel, il prévoit une exonération totale du droit d'importation et taxes d'effet équivalent.

L'accord prévoit surtout le principe de cumul diagonal, régi par le système pan-euro-méditerranéen de cumul de l'origine, qui résulte de l'extension, par étape, du système de cumul pan-euro-péen à d'autres pays.

Il est appliqué entre l'Union européenne, les États-membres de l'Association européenne de libre-échange (*Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse*), la Turquie, les Iles Feroe, ainsi que les pays méditerranéens signataires.

res d'un accord de Libre Echange avec l'UE, à savoir l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Syrie, le Maroc, la Tunisie et l'Autorité palestinienne.

Le système pan-euro-méditerranéen a été élargi aux pays des Balkans (*Albanie, Bosnie Herzégovine, Croatie, Macédoine, Serbie et Monténégro*).

Ce système prévoit l'application progressive, à l'horizon 2010, des mêmes règles de cumul, destinées à déterminer l'origine des produits échangés.

Les règles d'origine constituant un outil au service d'une politique commerciale, ce système a pour ambition de favoriser l'intégration économique entre partenaires de la même zone préférentielle.

Il a l'avantage de considérer que le produit incluant des intrants originaires des pays de la zone, bénéficie des avantages de l'Accord de Libre Echange dans chacun de ces pays.

Le cumul pan-euro-med est fondé sur un réseau d'accords préférentiels dont les protocoles d'origine doivent comprendre des règles identiques.

Dans l'attente de la conclusion d'accords entre tous les pays, il a été admis que le système se mette en place de façon graduelle, selon une règle dite de « géométrie variable ».

Avantages attendus de la mise en place d'un cumul des règles d'origine (UE/Partenaires méditerranéens)

- *Coopération économique renforcée avec l'UE ;*
- *Possibilités élargies, pour les producteurs, de gagner en compétitivité en organisant leurs activités sur une échelle plus large ;*
- *Accès amélioré des produits des pays méditerranéens au marché communautaire ;*
- *Dynamique accrue pour le commerce des pays méditerranéens entre eux.*

• Situation du commerce inter-Quad

Il est prématuré de porter un jugement sur l'impact de l'Accord d'Agadir (*Quad*) en ce qui concerne les échanges dans cette zone. Toutefois, les premiers chiffres disponibles augurent d'une croissance des échanges, bien qu'elle soit déséquilibrée.

Matrice des échanges des pays de la Quad

Echanges commerciaux des pays de la Quad en 2006
(Volume global en milliers de US \$)

	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie	Total
Maroc		225 892	246 659	28 751	501 302
Tunisie	225 892		178 522	14 208	418 622
Egypte	246 659	178 522		539 242	964 423
Jordanie	28 751	14 208	539 242		582 201
Total	501 302	418 622	964 423	582 201	2 466 548

Source : Trade Map, CCI

Le volume global des échanges en 2006 est de 2,5 milliards de US\$ soit 0,01 % du commerce mondial dont 40 % détenus par l'Egypte.

Échanges commerciaux entre le Maroc et les pays signataires (année 2007)

	Egypte	Tunisie	Jordanie	Total
Importations	2 792	1 654	61	4 507
Exportations	335	659	274	1 269
Volume global	3 127	2 313	335	5 776
Taux de couverture (%)	- 2 457	- 995	+ 213	- 3 238
Total	12	40	575	28

Source : Office des Changes

Opportunités offertes par l'Accord d'Agadir pour la région de l'Oriental

En général l'Accord d'Agadir offre les opportunités suivantes :

- le développement du commerce inter-Quad (*préférences et zone de libre échange à terme*) ;
- le développement des exportations des pays de la Quad vers l'UE (*règles d'origine communes permettant de bénéficier du principe du cumul diagonal*) ;
- l'encouragement de la complémentarité industrielle, horizontale et verticale (*taille plus grande du marché local et export*) ;

- l'attraction des investissements en provenance de l'UE (*plates-formes de production consolidées et compétitives*).

La région de l'Oriental pourrait ainsi profiter de ces opportunités grâce à sa proximité avec l'Europe et à sa situation au cœur du Maghreb.

Ceci lui confère un statut privilégié en matière d'attractivité des investissements étrangers.

A cet égard, il est à noter la présence d'importants groupes internationaux dans des projets d'infrastructure industriels, à l'image de SONASID/ARCELORMITAL ou HOLCIM, dans la filière des matériaux de construction.



Une dynamique du développement industriel (Cimenterie de l'Oriental)

Actuellement, les filières de l'industrie agro-alimentaire et de la pêche présentent le plus d'opportunités en terme de croissance et de rentabilité.

L'importance des infrastructures de l'Oriental constitue un facteur important dans l'attractivité des investissements extérieurs, étant donné l'accessibilité de la région qui s'améliore sensiblement grâce aux chantiers en cours (*réseau routier et autoroutier, rocade méditerranéenne, réseau portuaire et aéroportuaire, réseau ferroviaire et réseau de télécommunications*).

L'Oriental bénéficie également d'un traitement préférentiel en matière de régime fiscal (*loi-cadre 18-95 formant charte de l'investissement*). Cette loi vise l'amélioration du climat d'affaires et des conditions d'investissement, à travers les encouragements fiscaux (*réduction ou exonération des droits et taxes*) et préconise des mesures d'incitation à l'investissement (*promotion des places financières offshore, des zones franches d'exportation, etc.*).

Ces mesures qui visent à stimuler les exportations et à réduire le coût de l'investissement, constituent des atouts majeurs pour le développement de la région. Associés au développement urbain et aux investissements publics en infrastructures d'équipement, elles lui confèrent d'importantes opportunités pour l'attraction des investissements extérieurs.

Selon une étude du CMPE (*Centre Marocain de Promotions des Exportations*) (1) les exonérations prévues par l'Accord d'Agadir et les analyses de Trade Map (*CCI de Genève*) ont permis d'identifier des domaines importants d'échange et de partenariat commercial et industriel pour les exportations marocaines, dont celles provenant de la région de l'Oriental.

- **Secteur agro-alimentaire et agro-industrie** (important secteur pour la région de l'Oriental)

Principaux produits identifiés : préparations et conserves de poissons, poissons congelés entiers, préparations de légumes et fruits, écorces d'agrumes, jus de fruits et d'agrumes, conserves d'olive, oléagineux, épices, plantes aromatiques.

- **Secteur Chimie-Parachimie**

Principaux produits identifiés : crin végétal (*Alfa*) entrant dans le processus de

fabrication de pâte à papier (*produit importé et exporté par les quatre pays*), tissus en crin, plomb et ouvrages en plomb.

- **Articles mécaniques :** accessoires de tuyauterie et quincaillerie.
- **Secteur électrique et électronique :** opportunités d'échange et de complémentarité touchant la plupart des rubriques à l'importation et à l'exportation (*machines, appareils et matériels électriques, câbles et fils électriques, disjoncteurs et transformateurs électriques...*).
- **Matériaux de construction** (secteur en forte expansion dans les quatre pays) : opportunités d'échanges et de complémentarités dans les domaines du ciment et clinker, ciment blanc, faïence, terre et pierres, carrelage, marbre, céramique, parties de constructions métalliques, quincaillerie de bâtiment.
- **Secteur textile :** opportunités d'échange et de complémentarité entre les quatre pays, favorisées par le cumul d'origine offert par l'accord d'Agadir en vue de se positionner sur les marchés européen et américain (*tissus, fils, vêtements en fibre synthétique, habits traditionnels*).

Articles en cuir (maroquinerie, produits d'artisanat en cuir). ■

(1) Accord d'Agadir, Opportunités, juillet/août 2008.



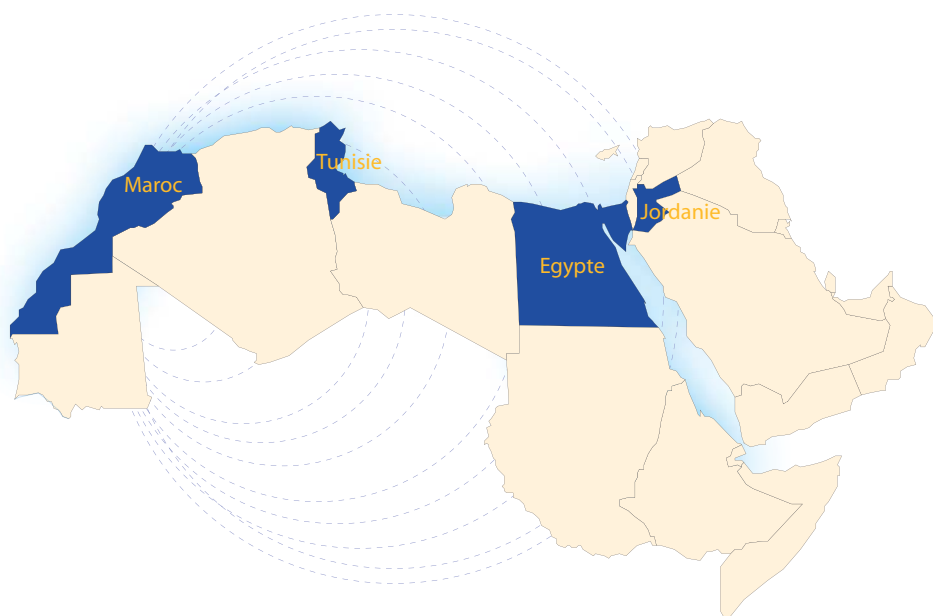
Des opportunités d'échanges (nouvelle aéroport d'Oujda)



Un secteur commercial en pleine croissance (Centre commercial à Nador)



Un potentiel d'exportation (unité oléicole à Taourirt)



Pays membres de l'Accord d'Agadir



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN FAVEUR DE L'ORIENTAL

un enjeu stratégique du développement régional

Taoufiq BOUDCHICHE,
*Directeur de la Coopération Internationale
Agence de l'Oriental*

La situation historique et géographique de l'Oriental a toujours favorisé les échanges et la coopération avec l'extérieur. Les contraintes politiques ont souvent retardé le développement régional et ont orienté ses relations avec la rive nord de la Méditerranée. Aujourd'hui les coopérations bilatérales et multilatérales sont des outils puissants pour intégrer la région dans un environnement mondialisé et porteur d'avenir.

L'Oriental, territoire de plus de 82 000 km², situé dans le prolongement Nord-Est du Royaume, avec une population de près de 2 millions d'habitants, a de tous temps, de par son histoire et sa géographie, été une zone de flux économiques et sociaux ouverte sur son environnement international, avec ses deux fenêtres, l'une donnant à l'Est vers l'Algérie, le reste du Maghreb et par extension vers l'Afrique Subsaharienne, la seconde donnant sur le pourtour méditerranéen.

Cette géographie a façonné le destin de cette région frontalière devenue très sensible au degré d'intensité des échanges avec son environnement international immédiat. Plusieurs pans de l'économie régionale se sont construits sur la base des liens frontaliers avec, notamment, l'Algérie à l'Est et l'Espagne au Nord (*commerce et services, transport routier, maritime et ferroviaire, banques et services financiers, etc.*). L'analyse des flux économiques de la Région montre d'ailleurs que celle-ci a été historiquement plus une région de transit qu'une région qui valorise ses ressources localement.

L'éloignement de la région des centres de décision nationaux a en outre,

contraint l'économie régionale à rester dépendante des contingences frontalières. A l'Est, les périodes d'ouverture de frontières ont été, depuis l'indépendance, plus rares que celles de fermeture, une situation qui a conduit la Région à demeurer dans « l'attentisme économique » à cause d'une intégration régionale du Maghreb, toujours reportée aux « calendes grecques ».

Ce contexte économique régional, provoqué par l'éloignement de l'Oriental par rapport au centre du pays et la fermeture des frontières à l'Est, a entraîné une orientation des flux vers le Nord de la Méditerranée ; en l'occurrence vers l'Europe. Aujourd'hui, l'Oriental est devenu, par sa diaspora et ses échanges économiques, l'une des régions du Royaume la plus connectée avec l'Europe. C'est l'une des réalités régionales encore méconnue au plan national et international.

On estime qu'entre 800 000 à 1 million d'hommes et de femmes issus de l'Oriental sont à l'étranger, essentiellement en Europe. Si l'on rapproche ce chiffre à la population totale de l'Oriental qui ne dépasse pas 2 millions (selon le recensement de 2004) nous pouvons mesurer l'importance des liens humains de l'Oriental avec l'autre rive de la

Méditerranée. Les estimations statistiques relatives à la diaspora indiquent que 70 % des marocains résidant en Allemagne et aux Pays-Bas sont issus de l'Oriental, 60 % en Espagne, 50 % en Belgique et 30 % en France. De même, selon les chiffres disponibles, sur plus de 4 milliards d'euros (2007) de flux financiers provenant de la diaspora et transférés au Maroc, 25 % le sont vers l'Oriental. En matière d'import-export, 80 % des revenus des produits d'exportation de la région (produits agricoles et agro-industriels) le sont à la faveur des exportations vers les marchés européens.

Par ailleurs, la proximité d'une province aussi importante que Nador avec l'enclave occupée espagnole de Melilla, génère des courants d'échanges économiques non négligeables dans la Région.

Dans l'attente de la construction du Maghreb Arabe, la région a établi des liens forts avec l'Europe. Aujourd'hui, ces liens doivent être capitalisés et intégrés dans une stratégie de développement régional, en phase avec le partenariat stratégique recherché par notre pays avec l'Europe et réciproquement.

Parmi les principaux projets de coopération internationale mis en œuvre par

l'Agence de l'Oriental avec ses partenaires internationaux, il faut citer la coopération multilatérale et les coopérations bilatérales.

La Coopération avec les organisations multilatérales

Elle se développe de manière conséquente notamment avec 5 organismes qui interviennent sur des projets d'envergure.

Avec le PNUD, il s'agit du Projet Délio, portant sur la mise en œuvre d'un Programme de Développement Local Intégré de l'Oriental englobant six sous-programmes : Initiative Privée, Soutien et Appui à l'Emploi (IPSAE) – Agenda 21 au Maroc – Gouvernance Locale et Développement (GOLD Maroc) – Appui à la lutte contre la pauvreté rurale et la désertification – Sauvegarde et valorisation des Oasis – Med West Coast.

Avec la CNUCED, c'est un Projet marketing territorial et promotion des investissements dans l'Oriental qui est mis en place avec les deux objectifs suivants :

- l'accroissement de l'attractivité du territoire de l'Oriental afin de dynamiser les flux d'échanges régionaux et internationaux par la réalisation d'un *plan marketing territorial* spécifique à la Région, en synergie avec les orientations du Plan National Emergence ;
- le renforcement des capacités internes de l'Agence et de son rôle spécifique dans ce domaine.



Avec l'Union européenne, dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association avec l'Union européenne, l'Agence bénéficie d'un jumelage institutionnel avec une structure européenne, sélectionnée également au terme d'un appel d'offres international.

Le Projet de Centre de Ressources et de Services Euro-Méditerranéen dans l'Oriental

Le Maroc a signé l'Accord d'Association avec l'Union européenne qui entrera en vigueur en 2010. Cet Accord prévoit l'ouverture progressive de l'économie marocaine au marché européen. Sa mise en œuvre nécessitera la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés afin de tirer avantage des nouvelles opportunités offertes par l'Union européenne qui représente le plus puissant pôle économique au niveau mondial et un pôle politique et socioculturel déterminant.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Oriental envisage de créer, en partenariat avec plusieurs institutions de coopération européenne, un centre de ressources euro-méditerranéen, intégré à l'Agence, pour favoriser les liens socioculturels et économiques entre la Région de l'Oriental et l'ensemble européen et confirmer la vocation euro-méditerranéenne de cette partie du territoire national du fait de :

- *Sa proximité géographique* : frontière terrestre avec l'Algérie et par extension avec les autres pays du Maghreb. Frontière maritime avec les pays du Nord, riverains de la Méditerranée (Espagne, France, Italie, etc.).
- *Ses liens économiques, sociaux et culturels* actifs avec plusieurs régions des pays européens, grâce notamment à la diaspora, dans le cadre, par exemple, de la coopération décentralisée (France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas). Ces liens à caractère parfois « spontané », voire « conjoncturel », méritent un cadre approprié pour les promouvoir dans le sens souhaité par toutes les parties.
- *La coexistence de plusieurs langues européennes dans l'Oriental* : français, espagnol, néerlandais, allemand, pratiquées dans la Région.
- *L'importante diaspora en Europe* : la Région est fortement émettrice d'émigration et ce, depuis le début des années 60. On estime que 30 à 40 % de la communauté marocaine établie en Europe est originaire de l'Oriental. Il s'agit d'offrir l'opportunité à cette communauté de contribuer au développement de leur Région d'origine.

• *Son économie régionale fondée de plus en plus sur les échanges avec l'Europe* : accueil de touristes européens à la station Méditerranée-Saïdia ; deuxième zone d'exportation marocaine de produits frais agro-industriels vers l'Europe ; deuxième pôle financier à l'échelle nationale en termes de dépôts bancaires issus de l'émigration.

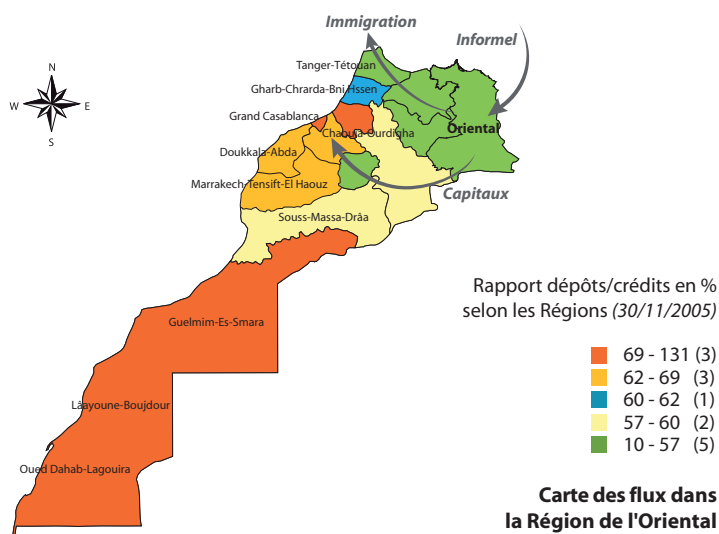
• *La proximité de Melilla et des zones de passage par la frontière algérienne* en provenance d'Afrique subsaharienne qui en font une région de transit de la migration clandestine.

L'ambition recherchée par ce projet est donc de positionner la Région comme acteur de référence pour la promotion des échanges entre un pays du Sud et l'Europe. En effet, tout en œuvrant pour le rapprochement entre les populations du Sud de la Méditerranée et l'Union européenne, les objectifs recherchés par l'Agence de l'Oriental sont de :

- capitaliser les diverses initiatives engagées en matière de coopération avec la communauté européenne,
- fédérer les besoins des acteurs en la matière,
- constituer une « plate-forme de formation, d'informations et d'échanges » reconnue, autant en Europe qu'au niveau de la région maghrébine, et exprimant les spécificités et le point de vue d'une Région du Sud de la Méditerranée ancrée à l'ensemble européen.

En termes de contenu, il s'agit d'une entité qui offrira des services selon les grands axes suivants :

- information et documentation,
- environnement juridique,
- import-export,
- bourse de projets et de partenariat d'entreprises,
- stratégies sectorielles et veille économique et financière,
- dialogue des cultures et des civilisations et rencontre des intellectuels du Sud et du Nord,
- recherche et publication conjointes Nord-Sud,
- centre d'accueil et de rencontre pour l'échange entre collectivités locales Nord-Sud,
- espace associatif et de rencontre pour la société civile des deux rives de la Méditerranée.



Le projet choisi par l'Agence dans le cadre de ce jumelage vise à « développer, en son sein, les outils conceptuels et instruments opérationnels permettant la promotion des atouts de la Région dans le cadre des opportunités offertes par l'Accord d'Association et l'Instrument de la Nouvelle Politique de Voisinage ». C'est un projet qui intègre également le Développement de capacités internes de l'Agence en matière de gestion des fonds européens et celles relatives à la mobilisation des financements européens. Le projet prévoit enfin le lancement d'un « Centre euro-méditerranéen de ressources et de services » qui sera orienté comme une « plate-forme d'échanges culturels et de promotion économique vers l'Europe et le Sud de la Méditerranée ». Cette structure légère, intégrée à l'Agence, offrira un espace de services et de rencontre entre les deux rives de la Méditerranée et exprimera l'ambition de la région à s'ancrer dans le vaste espace euro-méditerranéen, dans le but, notamment, de tirer avantage de l'accord

d'association entre notre pays et l'Union européenne, qui entrera en vigueur en 2010.

Avec l'**UNICEF**, le projet est destiné à promouvoir des actions de coopération en faveur de l'enfance en milieu rural dans la Région de l'Oriental. Il prévoit l'installation dans les provinces de Jerada, Taourirt et Figuig de :

- centres pré-scolaires en milieu rural ;
- centres d'accueil et d'accouchement (*Dar Al Oumouma*) ;
- mutuelles communautaires pour la prise en charge des frais de santé.

Avec l'**ONUDI** et le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies, le projet prévoit la mise en œuvre d'un programme de valorisation des produits du terroir.

L'objectif de ce programme conjoint Agence-ONUDI-MCINT, est, in fine, le soutien et le renforcement des capacités des producteurs locaux (*coopératives, association de producteurs, exportateurs individuels...*) en matière de valorisation des produits locaux. Plusieurs produits du terroir ont été identifiés dans le cadre de ce projet (*comme l'Alfa, les dattes, les truffes, le cactus, les nèfles, les produits de l'artisanat, etc.*) pour bénéficier du programme (*labellisation, accroissement de la valeur ajoutée, appui à l'exportation, etc.*).

La Coopération bilatérale

Elle connaît un dynamisme qui se concrétise à travers un certain nombre de pays susceptible d'augmenter dans l'avenir.

Avec l'**Espagne** : projet de partenariat multipartite entre l'Agence de l'Oriental,



Diaspora marocaine au port du Nador

l'Agence du Nord, le Ministère de l'Industrie du Commerce et de la Mise à niveau et la Junta de Andalucia pour la mise en œuvre de trois projets qui touchent les régions du Nord et de l'Oriental, dont :

- la mise en place d'une cour d'arbitrage commerciale maroco-andalouse ;
- la création de centres d'innovation et de pépinières d'entreprises ;
- l'appui aux Chambres de Commerce de Nador et d'Oujda.

Avec l'**Italie** : projet de soutien au secteur artisanal dans la province de Nador conduit par l'ONG italienne COOPI.

Avec la **France** : projet de soutien au développement du tourisme de niche (*tourisme rural, tourisme de montagne, tourisme solidaire, etc.*) en partenariat avec la ville de Lille et piloté par l'Institut français de l'Oriental basé à Oujda.

Avec l'**Allemagne** : projet cofinancé par la GTZ et l'Union européenne, destiné à étudier et proposer des instruments et mécanismes de promotion de l'investissement et la création d'entreprises au profit des membres de la diaspora.

En initiant ces programmes de coopération internationale, l'Agence de l'Oriental contribue ainsi à une meilleure visibilité de la Région au niveau international et à la création de partenariats utiles au renforcement des échanges économiques, culturels et sociaux avec l'environnement international. A l'heure de la mondialisation, l'ouverture de la région est considérée comme un enjeu stratégique de développement qui doit être soigneusement programmé pour en tirer les meilleurs avantages et réduire les risques pour l'économie régionale. ■



Valorisation d'un savoir-faire artisanal (travail du cuir)



UN PROJET DE JUMELAGE INSTITUTIONNEL POUR

Le renforcement des capacités d'intervention de l'Agence de l'Oriental

Mohamed DOUBI KADMIRI,
*Directeur de l'Unité de Gestion du Programme
 d'Appui à l'Accord d'Association Maroc-UE,
 Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération*

Dans le cadre d'un rapprochement entre le Maroc et l'Union européenne, le projet de jumelage de l'Agence de l'Oriental avec l'Agence Andalouse de la coopération internationale vise à optimiser les résultats à travers une méthodologie et des outils élaborés ensemble.

Projet de jumelage institutionnel

Initialement prévu pour la préparation des pays de l'Est de l'Europe à l'adhésion à l'Union européenne, le jumelage institutionnel a été élargi en 2003 aux Etats ayant un Accord d'Association avec l'Union européenne à travers le Programme d'Appui à l'Accord d'Association Maroc-UE.

L'originalité de cet outil est de permettre à une administration ou organisme public marocain en charge d'une réforme ayant pour objectif de rapprocher l'arsenal juridique du Maroc (*législation, réglementation, normes, standards...*) de l'Acquis communautaire, et de pouvoir choisir une administration ou un organisme public similaire pour l'aider à réaliser cette réforme.

En effet, à l'issue d'une procédure d'identification du projet et de mise en concurrence des 27 Etats membres de l'UE, l'Etat-membre partenaire, sélectionné par les Autorités marocaines, s'engage à transférer l'expertise pratique du secteur public disponible dans son administration nationale à l'administration marocaine. Pour ce faire, l'instrument de jumelage prévoit le détachement d'un conseiller résident de jumelage, ayant un statut de fonctionnaire de l'Etat-membre sélectionné et travaillant à temps plein pour toute la période du projet (*entre 12 et 30 mois*). Pièce maîtresse du dispositif, son rôle est de soulager l'administration bénéficiaire de tous les aspects administratifs et bureaucratiques de la



Oujda, capitale de l'Oriental

coordination du projet pour lui permettre de se concentrer sur les activités prévues par le projet.

L'efficacité prouvée de l'instrument réside dans l'obligation pour les partenaires d'atteindre les résultats définis conjointement dans une convention de jumelage avec un plan de travail répertoriant l'ensemble des activités, un calendrier détaillé ainsi que la liste des experts à mobiliser.

Conception du dispositif de mise en oeuvre

Confiée à l'Unité de Gestion du Programme, placée sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, la mise en oeuvre du programme dans son ensemble répond à une stratégie bien déterminée visant à couvrir l'ensemble des actions à réaliser dans le Plan d'Action Maroc-UE. C'est ainsi que le programme a permis la mise en oeuvre de nombreux jumelages institutionnels réussis dont 4 sont clôturés, 9 en cours de réalisation et 20 dont la fiche de projet est en préparation, dans la perspective de la troisième phase du programme, estimée à 20 millions € et prévue en 2009.

Projet de jumelage au profit de l'Agence de l'Oriental

Dans le cadre de cette stratégie, le projet de jumelage de l'Agence de l'Oriental fait partie d'une trilogie complémentaire de projets de jumelage (*celui de la Wilaya de l'Oriental et de l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale*) qui constitue une expérience pilote unique dans la zone de la Politique européenne de Voisinage en matière de renforcement des capacités d'une région déterminée. L'objectif commun est de promouvoir le développement de la même région, par les moyens propres à chaque institution et les synergies potentielles à générer au profit du territoire, des secteurs d'activités et des populations bénéficiaires.

Plus spécifiquement, le projet de jumelage de l'Agence, dont la réalisation a été attribuée à l'Espagne en tant qu'Etat-membre à travers l'Agence Andalouse de la Coopération Internationale, a pour objectif de permettre à l'Agence marocaine de développer ses capacités d'intervention dans le cadre de ses objectifs institutionnels propres, de concourir au développement intégré et durable de la Région de l'Oriental moyennant des partenaires, associant et fédérant l'action des acteurs publics, privés, professionnels et associatifs.

A cet effet, ce projet de jumelage dispose d'un budget de 952 000 € pour une période de mise en oeuvre de 24 mois. Il est conçu autour de quatre principaux résultats à atteindre, permettant à l'Agence de disposer, à terme :

- de l'organisation, des outils de gestion, et de la formation des cadres nécessaires et suffisants à la mise en oeuvre de sa stratégie et d'atteinte de ses objectifs de cohérence, d'efficacité et de certification ISO des actions entreprises dans la région de l'Oriental ;



Séville, capitale de l'Andalousie

- des instruments de mise en réseau avec des partenaires régionaux, internationaux, correspondant aux besoins de développement et de promotion de l'Oriental, dans une perspective de "marketing territorial" ;
- de la capacité à mobiliser, recevoir et gérer des fonds, en particulier européens, notamment pour des programmes régionaux et/ou transfrontaliers ;
- d'un "Centre de Ressources et de Services Euro-méditerranéen", capitalisant les informations, les initiatives, les expériences et les solutions mises au point dans le cadre de sa stratégie de développement, d'ouverture en direction de l'espace européen, de partenariat économique et de brassage culturel.

Le plan de travail détaillé, préparé par les deux chefs de projet, prévoit plus de 40 activités qui nécessitent 430 hommes/jours d'intervention avec un calendrier et une liste détaillée des experts espagnols en charge de leur mise en oeuvre.

Un Comité de pilotage, composé des deux chefs de projet, du Conseiller Résident de Jumelage, des représentants de la Délégation de la Commission européenne à Rabat et de ceux de l'Unité de Gestion, a été constitué et se tiendra tous les trimestres afin de faire le point sur l'état d'avancement du projet, par rapport aux résultats obligatoires à atteindre, et de décider des actions à entreprendre pour le trimestre suivant.

Le projet débute le 1^{er} octobre 2008 avec l'arrivée du Conseiller Résident de jumelage et prendra fin au mois de septembre 2010.



BERKANE 2010

Les perspectives d'un avenir prometteur

Mimoune JEFFALI,
*Chef de la Division des Affaires Juridiques, de la Documentation
 et de la Coopération, Secrétaire particulier
 de M. le Gouverneur de la Province de Berkane.*

Berkane, au carrefour des axes de circulation et par la qualité de ses sols, est riche de deux secteurs d'activités à potentiel : l'agriculture et le tourisme. L'ouverture de la zone de libre échange, le protocole d'accord de coopération avec Perpignan (*France*) et l'alliance à « Saint Charles international » renforcent les perspectives de développement.

La ville de Berkane, chef lieu de la Province du même nom, fait partie de l'Oriental qui est la seule région du Maroc à jouir d'une identité aussi bien méditerranéenne que saharienne. Son environnement naturel, son patrimoine culturel et son contexte géographique proche de la Méditerranée, la placent parmi les territoires les plus favorables aux activités notamment agricole et touristique.

La ville est située sur les principaux axes de desserte terrestre, aérien et maritime qui en font un carrefour incontournable tant au plan national qu'international. Elle est desservie par la RN2 (*Oujda-Nador*), située à proximité des aéroports de Nador-El Aroui (80 Km) et Oujda-Angad (50 Km), de la gare ferroviaire d'Oujda et du Port de Nador.

A vocation agricole et touristique, la région doit promouvoir ces deux secteurs d'activités à travers des actions multiformes et pluri-sectorielles destinées à éliminer les obstacles au développement, en réformant les structures d'accueil actuellement existantes, et en créant ainsi les conditions d'attractivité de l'investissement.

En matière agricole, les sols châtaîns des Triffa sont d'une grande valeur agromique, favorisant la multiplication des variétés culturales, notamment fruitières. A cela s'ajoutent l'équipement hydrau-

lique existant, l'importance de la superficie irriguée et le savoir-faire des populations locales.

Compte tenue de l'entrée en vigueur de la zone de libre échange de l'Europe avec les pays du sud de la Méditerranée, prévue en 2010, et pour rendre compétitive cette agriculture, un protocole d'accord de coopération a été signé conjointement, au siège de la Province de Berkane, le 3 novembre 2007, entre le syndicat mixte « plateforme Pyrénées-Méditerranée » à Per-

pignan, le Conseil Général des Pyrénées Orientales et d'autres composantes institutionnelles relevant de ce Département, coté français, et le Conseil Provincial, l'Agence de l'Oriental, le Conseil municipal de Berkane, l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de la Moulouya et d'autres administrations concernées, coté marocain.

Cet accord consiste à mettre en place une logistique et une organisation permanente pour l'acheminement des fruits et légumes frais vers l'Europe



Berkane



Un système d'irrigation performant



Une grande variété culturale



Des productions exportées : clémentines...



... pommes de terre, etc.

avec une programmation de production variée, conforme aux exigences du marché européen et de son évolution, édictées par la traçabilité entrée en vigueur à partir de janvier 2006, pour mieux se positionner ensemble sur les questions de sécurité alimentaire.

Parmi les axes d'action prévus par le protocole d'accord, les deux parties s'engagent mutuellement à promouvoir :

- le développement des échanges de toute nature, susceptibles de contribuer à l'épanouissement des courants d'affaires entre le Maroc et le Département des Pyrénées Orientales ;
- l'étude, la mise en place et la promotion des rotations maritimes entre Port-Vendres (*en France*) et le Port de Béni Ansar à Nador.

Pour un bon aboutissement du projet, il a été institué un Comité Provincial de pilotage sous la présidence effective de M. le Gouverneur de la Province. Ce Comité comprend les différents services et administrations qui interviennent dans le processus de production, de distribution et de commercialisation des marchandises.

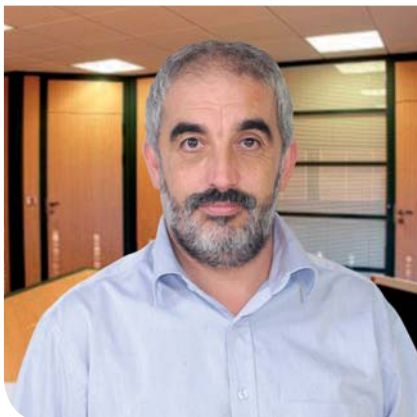
L'adhésion de Berkane à l'alliance « Saint Charles International » et à sa plate-forme, constitue un moyen efficace pour la mise à niveau de la filière agroalimentaire de Berkane et permet aussi de bénéficier d'innovations techniques et organisationnelles pour une meilleure maîtrise et valorisation des produits et services. La Province de Berkane, à travers ce partenariat, est appelée à rassembler tous ses agriculteurs pour une meilleure production dédiée à l'export, labellisée, organisée selon le besoin du marché européen en type de produit, qualité, volume, saisonnalité, périodicité, afin d'en tirer les meilleurs profits et plus-values possibles.

L'inauguration, le 5 juillet 2008, par Sa Majesté le Roi, du Pôle Agro-industriel de Boughriba, induit incontestablement la naissance d'une bourse agroalimentaire à l'égale de celle de Perpignan, qui consolidera davantage le tissu économique de Berkane avec tous les effets d'entraînement qu'elle pourrait engendrer, notamment :

- le positionnement de cet espace territorial dans l'aire euro-méditerranéenne ;
- son insertion dans des réseaux d'échanges beaucoup plus performants ;
- l'émergence d'un tourisme d'affaires ;
- l'amélioration de la balance de notre commerce extérieur.

Pour faire fructifier davantage ce partenariat, les parties contractantes se pencheront sur la possibilité d'assurer l'adhésion de Berkane au pôle de compétitivité, constitué par le projet Q@LIMED, porté par « l'Alliance Saint Charles » et sa plate-forme multimodale, constituant ainsi le premier centre Européen d'éclatement des fruits et légumes.

La Province de Berkane possédant des caractéristiques climatiques, géographiques et agricoles qui en font un territoire à très fort potentiel économique, les futurs partenaires français de Berkane 2010 pourront, dès à présent, étudier ensemble, dans un cadre franco-marocain élargi, les projets agricoles, agro-industriels, industriels et de services. ■



Du déficit commercial régional et des moyens de le réduire

Omar ALOUI,
Directeur Général d'Agro Concept

Du déficit commercial régional et des moyens de le réduire

En dehors des agrumes et de la barytine, la contribution de la région aux exportations du Royaume est très inférieure à son poids démographique ou économique. En effet, les exportations industrielles régionales, qui varient autour des 900 millions Dh, ne représentent que 2 % du total national. Les exportations des autres produits agricoles ne dépassent pas, quant à elles, les quelques milliers de tonnes, alors que les seules exportations de primeurs totalisent 650 000 tonnes au plan national. Avec 1 million de Dh d'exportations régionales, le secteur artisanal reste marginal.

A l'opposé, la région contribue de manière plus que proportionnelle aux importations du pays et ce, à travers le circuit aussi bien formel qu'informel. Pour le premier, les seules statistiques régionales disponibles sont celles relatives aux marchandises embarquées et débarquées au port de Nador. On apprend, en les consultant, que les volumes importés totalisent 2 millions de tonnes alors que les volumes exportés n'atteignent que 0,4 million de tonnes, soit un rapport de 1 à 5.

Pour l'informel, le port de Melilla s'est érigé en une plateforme d'importations en conteneurs destinés au Maroc, dont la valeur a atteint plusieurs centaines de millions d'Euros par an. Les importations de produits subventionnés en provenance d'Algérie contribuent à amplifier les déséquilibres entre importations et exportations, dans des proportions variables en fonction des oscillations des prix des matières premières, notamment.

Ce déficit commercial vient compenser les excédents financiers liés aux transferts des émigrés originaires de la Région et qui sont estimés à 10 milliards de Dh par an, dont une partie non négligeable a été "placée" dans des opérations localisées en dehors de la Région.

Quelles seraient les perspectives de rééquilibrage des flux extérieurs au profit du développement régional ? Pour ma part, j'en vois deux :

- Le recentrage de l'utilisation de l'épargne régionale sur des industries de substitution aux importations, en pro-

venance du port de Melilla et partiellement de l'Algérie. Ceci correspond au schéma classique de développement urbain, tel qu'il est enseigné par les économistes, et, notamment, au rôle déterminant des industries de substitution aux importations dans les premières phases de la concentration urbaine. Il va de soi que la mise à niveau des infrastructures régionales et des équipements des villes ne fera que faciliter ce recentrage.

- La mise à niveau des activités exportatrices à l'image des reconversions réussies dans les autres régions du Royaume en matière agricole, industrielle et dans les services. La reconversion agricole passe par le développement des primeurs, à l'image de celle effectuée à Agadir. La reconversion industrielle exige, quant à elle, une démarche offensive de placement des offres territoriales, comme ce qui s'est passé à Tanger. Le redressement du secteur des services à l'export, que ce soit le tourisme ou d'autres services, montre que cette voie est réaliste et réalisable.



Une valorisation des productions (Sucrierie de Zaïo)



L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'ORIENTAL

un établissement culturel et un relais de coopération

Yves DE LA CROIX,
Directeur de l'Institut français de l'Orient

L'Institut français de l'Orient appartient au réseau culturel français du Ministère des Affaires Etrangères. Au Maroc, il est partie intégrante du réseau culturel de l'Ambassade de France qui compte neuf instituts et trois alliances franco-marocaines. A ce titre, il assume des fonctions classiques qu'il décline à sa façon, mais également des fonctions plus originales, dictées par sa localisation dans l'Orient – une région décidément « pas comme les autres ».

Des priorités particulières

L'Institut français de l'Orient (IfO) est animé par une équipe de 23 agents. Comme tout établissement culturel il assure des cours de langue, propose les services d'une médiathèque-centre de ressources, s'implique dans le débat d'idées et l'action artistique.

Les cours de langue française concernent quelques 3 500 apprenants servis par une cinquantaine de professeurs. Ces cours sont dispensés à Oujda, mais aussi à Berkane et, en projet, à Nador. Une expérience originale d'enseignement à distance, en cours, via internet, permettra de toucher l'ensemble de l'Orient. Les cursus proposés s'inscrivent dans le cadre européen et préparent aux diplômes DELF et DALF indispensables aux futurs étudiants en France. Pour ceux-ci, l'IfO a mis en place un bureau d'information, directement relié au Centre des Etudes en France (CEF) de Rabat. Des cours de langue, de mise à niveau et de perfectionnement spécifiques, sont organisés à l'Université Mohammed 1^{er} mais aussi à destination des entreprises.

La médiathèque, installée dans un local moderne, propose 15 000 ouvrages, 100 abonnements à des journaux et

revues ainsi qu'un centre de ressources documentaires qui présente cette particularité d'avoir son réseau informatique fonctionnant sous Linux, système d'exploitation libre. Davantage que par le biais de conférences ou d'invitations de personnalités médiatiques, l'IfO participe au débat d'idées par l'organisation de « journées thématiques », toujours en liai-

son avec un partenaire local. On citera la journée organisée à l'Université consacrée à l'Information Scientifique et Technique (IST) et deux journées consacrées au tourisme équitable et solidaire. Ces journées donnent naissance à des actions concrètes : comme l'installation d'un système IST destiné aux chercheurs de l'Université ou le lancement d'une



Un appui à l'économie du savoir (Université Mohammed 1^{er})

étude sur les potentialités du tourisme alternatif dans l'Oriental (*en partenariat avec l'ADO et la ville de Lille*).

Dans le domaine de la diffusion artistique, l'IfO, tout en organisant nombre de spectacles vivants, tant marocains que français, notamment en direction du jeune public, s'est donné deux priorités :

- La Culture Scientifique et Technique (CST), qui touche naturellement un public élargi et modifie l'approche de la notion de culture en en dépassant les seules expressions artistiques. De grandes expositions ont ainsi été organisées (*Sciences au Sud, Quand les sciences parlent arabe, le Planétarium, La Terre entre nos mains, etc.*) en partenariat avec l'Association Nature et Patrimoine (ANAP) ainsi qu'avec l'Université, la Commune urbaine, l'Académie et la Délégation.
- Les résidences de formation-crédation, dans une ville qui ne dispose pas d'une école des beaux-arts, et qui concernent principalement les arts visuels (*peinture et photographie*), notamment à l'occasion des Rendez-vous de l'Image, organisés chaque année en mai et juin. Les résultats de ces ateliers, qui réunissent, autour de l'intervenant, nombre d'artistes oujdis, font généralement l'objet d'une publication : les Cahiers de l'IfO (*3 titres parus, 3 en préparation*). Notons également la parution du livret « Figui, la ville-oasis de l'Oriental » réalisé pour la municipalité de cette cité et cofinancé par l'ADO et l'Ambassade de France.

Outre les rendez-vous culturels institutionnels (*Fête de la musique, Lire en fête, Printemps des poètes, etc.*) l'IfO a créé et défini, en partenariat avec l'ANAP, un événement original propre, en relation avec la réflexion engagée sur un tourisme différent et la mise en valeur du patrimoine naturel de la région. Il s'agit

du festival randonneur « La Traversée de l'Oriental ». La marche à travers les grands paysages de la région, ainsi mis en évidence, sert de lien et de moyen de rencontre entre artistes, scientifiques, simples participants et habitants de la montagne ou du désert qui assurent l'accueil dans des conditions locales. Cette année la Traversée coïncidait avec le Festival des cultures oasiennes de Figui, appuyé par l'ADO, et que l'Institut soutient depuis sa création.

Un relais de coopération

Seule représentation française (*et étrangère*) dans une ville de 500 000 habitants, capitale d'une région elle-même aussi grande que certains pays européens comme l'Irlande, l'IfO se veut également relais de coopération, qu'elle soit bilatérale, décentralisée ou associative, marquant ainsi son implication non seulement dans la relation franco-orientale mais aussi dans le développement de la région.

Dans un contexte où les coopérations bilatérales s'expriment désormais le plus souvent par des dossiers négociés au niveau de l'administration centrale et par des conventions de financement, il revient aux coopérations décentralisées d'assurer, sur le terrain, les indispensables relations entre les hommes. C'est donc dans l'appui à cette dynamique que l'IfO, depuis trois ans, s'est engagé de la façon la plus volontaire. Avec son partenaire l'ARCOD (*Agence Régionale de Coopération-Développement de la région Champagne-Ardenne*) il a organisé la rencontre de février 2006 réunissant l'ensemble des acteurs (*Lille-Commune Urbaine d'Oujda, Aix-en-Provence, Champagne-Ardenne, Région de l'Oriental, Isère, Association Oujda-Angad, Seine-Saint Denis, Figui*). En février 2007, la rencontre a concerné une centaine d'associations et ONG françaises et marocaines, pour les inciter à oeuvrer de concert. Le 24 octobre 2008 les coopérations décentralisées se réunissent à nouveau à Oujda, pour signer une charte et débattre, en priorité, de programmes concertés sur les questions de l'eau, du tourisme solidaire, de l'INDH et de l'économie du savoir dans la perspective de la technopole d'Oujda. Cette réunion est ouverte à de nouveaux participants (*Hérouville-St Clair/Athir ; Massifs de Belledonne/Béni Snassen, expérience d'un premier jumelage géographique à l'initiative de l'IfO*), ainsi qu'à d'autres jumelages européens.



Une gamme d'activités sportives



Une initiation aux NTIC



Le souci d'une offre culturelle élargie

Relais, ressource et, au besoin, point d'ancrage de ceux qui, dans la logique euro-méditerranéenne, œuvrent en commun et à leur niveau (*région, ville ou association*), pour le développement d'une région visiblement animée d'un esprit pionnier, l'Institut français de l'Oriental définit un mode d'action propre, peut-être prémonitoire de l'évolution des établissements culturels. Tout en maintenant ses actions culturelles adaptées au contexte, il s'implique délibérément dans les champs sociaux et économiques ; il est le pôle d'appui des coopérations bilatérales et décentralisées. Pour mener ces actions, dont certaines soutenues par l'Agence de Développement de l'Oriental et définies en concertation avec la Wilaya, l'IfO n'évolue jamais seul et agit au travers de conventions-cadres passées avec la Commune Urbaine d'Oujda, l'Université Mohammed 1^{er}, l'AREF, les associations ARCOD et ANAP et diverses associations INDH. ■

Service de l'Ambassade de France, l'IfO accompagne naturellement les projets de coopération franco-marocaine qui interviennent dans la région :

- appui à la décentralisation,
- lecture publique,
- appui à l'enseignement du français,
- projets de coopération mobilisant plusieurs pays (Système d'Information Scientifique et Technique-SIST, Promotion de la Culture Scientifique-PCST).



DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Exemple de la Région de l'Oriental

Mohammed ZAOU,
Délégué Général de l'Agence Régionale
de Coopération et de Développement (ARCOD-CA), Oujda

Des trois grandes catégories de coopération, la coopération décentralisée est en plein essor. Elle favorise l'établissement d'une stratégie partagée de développement. La région de l'Oriental a établi de nombreuses coopérations décentralisées qui constituent un appui au processus de décentralisation et favorisent le tissage de liens durables. Elles souffrent pourtant d'un déficit de moyens et de visibilité.

Il s'agit d'abord de distinguer les différents échelons sur lesquels s'exerce cette notion de coopération, acte de concevoir, d'opérer, d'agir, de réaliser, d'exécuter ensemble, en concertation et en accord avec l'autre. De manière très succincte, il s'agit de trois grands types de coopération :

- la coopération bilatérale, la plus traditionnelle, qui s'exerce entre Etats ;
- la coopération multilatérale et supranationale, avec les ensembles régionaux, le système des Nations Unies, l'Union Européenne, l'OMC, l'OCDE, etc. ;
- la coopération décentralisée, allant de la plus classique (*entre collectivités locales*) à la plus large (*coopération entre organismes infra étatiques*).

Pour les deux premiers types, bilatéral et multilatéral, il est tout à fait légitime de se poser la question suivante : ces coopérations n'étaient-elles pas censées réduire les écarts et les distances entre les pays, consolider la paix dans le monde, promouvoir le co-développement, lutter contre la pauvreté, la vulnérabilité et la précarité, réduire la violence, empêcher la dégradation rapide et irréversible de l'environnement... ?

Or, qu'en est-il de ce but qui consiste à assurer une vie décente aux populations, un accès aux droits vitaux de subsistance, de santé et d'éducation ou encore l'accès aux infrastructures de base ? Force est de constater qu'aujourd'hui nous sommes bien loin de ces objectifs. Sans toutes les citer, on peut relever certaines causes inhérentes aux modes mêmes de fonctionnement de ces coopérations et de leur mise en œuvre :

- Leur nature bilatérale, multilatérale ou supranationale, les rend tributaires de la politique et leur font subir les aléas des changements dans les relations diplomatiques.
- Leur positionnement et leur complexité font que leurs interventions n'ont pas toujours un caractère de proximité et donc éventuellement un impact réel ou du moins ressenti par les populations.
- La fragmentation, qui caractérise l'intervention de plusieurs opérateurs de coopération sur un même territoire, opérant de manière solitaire, sans recherche de mise en cohérence, ni même d'informations mutuelles, a souvent pour conséquences la dispersion, les redondances, les dou-

blons et donc un manque à gagner évident.

- Le cloisonnement des acteurs de la coopération, avec une hyper spécialisation (*femmes, enfant, santé...*), ayant été initialement voulue pour plus d'efficacité, a conduit dans certains cas à la sectorialisation, qui réduit forcément la capacité à appréhender la réalité d'un territoire dans toute sa globalité, dans toute sa complexité et parfois même à freiner les changements qu'elle était censée favoriser.
- Le centralisme de la décision, malgré le discours sur la concertation de tous les protagonistes et leur participation effective dans toutes les phases du projet, reste bien réel. La cellule restreinte, le chef de projet, ou toute autre instance « exécutive », gardent un pouvoir exorbitant dans l'orientation de la décision, sans que ce fait soit toujours délibéré.
- Le paternalisme est encore souvent présent dans la coopération internationale, lequel peut être d'ailleurs à « double sens ». Il se traduit par les solutions proposées clés en mains, plus ou moins imposées, sous prétexte qu'elles « ont marché ailleurs ». Dans l'autre sens, les agents de coo-

pération locaux sont parfois tentés de cantonner leurs partenaires, venus d'ailleurs, au rôle de simples bailleurs de fonds, sous prétexte d'une meilleure connaissance du terrain.

- La bureaucratie, bien que nécessaire et même bienfaitrice dans des proportions raisonnables, a souvent cette fâcheuse tendance à devenir pesante. Ce qui, à la fin, conduit au financement, non pas du projet qui était supposé être réalisé, mais plutôt, de la gestion de la mise en œuvre.

De la coopération décentralisée

On a assisté ces derniers temps à l'émergence de nouveaux organismes et agents de développement infra étatiques, y compris et surtout dans les pays connus pour être centralisateurs : pouvoirs publics locaux et régionaux, collectivités locales, ONG, coopératives, syndicats, chambres consulaires, institutions de formation, petites et moyennes entreprises, etc.

Il est communément admis qu'en ce qui concerne le développement local ou territorial, ces organismes se révèlent, dans certains cas, plus efficaces, car à un échelon plus approprié. C'est l'application même du principe de subsidiarité qui veut que les décisions soient prises au niveau le plus pertinent et le plus proche du citoyen.

Ces agents et organismes sont appelés évidemment à agir ensemble et donc à coopérer. Ces nouveaux opérateurs de développement se sont retrouvés tout naturellement des agents de coopération internationale, domaine de compétence « régaliennne » exclusif, qui a toujours été jalousement gardé par les Etats.

C'est ainsi que la coopération décentralisée, dans l'intérêt et le respect mutuels, met les territoires en relation, en maillage, mobilisant tous leurs acteurs de développement locaux et régionaux comme partenaires pour un objectif de développement.

Cette coopération, s'écarter de la logique des actions d'aide humanitaire et de l'assistanat, s'appuyant sur la légitimité politique, s'inscrivant dans la durée, se voulant une coopération de proximité, est supposée être un processus qui, au-delà de la mobilisation d'acteurs, promeut les échanges durables et multiformes entre territoires, encourage

le transfert des expériences innovantes en matière de développement territorial et donne les moyens aux acteurs locaux de prendre en charge les problématiques du territoire, notamment en augmentant leur capacités.

Elle doit favoriser la concertation pour que cet apport exogène - dans une logique d'égalité et de réciprocité - soit un vrai appui mutuel à l'effort de développement endogène et un soutien à la stratégie de développement du territoire. Par ailleurs, si la coopération décentralisée se veut une nouvelle façon de faire en matière de coopération, évitant par là même les quelques effets indésirables cités plus haut, il est légitime de se poser la question : qu'en est-il dans les faits ? La réponse prendra sûrement du temps vu le manque de recul nécessaire à ce genre d'exercice. Les prochaines assises franco-marocaines de la coopération décentralisée, qui se tiendront en décembre 2008, devraient d'ailleurs apporter quelques éléments de réponses, du moins dans le cas franco-marocain.

Toutefois, partant de l'expérience des coopérations décentralisées oeuvrant dans l'Oriental, on peut tenter d'apporter quelques éclairages sous forme de réflexions qui n'ont pas la prétention de s'apparenter à un bilan ni même à un état des lieux.

L'appui aux processus de décentralisation

Il faut constater qu'en général ces coopérations, malgré la diversité des stratégies d'intervention, des modes opératoires et compte tenu des prérogatives de chaque type de collectivité (*régions, province/département, commune urbaine/ville*), se sont toutes attachées à l'appui aux processus de décentralisation en cours au Maroc. Si la similitude de prime abord des systèmes administratifs français et marocain est frappante, il n'en demeure pas moins qu'il y a des différences notables dans les prérogatives et dans l'exercice de celles-ci, qu'il ne faut pas sous-estimer au risque d'incompréhension.

Sur le plan opérationnel, cet appui s'est traduit par le traditionnel échange d'information entre les élus sur la pratique communale, leurs rôles... ainsi que par la formation des agents administratifs dans leurs domaines de compétences. Plus récemment, et toujours dans l'ob-

jectif de l'augmentation des capacités, trois projets (*sur les dix cofinancés dans ce cadre*) ont été soumis et acceptés pour cofinancement au Programme d'Appui à la Décentralisation mis en place par l'Ambassade de France au Maroc. Il s'agit d'un Plan de Développement Urbain (*Oujda/Aix-en-Provence*), d'un Projet sur l'Assainissement (*Figuig/Seine-St-Denis*), d'un Centre Observatoire de Ressources Agricoles (*Oriental/Champagne-Ardenne*) où la maîtrise d'ouvrage est dévolue aux collectivités marocaines.

L'encouragement aux initiatives des acteurs de développement

L'essentiel de l'appui aux initiatives des acteurs de développement s'est exprimé dans les domaines du développement durable (*agriculture, eau, environnement, urbanisme*), du développement local (*territoires, organisations et institutions*), du développement économique (*jeunes, artisanat, entreprises*), ou encore du développement humain (*formation, éducation, santé, culture*). Pour illustrer quelques champs d'interventions de ces coopérations, citons des projets sur :

- la prévention et la santé, l'assainissement, l'urbanisme, le commerce équitable, la culture... (*Figuig/Seine Saint-Denis*) ;

L'exemple de la région de l'Oriental

Plusieurs collectivités de l'Oriental mènent des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée avec des collectivités françaises, belges... notamment les partenariats :

- Région de l'Oriental/ région Champagne-Ardenne ;
- Assemblée Préfectorale d'Oujda-Angad/ Département de l'Isère ;
- Figuig/Seine-St-Denis ;
- Oujda/Aix-en-Provence ;
- Oujda/ Lille ;
- Oujda/Molenbeek-Saint Jean ;
- Berkane/ Bondy ;
- Jerada/Forest...

D'autres sont en cours de contractualisation :

- Monts des Béni-Snassen/Espace Belledonne ;
- Ahfir- Zaio/Hérouville-Saint Clair ;
- Nador/Malines...

- l'établissement d'un Schéma de Déplacement Urbain, l'appui à la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité d'Oujda, les échanges universitaires, la culture (*Aix/Oujda*) ;
- l'Avertissement Agricole, la Formation en Emballage et Conditionnement, les Indications Géographiques Protégées sur le Mouton de Bni Guil et la clémentine de Berkane, le Centre Observatoire de ressources Agricoles, l'appui aux jeunes porteurs de projets, les espaces professionnels pour femmes issues de milieux défavorisés, le compagnonnage économique, la culture (*Oriental/Champagne-Ardenne*) ;
- les échanges culturels (*Oujda/Lille*).

L'accompagnement du dialogue politique et social

Les coopérations décentralisées oeuvrant dans l'Oriental ont fini par mobiliser tout naturellement, sur les territoires français et de l'Oriental, les élus, les entreprises, le secteur social, les chambres consulaires, l'Université, les secteurs de la santé et de l'éducation, les associations, les services extérieurs de l'Etat. Elles ont mis en relation des citoyennes et des citoyens réunis dans une même communauté de destin.

C'est un formidable réseau qui s'est construit pas à pas, personne par personne, institution par institution. Il s'est tissé à l'occasion du "faire ensemble", autour de mêmes valeurs, d'une même éthique et d'une même perception d'un monde dont les frontières « mentales » sont plus fortes que les frontières géopolitiques.

Ces coopérations ont contribué à constituer ces agrégats et ont favorisé, lorsque le besoin s'en est fait sentir, l'émergence de nouveaux acteurs tels que, par exemple, l'Association des Jeunes Entrepreneurs et Développement, l'Association des Jeunes Industriels d'Oujda (*AJED et AJIO*) ou encore la coopérative Salam Achchark, toutes issues du projet d'insertion des jeunes par l'économique.

Les pratiques concrètes de la coopération décentralisée et les enjeux d'un plus grand échange sont importants et concernent le partage de l'information, la mutualisation des expériences, la mise en cohérence, l'amélioration de l'accès des uns et des autres aux personnes ressources, aux moyens d'action, l'inscription de ces coopérations dans de véritables dynamiques de développement local.

Les quelques exemples cités ci-dessus illustrent de manière éloquent le rôle de ces coopérations décentralisées pour l'accompagnement du développement d'un territoire, comme instrument faisant émerger et renforçant les capacités des acteurs non traditionnels de développement. L'objectif est d'optimiser la mise en œuvre de l'action publique par le choix de l'échelon le plus approprié pour sa réalisation : c'est l'esprit même du principe de subsidiarité.

Quelques Insuffisances relevées

Il convient de constater quelques insuffisances dans la pratique de ces partenariats. S'il est vrai que la coopération décentralisée se donne surtout comme mission la mobilisation et le transfert d'expertise et l'appui technique, et

qu'elle n'a pas vocation à ce que les collectivités partenaires consacrent des ressources financières propres importantes, il n'en demeure pas moins qu'elles n'ont pas ou peu réussi à jouer leur rôle de levier pour attirer les financements de bailleurs de fonds, notamment de l'Union Européenne. De fait, l'impact de ces partenariats reste peu perceptible par les acteurs de développement des territoires concernés, hormis ceux qui y sont étroitement impliqués.

Par ailleurs, l'important déficit de communication autour des actions menées par les collectivités partenaires a contribué, dans une certaine mesure, au peu d'intérêt des citoyens pour ces coopérations. Parfois même, elles sont réduites, dans leur perception, à de simples échanges ou visites croisées.

Enfin, un des axes importants de la coopération semble connaître peu de réussite. C'est celui de l'établissement d'un courant d'affaires entre les territoires qui coopèrent ensemble. Malgré quelques réalisations importantes mais trop isolées, cet état de fait semble être le résultat conjugué de plusieurs facteurs : absence de méthodologie, manque de mobilisation des acteurs économiques, risque de délocalisations et une certaine pudeur quand il s'agit de parler affaires.

En conclusion...

C'est dans ce contexte et à l'initiative de la Région Champagne-Ardenne et de l'Institut français de l'Oriental, que deux rencontres sur les coopérations décentralisées oeuvrant dans l'Oriental ont eu lieu en février 2006 et 2007. La troisième rencontre les 23 et 24 octobre 2008, à laquelle est associée l'Agence de Développement de l'Oriental, est probablement l'aboutissement de cette dynamique par la mise en œuvre du réseau, par la signature d'une charte, par l'ouverture sur les autres coopérations européennes présentes sur le territoire et, finalement, par la concrétisation effective de projets en commun. Elle permet la mise sur pied d'une vraie plate-forme de concertation, d'échange d'information, d'amélioration de l'accès des intervenants aux ressources (*expertises, ressources financières, formations...*), de décloisonnement des pratiques, de capitalisation des bonnes pratiques et de formation des opérateurs et décideurs. ■

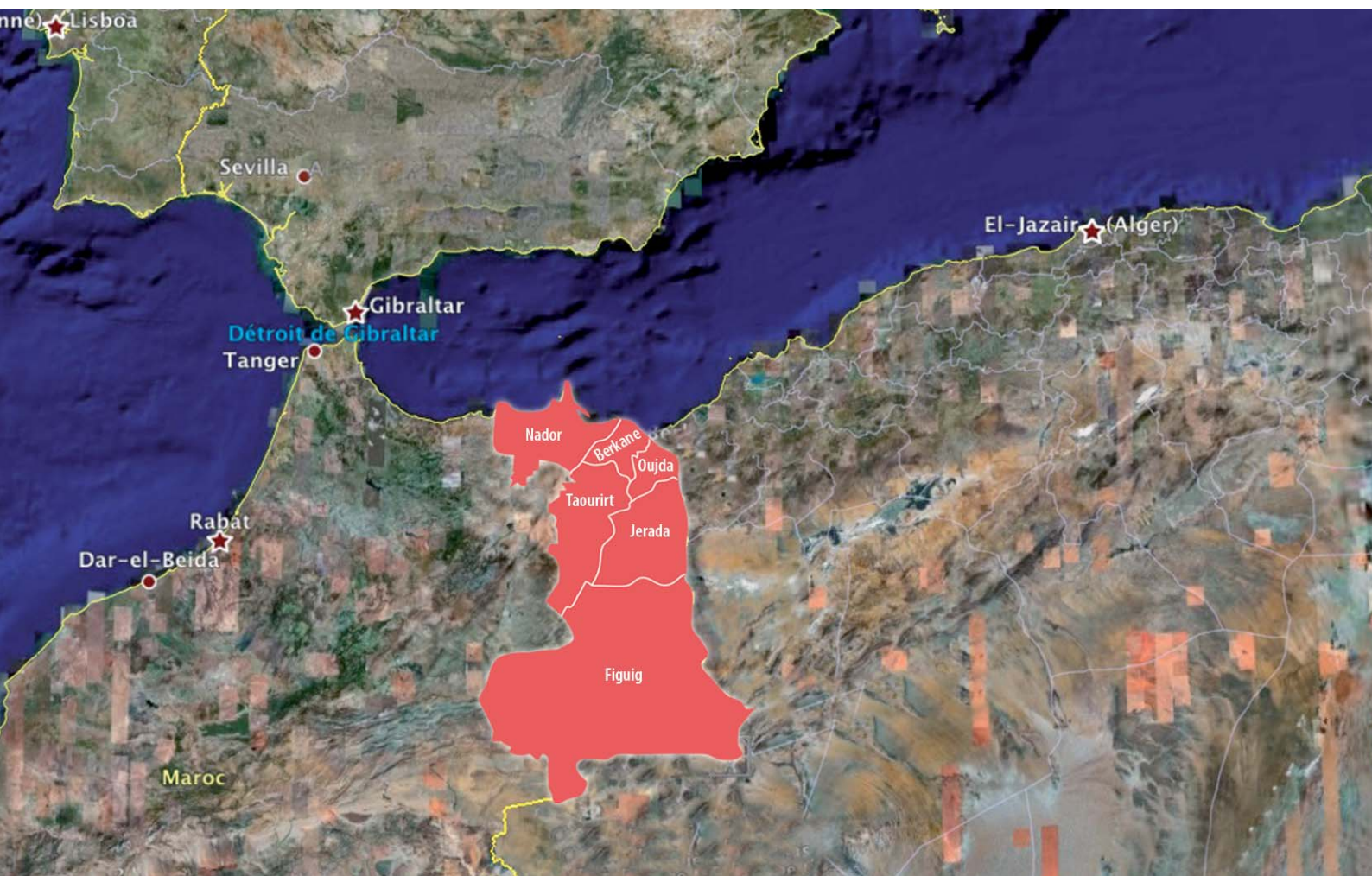


Monde rural et agricole, un souci de développement durable

L'Initiative Royale pour la Région de l'Oriental

Projets en cours

Projet	Millions de DH
Autoroute Fès-Oujda	9 125
Chemin de fer Taourirt-Nador	2 244
Dédoublement de la route Oujda-Nador	434
Rocade méditerranéenne	1 400
Requalification de Saïdia	369
Aéroport de Bouarfa	150
Aéroport Oujda-Angad	650
Requalification urbaine d'Oujda	3 000
Complexe touristique de Saïdia	15 800
Complexe touristique de la Mar Chica	11 000
<i>Sous total</i>	<i>44 172</i>
Programme Industriel (PDIRO)	28 700
Total	72 872



L'ORIENTAL

L'éducation, la formation,
les compétences et la confiance,
les moteurs forts du développement.



L'éducation, à tous niveaux, est un avantage compétitif pour l'Oriental.

Technopole médiatisée autour du Plan de Développement Industriel de la Région, Oujda recèle l'Université Mohammed 1^{er}, avec dix établissements (dont un à Nador et un à Al Hoceima) formant des dirigeants de haut niveau, renommés, et de confiance. Aujourd'hui, formation et recherche sont toujours plus proches du monde économique, avec des filières nouvelles d'excellence, au plus près des besoins du développement, comme : Eau, NTIC, Travailleurs Sociaux, Logistique, Agro-Alimentaire, etc.

Une école d'Ingénieurs et une autre de Gestion en font partie ; un CHU complètera prochainement ce dispositif.

Les organismes publics répondent aussi à une demande sociale par la formation professionnelle, avec l'OFPPT, mais aussi l'alphabétisation fonctionnelle aux côtés des entreprises. Aujourd'hui, l'Oriental est un vivier de compétences et de qualités humaines.

VALEURS DES HOMMES, RICHESSE DE LA NATURE,
APPROCHE VISIONNAIRE... TOUTES LES RESSOURCES DE L'AVENIR.

